



DP
ALFRED D. DECELLES, C.M.G.

DISCOURS
DE
SIR WILFRID LAURIEF
1911 à 1919



MONTREAL

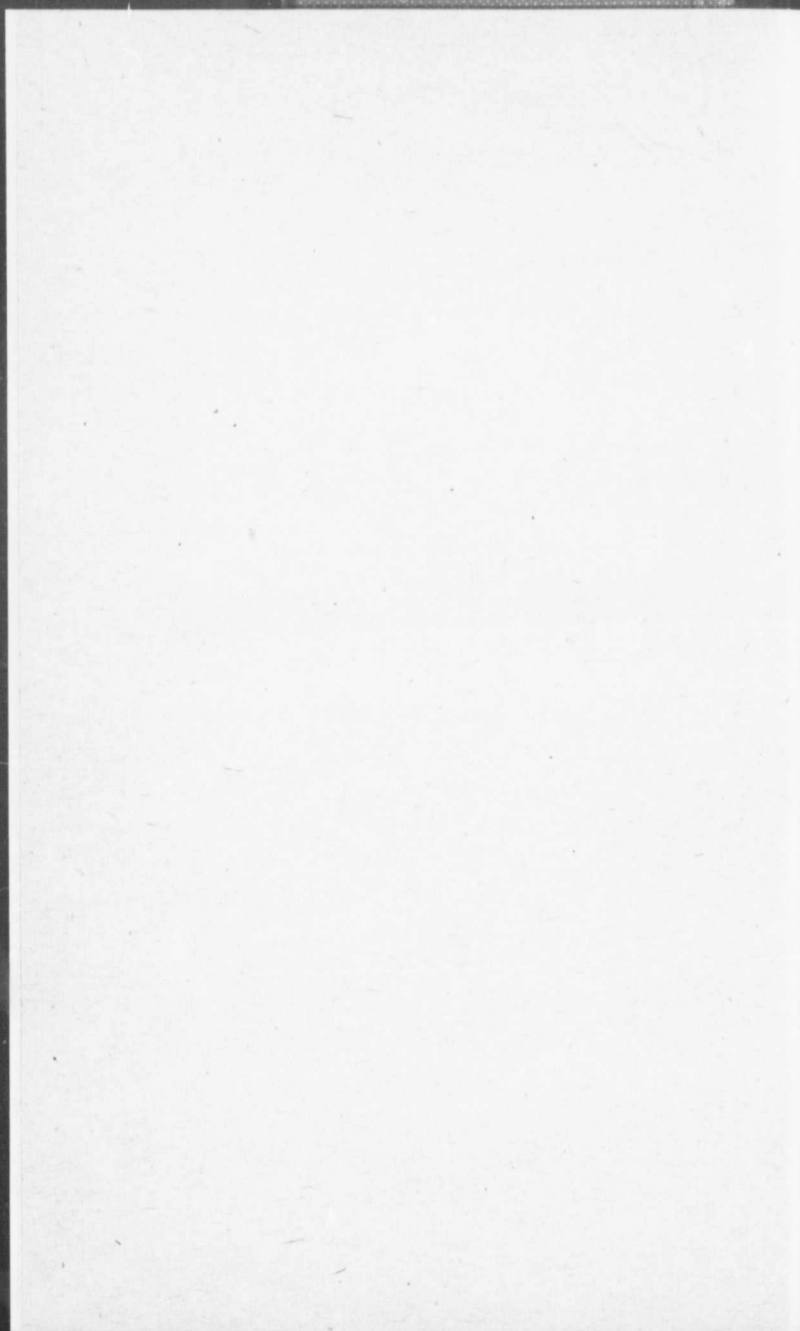
LIBRAIRIE BEAUCHEMIN LIMITEE

79, RUE ST-JACQUES, 79

1920



DISCOURS DE SIR WILFRID LAURIER



Alfred D. DECELLES, C.M.G.

Conservateur de la bibliothèque du Parlement fédéral, Membre de la
Société Royale, Docteur ès-Lettres, Chevalier de la Légion
d'Honneur, Officier de l'Instruction publique de France
et Lauréat de l'Académie des Sciences morales
et politiques.

DISCOURS

DE

SIR WILFRID LAURIER

De 1911 à 1919



MONTREAL
LIBRAIRIE BEAUCHEMIN Limitée
79, rue Saint-Jacques, 79

1920

130981

F5081

L352

1920

Droits réservés, Canada, 1920
par la LIBRAIRIE BEAUCHEMIN Limitée



INTRODUCTION

On trouvera dans le présent volume la suite des discours de Laurier, surtout ceux qu'il a prononcés après sa défaite de 1911.

Dans leur ensemble, nulle trace de tristesse, aucun indice de découragement. Dans chaque phrase, le même esprit élevé, le même souci portés à l'intérêt public qu'il déployait aux plus beaux jours de son règne. La vraie philosophie de la vie, et surtout de la politique qu'il possédait à fond, n'a jamais fléchi chez lui.

Il avait été témoin de bien des naufrages, et le sien ne l'a point surpris comme un événement inattendu.

Pour qu'un discours ait de la valeur, il faut qu'il s'appuie, en politique, sur un homme d'État capable de voir au-delà de l'horizon caché aux yeux de la foule, et qui comprenne les réalités de la vie, les ressources d'un pays avec les moyens de les mettre en œuvre. Toute sa carrière est là pour démontrer qu'il avait cette vision profonde.

Un souffle de patriotisme court à travers tous ses discours bourrés de faits et les anime. Ils sont

débordants de vitalité et d'énergie, et avec cela un ton simple, familier; c'est plutôt un ami qui parle à des amis qu'un chef qui vise à l'éloquence à laquelle il atteint tout de même.

C'est de l'histoire du pays en tableaux vigoureusement brossés, histoire qui assurera à Laurier l'immortalité chez nous, car quiconque voudra se rendre compte de notre passé devra lire ces discours pour se pénétrer, dans la mesure de son intelligence, de l'esprit de notre grand Canadien.



LA CAMPAGNE DE 1911.

C'est dans la ville de Trois-Rivières que Laurier ouvrit la campagne électorale de 1911.

Dans un discours très élaboré, il fit voir aux électeurs de la région les avantages que le Canada retirerait d'un accord commercial entre les Canadiens et les Américains. Nous ne pouvons donner ici qu'un compte-rendu abrégé de son discours. On trouvera ce sujet traité plus au long dans le discours de Laurier à la session de 1911, à la Chambre des Communes.

Après la lecture de l'adresse des jeunes libéraux de Trois-Rivières, sir Wilfrid Laurier s'avance sur le bord de l'estrade et est acclamé à outrance.

Vous avez entendu dire, dit-il, que j'étais né sous une bonne étoile. La Providence m'a toujours bien traité, mais surtout cette fois, en m'inspirant de commencer à Trois-Rivières, ma tournée politique dans Québec, accompagné de trois de mes collègues, tous trois appartenant soit à la ville, soit au district de Trois-Rivières.

Je ne m'attendais certes pas à voir une assemblée aussi considérable. Votre brave député, l'hon. Jacques Bureau m'avait dit que je prendrais la parole à une assemblée régionale; je lui dirai qu'il m'a trom-

pé, car ce n'est pas là une assemblée régionale, mais bien une assemblée provinciale.

A l'assemblée nationaliste tenue ici il y a quelques jours, M. Monk a montré qu'il avait la parole mielleuse, M. Bourassa qu'il l'avait surtout très fieilleuse. Tous les deux vous ont parlé de tout, excepté de la réciprocité, se contentant, M. Monk, de se déclarer contre, et M. Bourassa, ni pour ni contre. Ils vous ont dit qu'ils n'avaient qu'une politique, celle de renverser Laurier. Ils veulent renverser Laurier, mais cela ne veut pas dire qu'ils vont le faire.

Il y a 25 ans que je suis le chef du parti libéral, 15 ans que je suis le chef du gouvernement. J'ai passé par bien des impasses difficiles et je peux dire, sans forfanterie, que j'ai eu ma part de succès. J'ai traversé quatre fois l'océan pour aller représenter le Canada sur le plus vaste théâtre du monde et mes amis m'ont dit que je n'avais pas déshonoré mes compatriotes.

Le repos me serait donc douce chose, mais la Providence m'a donné à 70 ans, plus de santé, que lorsque j'étais jeune. Puisque la Providence me donne la santé, j'aurai honte de ne pas consacrer tout ce qui me reste de force au service de mon pays; je ne sais pas ce que l'avenir me réserve; j'ai appris, d'un homme que j'ai respecté, que les élections sont tout ce qu'il y a de plus incertain, aussi incertain qu'une course de chevaux ou un combat de coq,

mais, si j'avais à parier, je parierais sur le vieux coq qui depuis 15 ans conduit le parti libéral à la victoire.

Vieux et jeunes sont obligés de se dire que le pays n'a jamais été aussi prospère que durant ces 15 dernières années.

LE PARTI LIBÉRAL A DONNÉ LA PROSPÉRITÉ

En 1896, notre commerce était de \$250,000,000, aujourd'hui il s'élève à \$700,000,000 et c'est par le chiffre du commerce que l'on juge un pays.

En 1896, notre revenu était de \$36,000,000; au prochain exercice, il sera d'au moins \$130,000,800.

Nous avons fermé la plaie ouverte de l'émigration aux États-Unis.

Avant 1896, dans les paroisses du nord, nous aurions pu trouver dans chaque rang deux ou trois maisons fermées, dont les propriétaires étaient partis pour les États-Unis, afin de faire de l'argent pour payer leurs dettes.

Aujourd'hui, on ne voit plus rien de cela. Si les cultivateurs quittent leurs terres, maintenant, ce n'est pas pour émigrer aux États-Unis, mais pour se rendre à Montréal où ils trouvent des emplois lucratifs.

LA RÉCIPROCITÉ

Sir Wilfrid aborde ensuite la question de réciprocité.

“Je me présente aujourd’hui devant le peuple, dit-il, avec une politique qui va augmenter la prospérité du pays, je veux parler du commerce avec les États-Unis.

La réciprocité est une mesure de première importance pour le district des Trois-Rivières et pour le pays en général. Quand nous jouissions de la liberté de commerce avec les États-Unis, il y avait dans tous les comtés de la province de Québec, des acheteurs américains avant même que les produits eussent été récoltés. Le traité aboli, les droits de la douane ont été rétablis et les acheteurs ont disparu.

A notre arrivée au pouvoir, nous avons envoyé des délégués à Washington, mais sans résultat; une deuxième tentative n’a pas eu plus de succès. J’ai promis alors qu’il n’y aurait plus de pèlerinage à Washington; que naturellement nous aimerions à avoir la réciprocité, mais que nous pouvions vivre sans les Américains et que si ceux-ci voulaient désormais faire quelque chose dans ce sens, ils devaient venir à Ottawa. Ce qui devait arriver, arriva. En 1910 une délégation vint à Ottawa, pour négocier un traité de réciprocité. Nous avons négocié ce traité et obtenu que tous les produits naturels entraient en franchise des États-Unis au Canada et du Canada aux États-Unis.

Cette convention a été repoussée par tous les cultivateurs américains parce qu’elle était profitable aux cultivateurs canadiens et c’est ce qui fit qu’elle fut tout d’abord rejetée par le Congrès américain.

Une deuxième session eut lieu au moins de mai et deux mois plus tard la convention était ratifiée; il ne nous reste plus maintenant qu'à la ratifier à notre tour pour que la barrière qui s'élève actuellement entre les deux pays soit abattue.

ON DEMANDE LA RÉCIPROCITÉ

Nous avons essayé de faire adopter cette convention à la dernière session du parlement mais les conservateurs s'y sont opposés en ayant recours à un système d'obstruction. Devant cette tactique nous nous sommes dit qu'il ne nous restait qu'une chose à faire, aller devant le peuple.

C'est maintenant à vous de décider si vous voulez cette mesure.

Voulez-vous que votre foin entre en franchise aux États-Unis?

Cris de: (Oui, oui).

Voulez-vous que vos moutons entrent en franchise aux États-Unis?

(Cris de: Oui, oui).

Voulez-vous que vos chevaux entrent en franchise aux États-Unis?

Cris de: (Oui, oui).

Alors éliez l'hon. Jacques Bureau, le Dr Turcotte, MM. Rousseau, Mayrand et autres et vous aurez la réciprocité. Nous aurons une session au mois d'octobre et nous ratifierons le traité.

10 DISCOURS DE SIR WILFRID LAURIER

Le premier ministre s'attaque ensuite à la question de la marine.

(Drummond et Arthabaska, crie une voix).

Oui, Drummond et Arthabaska, dit sir Wilfrid et j'espère que vous allez élire mon ami Brouillard. (Acclamations enthousiastes).

LA QUESTION DE LA MARINE

Les nationalistes vous disent qu'il faut renverser Laurier parce qu'il a créé une marine.

Vous allez me demander pourquoi j'ai créé une marine. Je vous répondrai que c'est parce que nous sommes devenus une nation. Nous ne sommes plus le petit peuple que nous étions il y a 15 ans. Il est de toute nécessité pour les hommes civilisés, pour les nations, pour les cités de se protéger eux-mêmes.

Trois-Rivières, il y a 40 ans, n'était qu'un petit village; vous n'aviez pas besoin alors de police, mais maintenant si vous n'aviez pas de police vous seriez exposés à être pillés.

En Europe, les armées et les marines sont la police des nations. A Liverpool, ces jours derniers, des émeutiers ont pillé les propriétés des citoyens et l'on a fait venir les troupes pour maintenir l'ordre.

Les troupes sont une protection contre les ennemis du dedans et du dehors.

M. Bourassa jette les hauts cris, parce que la marine va coûter de l'argent. Mais que va coûter l'entretien de cette marine? \$3,000,000 par année sans

qu'il soit besoin d'imposer aucune taxe. Et que représentent ces \$3,000,000? Moins de 2% du revenu du Canada.

Les nationalistes, d'un autre côté, vous disent que l'on va vous prendre vos enfants de force et les envoyer combattre pour l'Angleterre.

Vous m'avez connu jeune avocat, homme fait, politicien, puis ministre. Jeune avocat ou ministre, j'ai toujours été le même homme; je n'ai jamais changé.

Quand il se trouve des hommes comme Monk et Bourassa pour dire que les enfants vont être arrachés du sein de leur mère, j'ai honte, pour ces hommes-là. Cette assertion est un mensonge éhonté. Il y a 40 ans que je suis dans la vie publique; j'ai donné des coups et j'en ai reçus, mais il est encore à venir celui qui peut dire que j'ai gagné une cause par le mensonge. Si je ne peux pas gagner en disant la vérité, j'aime mieux ne pas gagner du tout.

LES NATIONALISTES RACONTENT CES MENSONGES DANS LEURS JOURNAUX, MAIS ILS N'OSENT PAS LES REPETER A NOTRE FACE. Ils disent que notre marine est trop impérialiste; je vais vous prouver le contraire et vous donner l'opinion d'un tory: "Dis-moi qui tu fréquentes, et je te dirai qui tu es", dit le proverbe. Or, M. Bourassa fréquente les tories, je vous laisse le soin de tirer la conclusion.

Or, au mois d'avril 1910, le major Currie, député

conservateur, me demandait d'imposer le tirage au sort dans la marine comme cela existe dans la milice.

Je lui ai répondu: Nous n'entendons nullement insérer dans ce projet de loi de clauses coercitives.

Bourassa vous dit: "Il faut renverser Laurier." Mais je vous dis ceci: "Bourassa et les nationalistes ne sont pas capables de renverser Laurier." (Cris de: Non! non!)

Pour renverser Laurier, ils sont obligés de faire alliance avec les tories, les jingoes des provinces anglaises. (Cris de: honte! honte!)

Dans Québec les nationalistes disent que Laurier veut donner au Canada une marine qui servira dans toutes les guerres de l'Empire.

Dans Ontario, Borden et ses amis disent que la marine du gouvernement Laurier est trop canadienne et ne sera d'aucun secours à l'Angleterre.

Les nationalistes ne sont pas capables de renverser Laurier, et les nationalistes alliés aux tories ne sont pas capables d'y arriver, non plus.

O Canada, mon pays, mes amours, s'écrie le premier ministre et que Laurier gagne ou perde, il les lui gardera toujours.

Et sir Wilfrid termine par une magnifique péroraison, dans laquelle il dit qu'il espère que la cause libérale triomphera en 1911 comme elle a triomphé en 1908

Une immense acclamation couvre les paroles du Premier Ministre.



DISCOURS SUR LA POLITIQUE CANADIENNE

Après sa défaite de 1911.

Parmi les dons presque indispensables aux hommes publics dans notre temps de gouvernement du peuple, il n'en est pas, à côté de la compréhension des intérêts publics, de plus précieux que l'éloquence. Il ne faut pas désigner sous ce nom la façon de certains individus qui parlent de tout avec une grande facilité; parlent de choses souvent insignifiantes avec une chaleur intempestive, ou avec une violence simulée. Que de comédie se mêle à ces déluges de mots parfois séduisants pour la foule ignorante! Non, nous n'avons en vue que l'éloquence qui, se heurtant aux obstacles, les fait disparaître, ce talent de la parole maîtrisant la foule par la vigueur des arguments, les clartés répandues sur les questions discutées. C'était là l'éloquence de Laurier.

Dans les mois qui suivirent la défaite du parti libéral, en 1911, Wilfrid Laurier nullement découragé, eut souvent à répondre aux appels que lui faisaient ses amis. Entre autres discours qu'il prononça pour se rendre à leurs désirs, nous donnons plus loin celui qu'il prononça au Monument Na-

tional le 30 mai 1912. Il expose les causes de sa défaite, et répond aussi à une lettre interceptée du Président Taft à M. Roosevelt, lettre dans laquelle il était dit que le traité de réciprocité ferait du Canada une annexe des États-Unis.

* * *

Voici le compte-rendu de ce discours publié en brochure :

Sir Wilfrid Laurier commence l'un de ses plus beaux discours en disant que devant l'immense assemblée qui est accourue pour *célébrer* le chef du parti libéral, il doit avouer que des sentiments nombreux se sont pressés dans sa poitrine. Il a été ému de voir que des vétérans comme lui, qui ont travaillé pour la grande cause libérale et qui, vainqueurs ou vaincus, n'ont jamais défailli, se réunissent dans un même esprit et dans un même cœur pour fêter le parti libéral.

Si les témoignages de sympathie d'un peuple veulent dire quelque chose, les principes, un instant éclipsés, reviendront en pleine lumière.

Il est de son devoir de saluer les jeunes qui lui sont inconnus, pour la plupart personnellement, mais avec lesquels il est en parfaite communion d'idées, ces idées auxquelles lui et tous ses amis ont consacré leur vie et auxquelles ils continueront de donner le meilleur de leur être.

Il félicite M. Garneau, président du Club de Réforme de la charge importante qui lui a été confiée. Il exprime ensuite sa gratitude pour les paroles flatteuses qui lui ont été dites par le président. Toute sa gratitude va au parti auquel il a consacré une longue vie; si dans sa carrière politique il a remporté des succès, ces succès ne sont pas dus à sa personnalité, mais à l'excellence de la cause qu'il défendait et au secours et à l'appui qu'il a reçus de tous ses collaborateurs.

S'il avait suivi son inclination personnelle, le lendemain du 21 septembre dernier, il aurait abandonné la politique et se serait paisiblement reposé de ses labeurs, car il n'est plus jeune.

Mais il est le serviteur du peuple, et il continuera de remplir la tâche qui lui a été confiée quel que soit ce poste, qu'il soit chef, qu'il soit simple soldat, il consacrera toute son énergie à la défense des idées qu'il a toujours préconisées.

Serviteur du peuple, il a reçu de son maître des ordres et des commandements. Il doit les suivre. " Si ces ordres me disent de combattre, s'écrie sir Wilfrid Laurier, je combattrai et vous combattrez et nous combattons tous avec charité pour tout le monde, mais avec fermeté, dans le bien."

" Nous sommes réunis ce soir sous l'ombre de la défaite, mais je puis vous assurer que je suis indompté. Lors de la dernière lutte, j'ai demandé à mes amis de suivre mon panache blanc; je vous le

répète, suivez-le toujours et soyez certains qu'il ne faillira jamais à l'honneur."

Sir Wilfrid rappelle ensuite que les institutions britanniques veulent que le gouvernement d'un pays alterne entre divers partis. Le gouvernement de parti peut être le meilleur que l'on puisse imaginer, mais il peut être aussi le plus mauvais que l'on puisse concevoir.

La question de la réciprocité.

Lors des dernières élections, nous avons fait un appel au peuple sur la question de la réciprocité. Ce n'est pas cette question qui a été discutée ici; il y a eu d'autres questions d'agitées et si nous avons été battus, ce n'est pas sur la question sur laquelle nous avons demandé l'opinion du peuple, mais c'est grâce à la combinaison des éléments les plus hétérogènes et les plus disparates qui se réunissent toujours pour détruire, mais jamais pour construire.

Les éléments hétérogènes.

Nous avons contre nous les vrais conservateurs, nos antagonistes ordinaires, dirigés par M. Borden; les conservateurs dissidents, dirigés par M. Monk et les nationalistes de Québec, guidés par M. Bourassa (Chou, Chou) et enfin les jingoes de Toronto, guidés par je ne sais pas par qui. Même, si on en croit le député de Peterboro, M. Burnham, le décret

“ Ne Temere ” a aussi joué un certain rôle dans les dernières élections.

Sir Wilfrid fait ensuite la revue des opinions des différents partis sur la question de la réciprocité.

Les conservateurs véritables, nos antagonistes naturels, n'ont jamais été opposés à la réciprocité; ils étaient plus en faveur de cette mesure que les libéraux eux-mêmes. La réciprocité figurait depuis quarante ans à leur programme.

Lorsque lord Elgin est allé demander la réciprocité à Washington, c'est un gouvernement libéral qui tenait les rênes du pouvoir mais lorsque ce traité a été adopté c'est le ministère de coalition de M. McNab, dont le membre le plus éminent était sir John A. MacDonald qui était au pouvoir et la réciprocité a été accueillie avec enthousiasme.

En 1877, quand sir John A. Macdonald faisait adopter ses résolutions qui ont servi de base à la politique nationale, il n'avait d'autre but que d'obtenir la réciprocité et lorsque, deux ans plus tard, de nouveau premier ministre du Canada, sir John faisait adopter sa politique nationale, celle-ci renfermait une offre permanente de réciprocité aux États-Unis. En 1891, sir John Macdonald se fit réélire pour obtenir cette même réciprocité et en 1892, M. Foster, notre George Eulas Foster, en personne, disait que la réciprocité nous était indispensable, et il essayait, mais en vain de l'obtenir.

Lorsqu'en 1909 nous faisons adopter le traité de commerce avec la France, les conservateurs s'y op-

posaient en prétendant qu'il nous empêcherait d'avoir la réciprocité avec les Etats-Unis. Et lorsque M. Fielding, soumettait à la Chambre le projet d'entente qu'il venait de conclure avec la république voisine, les conservateurs se sont levés en masse pour l'acclamer. Et ce n'est un secret pour personne, que, dans le caucus conservateur qui eût lieu peu de temps après que le bill fut proposé, on a longtemps hésité avant de se prononcer contre le pacte. Mais soudain les conservateurs apprirent que M. Sifton et quelques libéraux de Toronto ne voulaient pas de la réciprocité et alors on leur a vu accomplir une pirouette comme on n'en a jamais vu dans le cirque de Barnum.

Telle est l'attitude que les vrais conservateurs, conduits par M. Borden ont prise sur la réciprocité.

Quelle est maintenant celle des conservateurs dissidents, les conservateurs de M. Monk. Oh! ils n'ont pas beaucoup parlé de cette question; ils n'avaient pas grand'chose à dire contre elle; il y avait d'autres questions brûlantes, la marine et les écoles du Manitoba.

Les écoles du Manitoba.

Cette question des écoles du Manitoba, ils prétendaient qu'elle n'avait jamais été réglée tandis que nous leur disions qu'elle avait été réglée parfaitement en autant que le fédéral était concerné. Selon eux, il n'y avait rien de fait et il fallait les envoyer

à Ottawa pour la régler et pour faire abroger la loi de la marine.

Les nationalistes ont dit la même chose .

La marine canadienne.

Pour les jingoes d'Ontario, notre marine n'était pas suffisante et pour les nationalistes de Québec il ne fallait pas de marine du tout. Ce sont des différents groupes, qui, unis pour un moment, ont réussi à nous renverser du pouvoir.

Je ne le regrette pas pour moi, mais je le regrette pour le pays.

Toutefois, si je considère ce qui s'est passé depuis le 21 septembre dernier je me prends à ne pas regretter du tout notre défaite. Elle a eu, en effet, pour résultat de démasquer les conservateurs et les nationalistes de Québec.

Tous pour le patronage.

Quelle différence y a-t-il entre les conservateurs dissidents de Québec et les nationalistes? Je n'en connais pas pour ma part. Si l'on gratte un nationaliste on trouvera un conservateur et si l'on gratte un conservateur on trouvera un nationaliste. La seule différence qu'il y a, c'est qu'avant les élections, pour capter les votes, ils étaient tous nationalistes et qu'après l'élection ils étaient tous conservateurs pour obtenir le patronage du gouvernement.

Il y a eu des hommes qui les ont crus. Ils dénonçaient Laurier et Borden. Laurier ne valait rien du tout et Borden ne valait guère mieux. Ils étaient contre Laurier et contre Borden; lorsque celui-ci est arrivé au pouvoir, il avait, n'est-ce pas, des places à distribuer, des positions de commissaires, de belles nominations.

Il y a eu des hommes qui ont pensé que les nationalistes avaient des principes et qu'ils allaient former un centre formidable comme le centre catholique allemand; qu'ils n'appuieraient aucun gouvernement qui ne donnerait pas des écoles séparées au Manitoba et qui n'abrogerait pas la loi de la marine. Ils ont reconnu leur faute quand ils ont vu leurs amis à l'œuvre. Le patriotisme des nationalistes ne venait pas du cœur; il venait du ventre. Quand leur ventre a été rempli, leur cœur a cessé de battre et leur langue s'est immobilisée dans leur bouche.

Rien que des démagogues.

Le peuple de la province de Québec sait qu'il y a des gens qui viennent leur dire que les affaires du pays peuvent être réglées suivant les aspirations d'une seule province; et moi je dis que ceux qui osent soutenir une pareille proposition ne sont que des démagogues.

Nous sommes maintenant assez éloignés des élections pour traiter de la réciprocité à tête reposée et

sans préjugés. Lors des élections, chez les conservateurs, la rage de la curée a remplacé les arguments et la raison. La réciprocité, c'était le premier pas vers l'annexion; la lutte s'est faite entre deux drapeaux: le drapeau britannique et le drapeau américain. Dans tous les journaux bleus on a vu des pleurs et des lamentations à ce sujet.

Nous avons dédaigné ces attaques, qui sont indignes d'hommes sérieux.

Est-ce à dire que parce que nous vendons aux États-Unis, le surplus de notre blé et de nos autres produits naturels nous leur vendons en même temps notre allégeance et notre nationalité?

Si ces arguments peuvent effrayer MM. Borden, Foster et Monk, ils n'ont pas le don de me faire peur, ni à moi ni au peuple canadien.

Je sais que les prétentions des conservateurs ont reçu une nouvelle vigueur à l'occasion de la publication de la lettre de M. Taft à M. Roosevelt, en date du 10 janvier 1911. Dans cette lettre, le président des États-Unis dit qu'il considère que la réciprocité fera du Canada une annexe des États-Unis. Il est naturel que nos adversaires se soient servis de cette lettre pour confirmer leurs sinistres prédictions.

Rien de nouveau.

J'ai lu cette lettre. Elle ne contient rien de nouveau. Nous avons déjà entendu ces phrases-là au

Parlement et du haut des tribunes conservatrices, M. Taft ne les a pas inventées, il les a entendues dire par les jingoes et c'est d'eux qu'il en a eu la première idée.

Je ne crains pas de discuter la question de la réciprocité ouvertement et franchement parce que je sais que la position que j'ai prise était juste.

La lettre du président Taft.

Sir Wilfrid Laurier cite ensuite certains passages de la lettre du président Taft, dans lesquels ce dernier avoue qu'il a emprunté son argument aux conservateurs du Canada; les conservateurs s'opposent à la réciprocité parce qu'elle amènera l'annexion et c'est un bon argument.

Lorsque cette lettre a été rendue publique, sir Wilfrid était aux États-Unis. On lui a demandé son opinion à ce sujet, il a refusé de l'exprimer. Lorsqu'il est revenu au Canada, il a déclaré qu'il était surpris qu'un homme de l'éminence de M. Taft, eut emprunté une pareille insanité aux jingoes du Canada.

Cette lettre d'ailleurs n'a pas convaincu M. Roosevelt, qui, dans sa réponse au président Taft, le félicite d'avoir cherché à obtenir le libre-échange avec le Canada, mais ne dit pas un mot de l'annexion. Et en réponse à un envoyé de Londres, M. Roosevelt a déclaré que par le terme *raisons politiques*, il n'entendait nullement l'annexion du Canada aux États-Unis.

Pas question d'annexion.

Ainsi vous avez d'un côté M. Roosevelt qui ne croit pas que la réciprocité amènera l'annexion et M. Taft qui prétend qu'elle l'amènera. Pour ma part, je crois que l'autorité de M. Roosevelt vaut bien celle de M. Taft.

Mais il y a autre chose. La réciprocité a eu des adversaires aux États-Unis aussi bien qu'au Canada. Les marchands de bois, les pêcheurs, les cultivateurs américains en ont été des adversaires irréductibles. Lors des dernières élections, dans la chaleur du combat, les gros intérêts du Canada se sont unis aux manufacturiers canadiens en criant avec les conservateurs : "God Save the King" mais criant surtout : "Dieu sauve nos monopoles et nos trusts."

Personne ne niera que le commerce et l'industrie font la richesse des peuples et que les traités commerciaux conduisent à cette prospérité.

Quand nous avons appris que les États-Unis nous invitaient à conclure un traité de réciprocité nous avons accepté cette invitation avec plaisir parce que nous savions que cette mesure resserrerait l'amitié des deux pays.

Les traités de commerce sont aussi vieux que la civilisation et mon ambition a toujours été de rendre les nations qui nous entourent nos amies plus intimes et plus respectées.

Le secrétaire des États-Unis, M. Knox, était d'avis que la réciprocité aurait les plus heureux effets et M. Taft a pensé dans le fond de son cœur qu'elle conduirait à l'annexion.

M. Taft a oublié une chose.

Eh bien! moi, je dis à M. Taft qu'il n'a jamais connu le caractère du peuple canadien. M. Taft veut faire du Canada une annexe des États-Unis, mais qu'il n'oublie pas qu'il lui faut pour cela le consentement du peuple canadien. Et ce consentement on ne peut l'acheter avec les profits de la réciprocité ni avec toutes les richesses des États-Unis, et que nous commercions ou non avec nos voisins, Canadiens nous sommes et Canadiens nous resterons.

Je vais plus loin. S'il est des Canadiens qui ont eu peur de l'annexion, je leur dis qu'ils ont lancé au peuple le plus injuste accusation.

Est-ce qu'on va nous dire que nous ne pouvons commercer avec une nation sans mettre en danger notre indépendance. Nous voulons plus que cela.

Quelques questions aux conservateurs.

Je sais qu'il y a ici quelques conservateurs. Mais si mes paroles pouvaient passer par-dessus les murs de cette salle et aller dans les foyers où se trouvent des conservateurs, je leur demanderais si lord Elgin s'imaginait que les Canadiens seraient incapables de

garder leur nationalité en commerçant avec les États-Unis? Personne avant 1911 n'avait pensé à cela. S'il y a des hommes qui sont assez faibles pour sacrifier leur allégeance en commerçant avec les États-Unis, ce n'est pas chez les libéraux qu'ils se trouvent c'est chez les conservateurs et je les laisse aux soins de M. Borden. Mais en tant que les libéraux sont concernés, je puis parler avec autorité et je dis que les libéraux ont l'âme trop britannique pour qu'on leur fasse une pareille injure.

Sir Wilfrid dit qu'il ne peut entendre ces arguments sans s'indigner en tant que Canadien et en tant qu'homme.

Il peut discuter la réciprocité au point de vue économique, mais il trouve indigne et honteux de craindre l'annexion.

Le président Taft n'est pas sévère.

Je sais qu'il y a des hommes au Canada qui étaient opposés à la réciprocité au point de vue économique. On vous a dit que le traité de réciprocité était désavantageux parce que le Canada serait écrasé au point de vue du commerce. Il cite de nouveau la lettre du président Taft qui dit que la réciprocité créera un courant entre le Canada et les États-Unis et ajoute que les grosses entreprises et les Banques Canadiennes seront nécessairement transportées à New-York. Mais il demande à M. Taft, au nom du bon sens pourquoi il faudra transporter

à New-York les banques canadiennes. Il ne connaît pas une seule banque américaine qui fasse affaire au Canada, mais il y a au moins trente banques canadiennes qui font affaires aux États-Unis.

Sir Wilfrid parle ensuite des nombreux pèlerinages faits à Washington, pour obtenir la réciprocité. Si ceux qui sont ainsi allés à Washington avaient reçu la moitié de ce qu'a obtenu M. Fielding, ils auraient été reçus par les acclamations du peuple.

De nouveaux marchés.

On dit que c'est le sentiment canadien qui s'est révolté contre la réciprocité. Mais il n'existait donc pas ce sentiment canadien du temps des conservateurs et ce sont les libéraux qui l'ont créé. Nous ne sommes pas contentés de créer un sentiment canadien, nous avons créé de nouveaux marchés.

Le marché du Canada ne peut absorber toute la production du pays. Nous produisons, chaque année, dans l'Ouest seulement, 100,000,000 de boisseaux de blé et nous ne pouvons en consommer plus de cinquante. Où vont donc aller les 50 autres millions? Il faut chercher des marchés ailleurs.

Nous avons, il est vrai, le marché anglais que le parti libéral nous a donné, grâce à la préférence impériale qui a été une immense annonce pour le Canada et pour l'empire. Nous avons fait la même chose avec la France et avec l'Allemagne. Nous

avons voulu en faire autant avec les États-Unis, mais cette offre n'a pas été acceptée, grâce au sentiment national que nous avons créé mais qui s'est un instant égaré.

Le reproche que je fais aux hommes d'affaires qui ont bloqué le projet de réciprocité c'est que j'ai eu plus de foi en eux qu'ils n'en ont eu eux-mêmes.

Les Américains ne nous sont pas supérieurs.

Mais au point de vue intellectuel ne sommes-nous pas les égaux de nos voisins? Aussi longtemps que vous ne prouverez pas que vous êtes inférieurs aux Américains, je ne croirai pas que nous avons mal fait l'année dernière.

Un grand problème est actuellement devant le gouvernement du Canada et c'est celui des marchés. L'offre que nous avons faite au peuple a été rejetée mais le problème n'est pas résolu. Il existe dans l'Est; il est plus grand et plus impérieux dans l'Ouest et pour ces provinces, il faut absolument de nouveaux marchés. Chaque année des milliers d'âres de terre nouvelle sont mis en culture, où cette récolte va-t-elle aller? Sir Wilfrid rappelle ensuite que le député conservateur de Calgary a fait une conférence, récemment à Montréal, dans laquelle il dit qu'il faut absolument des nouveaux marchés, et que si ces marchés n'étaient pas donnés, il ne répondait pas de l'allégeance de ces provinces. Si ces paroles venaient de moi on les qualifieraient de trahi-

son, mais elles viennent d'un conservateur à tous crins. Je ne crois pas à une rébellion, mais M. Bennett l'a fait prévoir.

Le 10 octobre dernier, lorsque les conservateurs ont pris les rênes du pouvoir, une immense récolte pourrissait dans les champs. Un grand marché était à nos portes mais il était fermé et le gouvernement, à peine avait-il pris les rênes du pouvoir, qu'il était assailli de requêtes demandant de faire écouler cette récolte.

Aux genoux des Américains.

Qu'est-ce que le gouvernement a fait. Ah! si aux dernières élections je vous avais dit qu'il accomplirait un acte pareil, les conservateurs auraient frémi d'indignation. Cette chose qui les aurait fait frémir a été faite.

Lorsque sont arrivés les requêtes, demandant de trouver les moyens de faire transporter les récoltes; je vous donne à deviner ce que votre gouvernement, élu parce que vous ne vouliez pas ouvrir, par la loi, un marché à vos produits a fait. Votre gouvernement est allé se mettre à genoux devant le gouvernement de Washington pour lui demander d'accorder des prix réduits pour faire transporter le grain à Minneapolis et Duluth. On me dira: les conservateurs ne sont pas capables de faire cela.

J'ai les paroles prononcées à la Chambre par M. Foster, George Eulas Foster en personne, qui est

allé mendier devant la Interstate Commission, une réduction dans les prix de transport pour faire écouler nos céréales par voie de Minneapolis.

Sir William Van Horne s'est opposé à la réciprocité, parce que prétendait-il, elle aurait pour effet de détourner le commerce du nord vers le sud au lieu de le laisser aller de l'ouest à l'est.

La réponse à cet argument se trouve dans le pèlerinage à l'Interstate Commission dont nous a parlé M. Foster, le 23 janvier dernier, en disant que pour obvier aux difficultés, il a demandé à l'Interstate Commission, l'autorisation de réduire les tarifs du transport des grains du Nord-Ouest jusqu'à Minneapolis et Duluth, afin de faciliter ainsi l'écoulement des grains accumulés en les acheminant par les routes de l'ouest vers le sud.

Cette année, a dit M. Foster, une grave difficulté semble naître de ce qu'une grande quantité de ce grain qui a été battu tardivement ou qu'on bat actuellement est mélangé avec la neige et la glace et comme il se trouve ainsi dans un état d'humidité, il faut le traiter dans des élévateurs spéciaux où on le fait sécher avant l'arrivée des chaleurs, sans quoi, il serait complètement perdu. C'est ce grain-là qu'on achemine aux élévateurs de Minneapolis et de Duluth pour l'y faire transiter. J'ajoute que les compagnies de chemins de fer ont abaissé leurs tarifs, en rendant les prix de transport pour Duluth ou Minneapolis semblables à ceux de Fort-William et de Port-Arthur. C'est ainsi qu'on a tenté l'impossible

pour remédier à l'encombrement des grains; mais tout de même il reste encore au Nord-Ouest de grandes quantités de grain et l'enseignement qui se dégage de tous ces faits c'est la nécessité de créer de nouveaux débouchés et de nouvelles facilités d'exportation pour ces grains.

Pilule difficile à avaler.

Sir Wilfrid continue en disant qu'il a dû en coûter beaucoup à M. Foster d'avalier cette pilule mais qu'il y a été forcé. M. Foster était à Montréal, la semaine dernière et il a affirmé hautement qu'il fallait de nouveaux marchés. Il n'a pas voulu de la réciprocité avec les États-Unis mais il l'a acceptée avec les Indes Occidentales qui ont avec nous un commerce de moins de \$10,000,000 par année.

Sir Wilfrid explique que le gouvernement n'a pas encore eu le temps de s'occuper des marchés; il était trop occupé à d'autres choses; il a dépensé largement et destitué amplement: seulement, plus il destitue plus il a de demandes de places, si bien que M. Foster a été obligé de dire que c'était un système dont... S'il avait imité l'ancien gouvernement il n'aurait pas eu à se plaindre.

L'orateur parle ensuite brièvement de la marine. On n'en entend plus parler. Il y a trois ans on ne parlait que de cela. Nous avons proclamé que le Canada ayant atteint sa majorité devait prendre charge de sa défense sur mer et sur terre. Les con-

servateurs après avoir approuvé cette mesure s'y sont ensuite opposés, les uns disant que le projet n'allait pas assez loin, les autres prétendant qu'il allait trop loin. Les nationalistes nous ont promis de faire abroger le bill si les libéraux étaient renversés; ils sont au pouvoir et la marine n'est pas encore mise de côté. M. Borden s'en va en Angleterre pour décider ce qu'il va faire.

Effleurant en passant la question des écoles du Manitoba, sir Wilfrid rappelle que Gladstone est tombé en défendant sa patrie, mais qu'il avait jeté en terre une semence féconde. Nous aussi, nous avons semé, dit-il, en terminant. Nous avons perdu des amis, nous avons perdu de la popularité; pour ma part, je ne regrette rien. Le grain germera et plus heureux que Gladstone, j'en verrai peut-être la maturité, mais ce n'est pas là la principale considération.

Je suis serviteur du peuple et mes ordres sont de combattre.



AU MONUMENT NATIONAL

Un des meilleurs discours de Laurier après sa défaite de 1911 fut celui qu'il prononça à Montréal au Monument National le 12 janvier, 1912. Les nombreux auditeurs parurent beaucoup goûter la revue qu'il fit alors de la politique canadienne si on en juge par les nombreux applaudissements qui soulignèrent chaque déclaration importante du chef libéral. Voici ce discours :

Monsieur le Président,

Messieurs les Membres de l'Association Libérale,
Mesdames et Messieurs,

S'il se trouvait dans la ville de Montréal un étranger qui ne sût rien de notre histoire récente et qui entrât en ce moment dans cette salle, voyant cette foule compacte, entendant ces acclamations enthousiastes, il se dirait sans doute que nous sommes ici à célébrer quelque importante victoire ou quelque autre événement également heureux. Profond serait son étonnement d'apprendre que, loin de célébrer une victoire, nous sommes ici sous le coup de la défaite d'un grand parti politique.

Plus profond encore serait son étonnement de voir que cette défaite nous laisse si pleins de courage et si pleins de fierté. Et profonde surtout serait son admiration quand il constaterait que l'événement qui nous amène et nous réunit est l'inauguration d'une association de la jeunesse libérale, par laquelle elle prétend affirmer, et l'affirmer aussi solennellement qu'il lui est possible de le faire, sa croyance et sa foi dans la cause qui a été vaincue le 21 septembre dernier.

Le poète romain, rappelant le courage stoïque de celui qui fut appelé le dernier des Romains, et qui pour le maintien des institutions de la république avait tout risqué, tout perdu, se sert de ce noble langage, de ce langage plein d'un noble orgueil : " *Victrix causa diis placuit, sed victa Catoni* ", " La cause victorieuse plut aux dieux, mais la cause vaincue continua d'être l'idéal de Caton."

Et vous, mes jeunes amis de la jeunesse libérale, vous montrez que la défaite ne vous effraie pas, ne vous alarme pas, ne vous affecte pas ; mais au début de la vie, sur le seuil même de votre carrière, cherchant votre orientation, vous ne vous faites pas les courtisans du pouvoir, mais vous vous tournez vers ces idées et ces principes qui, comme vous l'avez dit tout à l'heure, monsieur le président, avec tant de vérité, ont fait le Canada ce qu'il est aujourd'hui.

Et pour votre foi, la foi qui vous anime, pour l'enthousiasme qui vous entraîne, il y a certainement des causes abondantes.

Les dernières élections furent une surprise, mais les effets qui s'en sont suivis sont une surprise plus grande encore — au moins pour quelques-uns.

Nous, du parti libéral, nous qui sommes les vaincus, nous marchons la tête plus haute que jamais, et jamais nos convictions n'ont été plus fortement ancrées dans nos âmes qu'elles le sont en ce moment, tandis que dans les rangs de ceux qui formèrent la majorité au jour du scrutin, déjà nous en avons la preuve, le doute, le regret, le désenchantement, la désillusion étreignent les consciences honnêtes qui s'étaient laissées entraîner par de fallacieuses promesses, par de sonores affirmations, dont l'inanité, le vide commencèrent d'apparaître dès le lendemain de la victoire et qui sont chaque jour de plus en plus manifestes.

LA NOUVELLE ADMINISTRATION

Quant à ceux qui par le fait de la victoire ont été amenés au timon des affaires, qui ont la responsabilité de tous leurs avancés, qui devaient régénérer notre monde politique, qui devaient mettre fin à la politique de conciliation pour la remplacer par la politique d'intransigeance, l'intransigeance inflexible en matières religieuses et nationales, qui devaient faire triompher le nationalisme, tandis que leurs congénères dans les autres provinces devaient faire triompher l'impérialisme, qui devaient abolir la loi de la marine avant même que l'année ne finit son

cours, qui furent crus sur parole et pris au sérieux, ceux-là ont déjà donné la mesure de ce que valent leurs professions de foi, leur patriotisme et leur désintéressement.

Vous les avez vus à l'œuvre depuis trois mois — si tant est que l'on puisse donner le nom d'œuvre à ce qu'ils font depuis trois mois — et vous savez que je n'exagère pas — ce qu'ils ont fait, ça été d'organiser la curée. Leur seule pensée a été pour le patronage et les places; leur seule occupation, leur seule préoccupation, de couper les têtes et de les jeter en pâture à la horde d'affamés qui, avant le 21 septembre, jetaient à la tête de leurs adversaires, comme la plus suprême injure, l'épithète de créchards, et qui, le lendemain du 21 septembre, se révélaient les plus insatiables, les plus forcénés créchards que le Canada a jamais vus.

Tout ce qu'ils ont fait peut se résumer et être caractérisé d'un mot: Ça été une formidable débâche de voracité bureaucratique.

Et leurs promesses d'avant les élections, que sont-elles devenues? Elles sont allées où vont les vieilles lunes.

Les principes qu'ils devaient faire triompher, que sont-ils devenus? Vouloir les faire sortir, autant vaudrait essayer de faire sortir un cheval d'une écurie vide.

MARINE ET PLÉBISCITE

Et la loi de la marine qui devait être abolie? Elle sera abolie la semaine des trois jeudis.

Et le plébiscite? Le plébiscite! il est déjà devenu une affaire démodée. Et lorsqu'au début de la session, voyant l'assemblage que présente l'administration actuelle, voyant M. Borden flanqué de M. Monk, et M. Nantel flanqué du colonel Hughes, voyant ensemble le loup et l'agneau, le nationalisme et l'impérialisme, je leur demandai de nous dire quel était leur programme, quel était celui qui allait triompher, du nationalisme ou de l'impérialisme, savez-vous la réponse qu'on me fit? On me dit, d'une façon piteuse: Ah! ne parlez pas de ces choses-là, vous allez soulever les préjugés de races. Si vous parlez de ces choses-là, c'est évidemment parce que votre caractère a été assombri par l'insuccès et que vous êtes devenu acerbe et bilieux.

Ce fut là leur réponse. Beaucoup de ceux qui sont ici l'ont entendu comme moi.

Permettez-moi de vous faire une demande, monsieur le président, mesdames et messieurs. Mon caractère assombri, acerbe et bilieux! Laissez-moi vous demander de me regarder un instant. Ai-je l'air d'un homme au caractère assombri? Je crois que je pourrais soutenir la comparaison avec M. Monk sur ce point-là. Il y a des gens qui me connaissent depuis quarante ans et plus, qui m'ont connu lorsque j'étais étudiant dans cette ville, qui m'ont suivi d'étape en étape, et c'est à eux que je m'adresse. S'il est vrai que l'âme se reflète sur les traits du visage, je leur demande si jamais ils m'ont connu l'âme plus sereine que depuis le 21 septembre dernier.

Caractère assombri, acerbe, bilieux! Et pour-
quoi? Parce que nous avons été défaits? Mais j'ai
trop de connaissance des choses de ce monde pour
ne pas savoir que dans toutes les carrières publiques
ou privées, un revers est toujours possible; j'ai trop
de connaissance des choses de la politique pour ne
pas savoir qu'en politique, comme à la guerre, la
victoire peut toujours échapper à celui qui croyait
la tenir pour se tourner vers celui qui ne l'attendait
plus; j'ai trop de connaissance et trop d'expérience
des choses de la politique pour ne pas savoir que,
sous tous les régimes constitutionnels, il peut tou-
jours arriver qu'il se forme des courants d'opinion
d'abord insaisissables, invisibles, qui grossissent et
finissent par tout emporter devant eux, comme les
crues subites des rivières, mais qui, comme elles,
ayant fait leur temps, rentrent dans leur lit, et l'o-
pinion finit par se ressaisir elle-même.

Messieurs, il est vrai que nous avons été défaits,
mais, comparant ce qui s'est fait avant les élections,
pendant les élections et après les élections, je n'ai
pas d'hésitation à dire — et mes paroles trouveront
un écho même en dehors de cette salle — que nous
avons plus raison d'être fiers de notre défaite que
nos adversaires n'ont raison d'être glorieux de leur
victoire.

Si, messieurs, la poursuite et la possession du
pouvoir étaient le but suprême de la politique alors,
la perte du pouvoir pourrait bien assombrir l'âme
onctueuse de mon ami M. Monk; mais si la pour-

suite du pouvoir et la possession du pouvoir sont le but suprême de ceux qui se sont appelés conservateurs, qui se sont affublés du titre de nationalistes, et qui maintenant reviennent au titre de conservateurs, si telle est leur mentalité, ce n'est pas la nôtre.

L'IDÉAL DU PARTI LIBÉRAL

Je n'affecte pas d'être indifférent à la poursuite du pouvoir, mais ce n'est pas le but suprême. Notre ambition, monsieur le président, vous l'avez définie tout à l'heure vous-même; c'est la grandeur, c'est la prospérité, c'est le renom, c'est l'honneur du Canada, notre patrie. C'est l'idéal que nous avons poursuivi pendant quinze ans, et que nous avons poursuivi, je crois, avec quelque succès. On peut bien nous enlever le pouvoir, il y a une chose qu'on ne peut pas nous enlever; on ne peut pas nous enlever les quinze années de prospérité que nous avons données au pays et pendant lesquelles nous avons révélé le Canada au monde et au Canada lui-même. On ne peut pas nous contester, à l'intérieur, le développement énorme, qui a doublé, qui a triplé en quinze ans l'agriculture, le commerce et l'industrie. On ne peut pas nous contester, à l'extérieur, le prestige et l'éclat qui ont rejailli sur le Canada, de notre préférence commerciale à l'Angleterre, de notre traité de commerce avec la France, de notre lutte douanière avec l'immense empire allemand, et même de notre tentative de traité de com-

merce avec la république voisine, tentative qui, toute infructueuse qu'elle a été, a donné un reflet nouveau à notre pays, reflet qui aurait centuplé si nous avions vaincu.

Voilà, messieurs, quel a été notre idéal. Mais, parce que nous avons été vaincus, il ne s'en suit pas que nous sommes au terme: notre idéal reste le même: c'est encore, dans la sphère où nous sommes maintenant, la grandeur, la prospérité, le renom et l'honneur du Canada, notre commune patrie.

C'est votre idéal, à vous, monsieur le président, à vous, mes jeunes amis de l'association libérale, et c'est vers cet idéal que, au seuil de votre vie, vous consacrez votre jeunesse, vos forces, votre courage et votre enthousiasme.

Messieurs, je pourrais peut-être, à l'heure actuelle définir quels sont les principes libéraux, mais il m'est arrivé si souvent, au cours de ma carrière politique, de faire cette définition et de la présenter au public, que je ne crois pas qu'il y ait lieu de la faire aujourd'hui. Il n'est peut-être pas sans importance pourtant, que nous considérions ensemble un moment la situation qui a été faite à notre pays par la chute du gouvernement libéral et par l'accession au pouvoir de la nouvelle administration.

Nous avons dissous le Parlement, comme vous le savez, pour consulter l'électorat sur une convention douanière que nous avons faite avec le gouvernement américain et par laquelle nous devons admettre en franchise entre les deux pays les produits natu-

rels de l'un et de l'autre. Je n'ai pas à revenir sur ce qui s'est passé.

On m'a dit souvent : Mais pourquoi avez-vous dissous la Chambre ?

Messieurs, nous avons dissous la Chambre parce que nous ne voulions pas être dans l'incertain et si nous avons perdu la confiance publique je n'aurais pas voulu garder le pouvoir un instant de plus.

Nous avons dissous la Chambre parce que nous sommes des libéraux. Je n'ai rien à regretter de ce qui a été fait, et je ne crois pas que les vrais libéraux aient rien à regretter non plus ; mais il y a une chose, un seul point sur lequel je désire attirer votre attention dans ce moment-ci, et c'est un point que les Canadiens ne peuvent pas ignorer, qu'ils ne peuvent pas mettre en doute et auquel ils doivent donner leur attention immédiate et constante ; c'est qu'un jeune pays comme le Canada a absolument besoin de marchés extérieurs. La production totale du pays, en matière agricole surtout, dépasse la capacité de consommation du pays. Nous sommes avant tout un pays agricole—et, Dieu merci, je désire et j'espère que, longtemps encore, le Canada continuera d'être un pays agricole, car l'agriculture est la plus saine de toutes les occupations de l'homme. A l'heure actuelle les deux tiers au moins de notre population sont des cultivateurs, et ce qu'ils produisent excède la capacité de consommation du peuple canadien. Prenons le seul article du blé. Nous avons produit cette année la totalité de 100,000,000 de minots de blé—

et ça n'a pas été ce que les cultivateurs appellent une bonne année,—ça été simplement une année moyenne.

Quelle est la capacité de consommation du peuple canadien? Les économistes estiment que la consommation du blé par tête de la population est de cinq minots. Je crois que dans un pays riche et prospère comme le nôtre cette proportion est trop faible et qu'on peut la mener peut-être jusqu'à six minots, pas plus de sept. Par conséquent, notre population étant un peu plus de sept millions d'habitants, la capacité totale du pays pour la consommation du blé est justement de 50,000,000 de minots. Par conséquent, il faut trouver un marché pour le surplus de cette quantité là, pour les cinquante autres millions.

Ainsi en est-il du beurre, du fromage, des viandes, des légumes et des fruits. De toutes ces denrées nous avons plus que nous ne sommes capables de consommer. Là aussi il faut trouver un marché extérieur.

Heureusement pour nous, nous avons le marché de l'Angleterre, qui est la cause de la prospérité de ce pays depuis quinze ans. Si demain, le marché de l'Angleterre nous était fermé, la conséquence immédiate serait la ruine de notre agriculture; et, comme vous le savez, l'agriculture est la base de toute prospérité dans un pays; quand le cultivateur est prospère, tout le monde est prospère; quand le cultivateur souffre, tout le monde souffre.

Mais il y a certaines parties de notre territoire

pour lesquelles le marché américain est le marché naturel le plus avantageux et le plus lucratif. Depuis des années et des années, les cultivateurs de toutes les parties du pays, et surtout ceux des provinces de l'ouest, nous demandaient l'ouverture du marché américain, et, après des négociations, souvent interrompues, souvent reprises, n'arrivant jamais cependant à une période de succès, nous avons fini par obtenir l'ouverture de ce débouché, et le peuple canadien a rejeté le traité de commerce que nous avons fait.

Inutile, messieurs, de récriminer sur ces questions-là; la volonté du peuple doit être respectée; mais nous avons bien le droit de nous demander quelles sont les raisons qui ont influencé l'opinion de la majorité. Je ne parle pas de ces appels aux préjugés, je ne parle pas des articles échevelés et des discours plus échevelés encore dans lesquels on vous disait que faire un traité de commerce avec les États-Unis c'était préparer l'annexion aux États-Unis. Ce sont des appels hystériques, ceux-là, ce ne sont pas des arguments. Mais il est incontestable qu'un grand nombre des intérêts financiers s'étaient coalisés contre nous, et on doit chercher la cause qui a fait agir ces intérêts-là.

Messieurs, en suivant la discussion qui s'est faite, et maintenant que j'ai pu, depuis quelques semaines, depuis quelques mois, la revoir à tête reposée, il est évident qu'un grand nombre des intérêts financiers qui ont été exploités contre nous l'ont été par cette

pensée que le commerce avec les États-Unis aurait porté un coup peut-être fatal à l'unité nationale et qu'il fallait conserver le commerce parmi nous.

Oui, j'en suis, conserver parmi nous le commerce qui peut être conservé. Mais, messieurs, vous les électeurs qui me faites l'honneur de m'entendre en ce moment-ci, vous conviendrez, avec moi, que s'il est une partie de notre pays qui a intérêt à commercer avec les États-Unis, ce n'est pas affermir l'unité nationale, c'est au contraire, mettre en péril l'unité nationale, que d'empêcher les producteurs de cette partie du pays de se servir du marché le plus avantageux qu'ils peuvent avoir. L'unité nationale marchera de pair avec la prospérité nationale, mais l'unité nationale ne sera pas conservée et sera mise en péril si on la sépare de la prospérité nationale.

A l'heure qu'il est les cultivateurs de l'Ouest déplorent les résultats des élections, parce qu'ils auraient un marché à leur porte, un marché avantageux pour leurs produits.

A l'heure qu'il est, et durant toute l'année, l'écart entre le prix du blé à Duluth et le prix du blé à Winnipeg est de 10, 12 et 15 cents—et cette année n'a pas été fructueuse, la récolte a été gâtée par des gelées hâtives. Ce blé-là ne va pas en Angleterre; il irait aux États-Unis; le marché est fermé.

Eh bien, croit-on qu'il y ait dans cet état de choses un moyen d'affermir l'unité nationale? Je laisse ceci au bon sens de tous les électeurs intelligents.

Je ne suis pas, messieurs, pour faire de l'opposi-

tion factieuse au gouvernement actuel. Vous avez fait allusion tout à l'heure au fait que je suis encore le chef du parti libéral, que je suis le chef de l'opposition à Ottawa. Messieurs, je puis bien vous dire que si je n'avais suivi que mon inclination personnelle, arrivé à l'âge de 70 ans, le repos m'aurait été doux, et que j'aurais été bien aise de passer les rênes à quelqu'un de plus jeune et de plus autorisé que moi; mais mes amis de la Chambre des Communes m'ayant demandé de rester à leur tête, je veux bien m'acquitter de la tâche et m'en acquitter du mieux que je pourrai. Je ferai mon possible pour faire une lutte au gouvernement, mais une lutte loyale.

Je n'entends point faire de l'opposition factieuse au gouvernement, mais il y a là un état de choses que le gouvernement actuel, qui en est responsable, ne peut pas ignorer, ne peut pas méconnaître, auquel il faut qu'il donne son attention. C'est-à-dire, puisque la réciprocité a été mise de côté, puisque les cultivateurs de l'ouest n'ont pas ce marché, il faut que le gouvernement actuel trouve le moyen de donner aux cultivateurs de l'ouest l'équivalent de ce que leur a fait perdre le rejet de la réciprocité.

Ceux qui nous ont combattus nous ont combattus avec l'argument que le parti démocrate aux États-Unis allait ouvrir le marché américain sans compensation de notre part. Je le souhaite et je le désire, et si le parti démocrate nous ouvre le marché américain, nous n'aurons rien de plus à demander. Mais alors, je regrette beaucoup de le dire à ceux qui nous

ont combattus, si le parti démocrate nous ouvre le marché américain, c'est ouvrir la voie à l'annexion. C'est là l'argument qu'on nous a fait connaître; mais vous verrez comme les impérialistes-nationalistes ne seront pas effrayés de l'ouverture du marché américain, aussi longtemps que le gouvernement Borden sera au pouvoir.

Ce serait cependant, Messieurs, une grande erreur de supposer que c'est la réciprocité qui nous a fait battre, le 21 septembre dernier. Elle y a contribué, je l'admets; elle y a contribué en ceci, qu'elle a coalisé contre nous beaucoup d'intérêts financiers, qui ont organisé l'énorme agitation qui nous a fait assaillir d'un côté et de l'autre, dans la province de Québec par les nationalistes, dans les autres provinces par les impérialistes.

Voici maintenant vingt-trois ans que j'ai eu l'honneur d'être élu chef du parti libéral; depuis vingt-trois ans je porte sur mes faibles épaules le poids de ce fardeau. Quand mes amis de la Chambre des Communes et du Sénat, après la retraite de M. Blake, me demandèrent de me mettre à leur tête pour diriger le parti libéral, ma première pensée fut de refuser péremptoirement. Non pas que je n'appréciasse pas le périlleux honneur qui m'était offert; non pas que je ne me sentisse pas le courage d'ententer la fortune; mais je voyais nettement devant moi que, dans un pays comme celui-ci, où il y a diversité de races et diversité de religions, moi, de la minorité par la race et par la religion, si j'acceptais

ce poste suprême, il allait surgir des difficultés qui se dresseraient devant les idées libérales, qui allaient faire échec au parti libéral qui allait en être le champion et au chef qui allait en assumer la responsabilité. J'étais parfaitement satisfait de mon lot tel qu'il existait à ce moment-là. J'étais un simple soldat dans la grande armée libérale et je croyais que dans ce poste modeste je pourrais servir la cause tout aussi efficacement que dans le poste suprême où m'appelait la trop généreuse sympathie de mes collègues; mais, devant leurs instances, devant leur insistance, je fis taire mes scrupules et je leur dis: "Eh bien, soit; puisque vous le voulez, marchons ensemble à la victoire."

Je puis ajouter, je crois, sans vaine jactance, que j'avais profondément étudié l'histoire de mon pays, que je la connaissais parfaitement. Je puis ajouter également que je n'avais pas toujours eu les idées politiques que j'avais à ce moment-là, qu'elles m'étaient venues de l'étude que j'avais faite de notre histoire. Mes idées politiques étaient la politique de M. Lafontaine, qui, au lendemain de l'union, en 1841, disait, comme tout le programme qu'il soumettait aux habitants de la province de Québec, ceci:

"Il est de l'intérêt des réformistes des deux provinces de se rencontrer sur le terrain législatif dans un esprit de paix, d'union, d'amitié et de fraternité."

Voilà, messieurs, quel était à ce moment-là, mon évangile politique, et c'est l'évangile que j'ai toujours suivi. Et cette doctrine de M. Lafontaine, je l'ai exprimée moi-même plus d'une fois, lorsque j'ai dit que, tant que j'occuperais le poste que j'occupais comme chef du parti libéral, toutes les questions qui seraient du ressort du parlement je les aborderais en faisant appel à la conscience de tous ceux, sans distinction de race ou de religion, qui ont à cœur l'amour de la justice, de la liberté et de la tolérance.

Voilà quel a été notre programme depuis vingt-trois ans. Ce programme prêtait un double jeu à tous les intransigeants et à tous les extrémistes. Ce programme, comme vous le savez, il triompha en 1896; mais, comme vous le savez également, à peine avait-il triomphé en 1896 qu'il était immédiatement attaqué par tous les extrémistes de toutes les parties du pays; par les bleus dans la province de Québec, les torys dans la province d'Ontario, les impérialistes et les nationalistes. Attaqué à Québec, attaqué à Toronto, attaqué en Angleterre même pendant quinze ans il résista à tous les assauts; mais il vient de succomber... Non, je me trompe, je fais erreur; il n'a pas succombé; les champions de l'idée ont été vaincus, mais l'idée est encore vivante et plus vivace que jamais.

Et vous allez voir comme ceux qui l'ont attaquée, cette idée, avec le plus d'amertume ne pourront pas s'en échapper; vous allez voir qu'elle va les domi-

ner, qu'ils seront obligés de s'y soumettre; et, quoique l'idée ait été vaincue et que ceux qui l'ont soutenue soient maintenant dans l'opposition, c'est encore l'idée qui va dominer le parti au pouvoir à l'heure actuelle et tout le peuple canadien.

En voulez-vous la preuve? Vous l'avez, la preuve, dans la composition du gouvernement. Vous l'avez encore plus dans l'attitude du parti nationaliste, de ceux au moins qui s'appelaient le parti nationaliste il y a trois mois, et qui aujourd'hui, sont obligés de tourner le dos à tout ce qu'ils ont prêché depuis quatre ans.

Je vous disais tout à l'heure que nous avons été attaqués par tous les extrémistes qui nous ont attaqués avec le plus d'amertume, avec le plus de violence et avec le plus d'injustice, ce sont ceux qui ont pris le nom de nationalistes dans ce pays-ci. Notre politique avait le don de les exaspérer; nos idées de modération les mettaient en fureur, et le seul mot de conciliation leur mettait l'écume à la bouche. A les entendre, il n'y avait rien de bon à Ottawa; les libéraux, dont ils se trouvaient séparés, ne valaient rien; les conservateurs valaient encore moins; Laurier était honni, Borden était conspué.

Longtemps nous crûmes à leur sincérité; nous pensions que c'étaient des êtres fortement trempés, qui ne comprennent pas les choses pratiques mais chez qui un idéal de haute envolée fait pardonner d'irréalisables chimères. C'était ce que nous pensions d'eux. Nous leur faisons trop d'honneur.

Quand nous les entendions dénoncer Laurier comme n'étant pas le libéral idéal; quand nous les entendions se donner, eux, comme les seuls libéraux de la grande école d'autrefois; quand ils dénonçaient du même langage les conservateurs, le chef du parti conservateur, M. Borden, nous pensions— nous avons raison de le penser, eux-mêmes le disaient—qu'ils allaient faire un parti à part, qu'ils allaient constituer un centre, à l'instar du centre catholique allemand, et que leur chef allait être un nouveau Winthorst.

Nous eûmes des doutes quand nous les vîmes se rapprocher des conservateurs de l'école du docteur Sproule, du colonel Hughes — des hommes, remarquez bien, contre lesquels je n'ai rien à dire, excepté qu'ils sont au pôle sud et que je suis au pôle nord. Nous avons raison d'avoir des doutes quand nous vîmes les nationalistes se rapprocher des hommes de cette école. Nos doutes augmentèrent lorsque nous apprîmes dans l'élection dernière leurs accointances avec M. Ames et les autres manipulateurs du parti conservateur. Nos doutes cessèrent complètement lorsque, au cours de l'élection dernière, nous les entendîmes dire que le nationalisme n'était pas un parti. Car, messieurs, vous l'avez entendu, plusieurs d'entre vous l'ont entendu. Moi, je ne l'ai pas entendu, mais je l'ai lu. Pour mes péchés, je suis obligé de lire le "Devoir" tous les jours. Je l'ai lu, et j'ai là la parole du Maître. J'ai lu la parole du Maître déclarant que le nationalisme n'était pas un parti.

Si le nationalisme n'était pas un parti, qu'était-ce donc? Nous en avons eu la définition, et la définition était celle-ci. Que le nationalisme n'était pas un parti, mais que c'était un mouvement.

Un mouvement! Voilà une expression bien vague pour caractériser une chose que j'avais toujours cru aussi positive que le nationalisme. Un mouvement vers quelle aspiration? Un mouvement vers quel but?... Nous ne le savions pas; nous l'avons su le lendemain du 21 septembre. C'était un mouvement vers la crèche.

C'était, dis-je, un mouvement vers la crèche, et nous en avons eu la preuve immédiatement.

Ah! que nous sommes loin cependant, que nous sommes loin du Centre Catholique Allemand! que nous sommes loin de l'idéalisme de Winthorst.

Le lendemain du 21 septembre, il y avait vers Ottawa un mouvement, une course, un torrent.

Un député ministériel d'aujourd'hui, conservateur de ce temps-là, M. Edmund Osler, aujourd'hui Sir Edmund Osler, nous a dit qu'il avait été scandalisé de voir la course qui s'était faite vers Ottawa pour obtenir des places. Dans cette course-là, les nationalistes étaient au premier rang. Ils étaient là pour obtenir leur part de butin, et ils l'ont obtenue. Ils demandaient d'être représentés dans le gouvernement; ils l'ont été, ils le furent, ils le sont. Monk embrasse Hughes, Hughes embrasse Nantel et Nantel embrasse Reid. Et dans cette embrassade, le mouvement nationaliste avait trouvé son terme,

enterré, envahi dans le vieux parti tory que nous connaissons depuis le temps de M. Papineau et qui n'a jamais changé de peau depuis ce temps-là. C'était naturel, les extrêmes se touchent.

Et si vous me demandez maintenant, messieurs, ce que je pense de leur sincérité, je n'ai pas d'hésitation à vous le dire, et je vais leur faire la part très belle et très réelle, je le crois. S'il y a quatre ans, on avait dit aux nationalistes: Vous finirez votre carrière dans les rangs du parti conservateur, — ils se seraient récriés avec violence; ils auraient dit que c'était une calomnie. Je suis bien prêt à croire à leur sincérité à ce moment-là, mais leur chute en amena une autre, et cette autre une autre, et de chute en chute ils sont arrivés où ils en sont aujourd'hui, c'est-à-dire à renier leur passé, à faire alliance avec des hommes qu'ils ont toujours traités avec dédain, et à nous donner, à nous, du parti libéral, la plus éclatante vengeance que jamais des adversaires politiques aient pu désirer avoir sur leurs adversaires politiques.

Mais ce n'est pas tout. Leur volte-face — remarquez le mot — leur volte-face la plus manifeste, c'est la question de la marine, la marine qui, comme vous le savez, a fait couler tant d'encre nationaliste, la marine qui, comme vous le savez, a fait rugir tant de gosiers nationalistes. Mais ces rugissements-là, qui étaient une musique pour l'oreille des fidèles, les fidèles ne les entendront plus. Ce qu'ils vont entendre maintenant ce sont des bêlements d'agneaux, des roucoulements de colombes.

Messieurs, pour vous faire voir toute l'étendue de la volte-face, qui maintenant est apparente, la volte-face du parti nationaliste sur la question de la marine, vous allez me permettre de remonter un peu loin et de reprendre cette question-là par le commencement.

Nous sommes aujourd'hui dans une position singulière et sans exemple, nous, du peuple canadien, dans l'histoire du monde. Nominalemeut, nous sommes une colonie de la Grande-Bretagne; en réalité, nous sommes une nation. Il y a longtemps que nous avons passé outre la période coloniale. Nous avons à l'heure qu'il est une population de plus de 7,000,000 d'habitants; nous faisons nos propres lois; nous prélevons notre propre revenu; nous négocions nos traités de commerce; nous avons le contrôle absolu de nos forces militaires. Si ce ne sont pas là les attributs d'une nation, dites-moi ce que c'est. Nous sommes une nation dans l'Empire Britannique.

Notre position n'est pas unique; l'Australie est dans la même position que nous, la Nouvelle-Zélande est dans la même position que nous; l'Afrique du Sud est dans la même position également. Ces quatre nations, jeunes, dans toute leur efflorescence, distribuées sur tous les points du globe, reconnaissent toutes la suprématie de la Couronne d'Angleterre. Il s'est formé un empire comme il ne s'en est jamais vu. Et tout cela s'est fait naturellement, sans secousses, comme il arrive toujours sous l'égide de la constitution britannique.

Mais cet état de choses sans exemple produit également des problèmes sans exemple, et au premier rang de ces problèmes se trouve la question de la défense. Quelle doit être la politique de ce pays sur la question de la défense?

Pour moi, je crois que nous sommes obligés de défendre notre propre territoire. Je n'ai pas besoin, messieurs, d'insister sur ce point-là. Mais il y a une école en Angleterre, il y a une école en ce pays — et c'est l'école qui gouverne actuellement à Ottawa — qui veut que toutes les colonies, que toutes les jeunes nations entrent dans le mouvement du militarisme européen et que nos forces militaires soient sur ce point-là exemptes du contrôle du parlement du Canada et mises — les forces navales surtout — sous le contrôle des autorités britanniques.

Messieurs, je l'ai dit étant au pouvoir, je le répète dans l'opposition, cette politique n'est pas la politique du parti libéral. Nous prétendons exercer notre autonomie en matière de défense, en matière de défense, en matière de préparation militaire et navale, exactement comme sur toutes les autres questions.

Vous l'avez dit tout à l'heure, monsieur le président, avec beaucoup d'éloquence, une éloquence que je ne saurais trop admirer, le temps est arrivé où la suprématie navale de l'Angleterre peut être mise en péril et où le peuple canadien croirait de son devoir d'intervenir pour maintenir cette suprématie. Je suis de cette politique-là, moi; mais ce que je veux avant

tout, c'est que, sur ce point-là comme sur tout autre, le Canada soit absolument libre de faire comme il l'entendra.

Je sais bien ce qui arriverait dans un moment de péril ; dans un moment de péril, le Canada ferait son devoir ; mais notre liberté avant tout.

Cette question-là, de la participation à toutes les guerres de l'Empire, n'est pas nouvelle ; elle est venue devant la conférence impériale en 1902, et en 1902 la conférence impériale, dont je faisais partie, a décidé, que, quant au Canada du moins, nous conserverions notre autonomie. Toutes les colonies de l'Empire — je veux dire toutes les colonies autonomes — à une période ou à une autre, ont donné, les unes après les autres, des contributions en argent pour le maintien de la marine anglaise ; toutes, à l'exception du Canada. Nous n'avons pas voulu, nous, suivre cet exemple, et à la conférence impériale de 1902 nous avons déclaré quelle était notre politique. Je suis obligé de vous mettre sous les yeux encore une fois ce que nous avons dit dans cette circonstance-là. Vous me pardonnerez, j'espère, si je mets ces faits-là devant vous ; ils peuvent servir beaucoup dans la discussion que nous allons avoir dans l'avenir.

Les ministres canadiens, dont je faisais partie, disaient en 1902, ceci :

“ Actuellement, les frais qu'encourt le Canada pour la défense du pays, sont restreints à l'armée de terre ; le gouvernement canadien est disposé à entreprendre l'organisation d'une marine. . .

“ En somme, les ministres répètent que, s'il leur est impossible de donner leur assentiment aux mesures proposées, ils se rendent parfaitement compte de l'obligation qu'il y a pour le Canada de mettre au budget des appropriations de plus en plus élevées en vue de la défense, au fur et à mesure de l'accroissement de la population et de la richesse du pays. Leur désir est que ces déboursés soient faits de manière à libérer le contribuable de la métropole d'une partie du fardeau qu'il supporte actuellement; et ils souhaitent ardemment que leurs plans de défense soient mis à exécution avec la coopération des autorités impériales, et d'après les avis d'officiers impériaux expérimentés, dans la mesure où le permettra la pratique de l'autonomie locale, qui a été un facteur tellement puissant dans la constitution de l'unité impériale.”

Voilà quelle était notre politique, en 1902, voilà quelle a été notre politique en 1909, voilà quelle a été notre politique en 1910, voilà quelle est encore notre politique en 1912.

Messieurs, faisons maintenant un pas de plus dans l'histoire de cette question-là. Au commencement de la session de 1908-1909, M. Foster, alors député de Toronto-Nord, maintenant ministre du commerce, donnait l'avis de motion suivant:

“ La Chambre est d'avis que, vu ses ressources abondantes et variées, sa situation géographique, et obéissant à ce sentiment de fierté nationale et de confiance en ses propres forces qui doit animer un peu-

ple fort et progressif, le Canada ne devrait pas retarder plus longtemps de prendre sa juste part de responsabilité et de dépenses pour assurer convenablement la protection de ses côtes et de ses grands ports maritimes.”

Cette question, dis-je, fut mise sur les ordres du jour au commencement de la session de 1908-09, mais ne fut discutée que le 29 mars 1909. A ce moment l'atmosphère était très chargée d'électricité, il y avait des rumeurs de guerre entre l'Angleterre et l'Allemagne; la Nouvelle-Zélande venait de faire l'offre d'un vaisseau de guerre type Dreadnought à la Grande-Bretagne, et une pression était faite sur nous pour que nous fissions la même chose, pour que, à l'instar de la Nouvelle-Zélande, nous missions à la disposition de l'Angleterre un Dreadnought.

Pour ma part, je ne crois pas, messieurs, que parce qu'il y avait des rumeurs de guerre il fallait perdre la tête et qu'il fallait être pris de panique. Je déclarai dans cette circonstance-là que non; que nous nous en tenions à notre politique telle qu'énoncée en 1902; et au lieu d'accepter la motion de M. Foster, je proposai un amendement, qui, après quelques modifications suggérées par M. Borden, alors chef de l'opposition, fut adopté, et que je vous demande la permission de vous lire et sur lequel j'attire spécialement votre attention:

“ Cette Chambre reconnaît le besoin qui incombe au peuple canadien à mesure que son chiffre de po-

pulation et ses richesses augmentent, d'assumer dans une plus large mesure les responsabilités de la défense nationale."

C'était la répétition de notre programme de 1902.

"La Chambre est d'avis que sous le régime des relations constitutionnelles actuelles entre la mère patrie et les colonies autonomes, le paiement de contributions fixes et régulières au trésor impérial pour des fins navales et militaires ne serait pas, en autant que cela concerne le Canada, la solution la plus satisfaisante du problème de la défense."

C'était encore la répétition de notre programme de 1907.

"La Chambre approuvera cordialement toute dépense nécessaire destinée à encourager l'organisation rapide d'un service naval canadien en coopération et relation intime avec la marine impériale, conformément aux recommandations de l'amirauté faites lors de la dernière conférence impériale, et en complet accord avec l'idée que la suprématie navale de la Grande-Bretagne est essentielle à la protection efficace du commerce, à la sûreté de l'Empire et au maintien de la paix mondiale."

C'était, avec quelque amplification, la répétition de notre programme de 1902. Et enfin, la motion continuait ainsi :

"La Chambre est fermement convaincue que, chaque fois que le besoin s'en fera sentir, le peuple

canadien se montrera prêt et disposé à faire tous les sacrifices requis pour donner aux autorités impériales la coopération la plus loyale et la plus cordiale à toute mesure propre à maintenir l'intérêt et l'honneur de l'Empire."

C'était, dans un langage concis et prosaïque, tout ce que nous avons entendu de la part du président de l'assemblée ce soir. Cette motion fut adoptée à l'unanimité des membres; mais je vous prie de prendre note que M. Monk n'était pas présent au moment où la motion fut adoptée par la Chambre.

Ceci se passait le 29 mars 1909. Dans l'été de 1909 le gouvernement impérial convoquait une conférence impériale de toutes les colonies autonomes, ou plutôt de toutes les jeunes nations de l'Empire, dans le but de discuter la part que chacun dût porter.

Vous entendez dire aujourd'hui et vous lisez dans "Le Devoir" et autres journaux — "Le Devoir" qui est aujourd'hui l'organe du gouvernement Borden — vous lisez qu'il va y avoir après la session une députation des ministres en Angleterre afin de savoir ce que veut l'Angleterre des colonies autonomes. Messieurs, on n'a pas besoin d'aller en Angleterre pour cela, nous le savons; nous l'avons su nous-même de la part du gouvernement impérial à la conférence de 1909, à laquelle le Canada fut représenté par mon ami M. Brodeur, maintenant M. le juge Brodeur et Sir Frederick Borden, l'un alors ministre de la Marine et l'autre ministre de la Milice.

Le gouvernement impérial nous dit: Vous nous demandez ce que nous voulons de vous. Ce que nous voulons de vous, c'est une contribution en argent pour le maintien de la Marine anglaise. Et à cela nous répondîmes: Cela est contre notre politique, nous ne sommes pas en faveur de donner des contributions. Le gouvernement impérial, représenté par le secrétaire de la marine, nous dit alors: Si vous ne voulez pas donner de contribution, donnez-nous ce que l'on appelle "a fleet unit", une escadre, dans les eaux du Pacifique, composée d'un croiseur de première classe, de trois croiseurs, de six torpilleurs et de trois sous-marins. Nous répondîmes également: Nous ne pouvons pas vous accorder cela, nous ne vous l'accorderons pas; mais voici ce que nous allons faire: Conformément à notre programme de 1902, nous allons introduire une loi du service naval capable de donner l'instruction navale aux jeunes gens de notre pays, et la construction d'un certain nombre de croiseurs.

Et à la session suivante, de 1910, conformément à ce programme-là, nous proposâmes la loi de la marine que vous connaissez et dont les traits distinctifs étaient que la force navale canadienne à être créée serait entièrement sous le contrôle du gouvernement du Canada, du parlement du Canada.

Messieurs, comme vous le savez, cette loi fut attaquée violemment, le jour même qu'elle fut présentée, par les hommes qui constituent aujourd'hui le gouvernement canadien, par M. Borden et ses amis,

par M. Monk et ses amis, mais attaquée par des arguments tout à fait dissemblables, incompatibles, absolument irréconciliables, M. Borden s'opposant à notre loi et au principe d'autonomie qu'elle contenait, affirmant au contraire qu'il fallait, de deux choses l'une, ou que notre marine fût sous le contrôle de l'amirauté, ou que le gouvernement payât une contribution à l'amirauté, tandis que M. Monk, lui et ses amis du parti nationaliste étaient opposés à la marine, soit impériale, soit autonome, et à toute contribution également. Maintenant, messieurs, ces hommes sont ensemble.

Cette politique a été maintenue depuis le 29 mars 1909, jour où la motion dont j'ai donné lecture, a été proposée, jusqu'au 21 septembre 1911, maintenue tout le temps; les uns, dans Québec, s'opposant à toute marine, les autres, dans Ontario, demandant une contribution ou une marine impériale. Et maintenant, comme je l'ai dit, ces hommes sont ensemble.

Qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire, messieurs, que nous avons de nouveau la procession du pot de terre et du pot de fer. Et je n'ai pas besoin de vous dire que le pot de terre dans ce cas-là, c'était M. Monk, et que, dans la courte route qu'ils ont faite ensemble, le pot de terre a déjà été fort ébrêché.

La politique du gouvernement conservateur, que je ne connais pas encore, mais que je vois venir, ne peut pas être celle de M. Borden, si les idées de M. Monk triomphent; elle ne peut pas être celle de M. Monk, si ce sont les idées de M. Borden qui triom-

phent. Et lesquelles vont triompher? Messieurs, cela n'est plus une question à faire; la politique qui va triompher, ce n'est pas la politique nationaliste, c'est la politique impérialiste.. Au cours du débat que nous avons eu en Chambre récemment, M. Monk a laissé sortir le chat du sac.

Ai-je besoin de vous rappeler, messieurs, à vous tous qui me faites l'honneur de m'entendre en ce moment, vous avez suivi le mouvement politique des deux dernières années, ai-je besoin de vous rappeler que depuis le 29 mars 1909 jusqu'au 21 septembre 1911, ici, dans la province de Québec, sur tous les hustings, dans tous les journaux opposés au gouvernement, la seule chose qui a été discutée ça été la politique de la marine. Pas de marine! pas de contribution! c'était le cri que vous entendiez. Et moi-même, au cours de la dernière campagne, il m'est arrivé de passer sous des arches préparés pour les orateurs nationalistes sur lesquels il y avait de magnifiques banderoles disant: Pas de marine! pas de contribution!

Maintenant, messieurs, croiriez-vous, si je vous le disais, que M. Monk a déclaré dernièrement en Chambre qu'il avait toujours été d'accord avec M. Borden et qu'il avait toujours été en faveur de la résolution du 29 mars 1909, qui est la base de notre politique de marine? le croiriez-vous? le croiriez-vous, nationalistes, s'il y en a qui me font l'honneur de m'entendre en ce moment-ci, vous qui avez suivi les assemblées nationalistes en 1909 ou en 1910, où

l'on proposait une motion, toujours la même, dans laquelle la conduite du gouvernement du temps était condamnée et la politique de l'opposition était également condamnée?

Voici la résolution qui a été proposée à St-Eustache, à Montmagny, à Farnham, à Trois-Rivières — je ne la lirai pas toute, je vais vous en dire quelques parties :

“ Nous blâmons le ministère fédéral et la majorité parlementaire qui a imposé au Canada cette nouvelle loi navale, lancé le pays dans le gouffre du militarisme, dénoncé avec tant d'énergie par sir Wilfrid Laurier, mis en danger la paix du Canada et détourné vers la construction d'engins meurtriers et la préparation de guerres sanglantes, des millions destinés au développement de notre agriculture et de nos voies de transport.

“ Nous censurons également l'attitude de M. Borden et des députés de l'opposition qui, à sa suite, ont réclamé l'adoption d'une politique non moins néfaste.”

Vous voyez que M. Borden n'était pas plus épargné que sir Wilfrid Laurier.

“ Nous affirmons que le parlement n'avait aucun droit d'engager ainsi l'avenir du Canada dans une politique qui n'a jamais été soumise au peuple appelé à payer l'impôt du sang et à porter le joug des dépenses militaires.

“ Nous approuvons sans réserve la conduite courageuse et loyale de M. Monk et des rares députés fidèles à leur mandat, qui ont démontré les dangers de cette politique et réclamé pour le peuple du Canada le droit d'exprimer sa volonté, avant que ses mandataires ne lui imposent ce lourd fardeau.”

Vous avez entendu les injures adressées à sir Wilfrid Laurier, les injures adressées à M. Borden, les louanges adressées à M. Monk. Encore une fois, croiriez-vous que nous avons entendu de la bouche de M. Monk, il n'y a pas encore six semaines, la déclaration qu'il avait toujours été d'accord avec M. Borden et qu'il avait lui-même voté en faveur de la motion de 1909?

Vous ne le croyez pas, messieurs, j'en suis sûr. Eh bien, laissez-moi vous citer ses paroles, c'est le meilleur moyen de vous convaincre.

Peut-être y a-t-il dans cette assemblée — je l'ai cru tout à l'heure, à quelques manifestations qui se sont produites — quelques nationalistes qui ont encore la foi. Eh bien, c'est à eux surtout que je signale ce langage de M. Monk, dans lequel, après avoir dit qu'il n'y avait pas de dissentiment entre lui et M. Borden, il continue comme suit :

“ On m'a demandé pourquoi j'ai voté pour ce projet de résolution. Je répète qu'à ce moment-là, lorsqu'une politique nouvelle était à l'étude et que les grandes possessions de l'empire britannique dési-

raient prouver qu'elles étaient toutes prêtes à défendre la mère patrie, aucun patriote n'aurait pu refuser d'appuyer ce projet de résolution."

Je suis bien en peine de savoir qui le lui a demandé, parce que j'avais toujours cru, jusqu'au moment où j'ai entendu ces paroles, qu'il avait toujours été contre ce projet-là. Citons de nouveau ses paroles.

" Je répète qu'à ce moment-là, lorsqu'une politique nouvelle était à l'étude et que les grandes possessions de l'empire britannique désiraient prouver qu'elles étaient toutes prêtes à défendre la mère patrie, aucun patriote n'aurait pu refuser d'appuyer ce projet de résolution."

Ah! vous, nationalistes, qui me faites l'honneur de m'entendre, braves cultivateurs de St-Eustache, de Montmagny, de Farnham et d'ailleurs; jeunes gens, jeunes étudiants, jeunes commis-marchands, hommes d'affaires, vous qui avez toujours pensé que M. Monk était contre la résolution de la marine, qu'allez-vous dire quand il vient vous déclarer de sa propre bouche que vous étiez dans l'erreur, qu'il a toujours été pour, et qu'aucun patriote ne pouvait refuser d'appuyer une telle résolution?

Quand j'entendis cette déclaration-là au mois de novembre dernier, dans les premiers jours de la session, moi-même je n'en pouvais pas croire mes oreilles, car j'avais entendu M. Monk l'année précédente, le 12 janvier 1910, nous déclarer ce qui

suit — je venais de proposer justement la loi de la marine, et M. Monk se lève en Chambre, donne des explications pourquoi il était contre cette loi-là; il commence à parler de la résolution qui avait été proposée par M. Foster, dont j'ai donné lecture tout à l'heure qui affirmait que le temps était arrivé pour le Canada de défendre son territoire par une marine — M. Monk disait ceci :

“ Dès l'ouverture de la session, le représentant de Toronto-Nord (M. Foster) a donné avis d'une motion que toute la Chambre connaît sans doute, et qui déclarait que le Canada ne devrait pas retarder plus longtemps avant de créer une marine de guerre pour assurer la protection de ses côtes et de ses ports maritimes. Dès que je vis ce projet de résolution inscrit sur le feuillet, je déclarai ouvertement aux membres de l'opposition et à plusieurs députés de la droite que je ne l'approuverais pas. Je fis cette déclaration au représentant de Toronto-Nord et je crois que j'ai dit la même chose au chef de l'opposition.”

Continuant son discours, il déclare qu'il y eut des pourparlers entre le chef du gouvernement et le chef de l'opposition pour amender cette motion et qu'elle fut amendée en conséquence, et il continue comme suit :

“ Si j'avais connu l'usage que j'ai vu faire de cette résolution, dans les journaux et ailleurs, si j'avais su que toute discussion ultérieure du nouvel état de choses serait interdite, j'aurais discuté la

résolution sur le champ. Nul membre de la Chambre n'aurait pu, sous l'impulsion du moment, traiter ce problème d'une façon intelligente, mais j'aurais demandé de renvoyer la suite du débat à plus tard. A cette phase de la discussion, je considère qu'il est indispensable que je fasse cette déclaration au sujet de l'incident en question."

Ainsi, le 12 janvier 1910, M. Monk déclarait en Chambre que lorsque la motion telle qu'amendée est venue, le 29 mars 1909, la question n'était pas mûre pour l'étude, et que s'il avait pensé que c'était une chose sérieuse que cette motion il aurait demandé l'ajournement du débat, parce que, dit-il, alors personne ne pouvait se prononcer en connaissance de cause. et maintenant, en 1911, il vient vous dire que cette résolution du 29 mars 1909 aucun patriote ne pouvait refuser de l'appuyer.

Messieurs, quand j'ai entendu ces dernières paroles de M. Monk, moi qui le connais parfaitement, qui l'ai vu assez souvent, qui sait à quoi m'en tenir et qui suis préparé à lui voir faire bien des sauts de carpe, j'ai été étonné de celui-là. Et je lui fis la question: "Mais, prétendez-vous que vous avez voté pour la motion du 29 mars 1909?" Voici ma question en anglais:

"Did my hon. friend say that he voted for this resolution?"

Voici sa réponse: "I adhered to it, certainly." J'y ai adhéré, certainement.

Sir WILFRID LAURIER : "You voted for it?"

Je passe un petit dialogue entre lui et M. Devlin, député de Wright, et voici sa réponse, que je donne textuellement — je vais la lire d'abord en anglais, et bien que vous compreniez tous l'anglais, je la traduirai ensuite en français :

" My hon. friend, who at present, leads the government, and the right hon. gentleman, in that conference, agreed upon the terms of the resolution, and it was declared carried. But by that time I had gone home, and was in bed. At the same time, I was quite satisfied with its terms."

Ce qui en langue française peut se traduire comme suit : L'hon. chef du gouvernement aujourd'hui, et mon très honorable ami s'entendirent dans cette conférence sur les termes de la résolution et elle fut déclarée adoptée. Mais au moment qu'elle le fut, j'étais allé me coucher. Tout de même, j'étais bien satisfait des termes de la résolution.

Remarquez bien, messieurs, ses termes : Il était allé se coucher. Il était allé se coucher ! Il avait déclaré d'abord qu'il était contre toute cette motion, qu'il ne l'approuverait pas ; il avait déclaré cela en 1909. En 1910 il avait déclaré que s'il avait pensé l'usage qu'on en voulait faire, de cette motion telle qu'amendée, il serait resté, il aurait demandé l'ajournement du débat, parce que personne ne pouvait alors la discuter avec connaissance de cause. Et maintenant il vient nous dire qu'il avait changé

d'opinion. Il était allé se coucher et il l'avait approuvée par son sommeil.

Il était allé se coucher! Il y a dans le pays des milliers de gens qui ne savaient pas que M. Monk était allé se coucher, qui ont cru que M. Monk était contre la marine. Ils se trompaient singulièrement. Il était allé se coucher. Il l'avait approuvée par son sommeil.

Sommeil dangereux. Il y a des gens dont il faut se méfier quand ils sont éveillés; M. Monk n'est pas de ceux-là; quand il a les yeux ouverts il est parfaitement inoffensif; c'est quand il a les yeux fermés qu'il fait ses mauvais coups.

Il était allé se coucher! Il y a des milliers de gens — peut-être y en a-t-il dans la galerie — qui croyaient, quand ils criaient: "A bas la marine! pas de contribution!", qu'ils reflétaient les idées de M. Monk. Non. Il était allé se coucher et ils n'avaient pas entendu ses ronflements.

Messieurs, vous pouvez parcourir les annales de ce pays-ci, vous pouvez parcourir les annales, je crois, de tous les pays, et jamais, je l'affirme sans crainte d'être contredit, jamais vous ne trouverez une volte-face aussi cyniquement et aussi lourdement et aussi gauchement avouée que la volte-face de M. Monk.

J'aime mieux l'attitude et j'aime mieux le langage de M. Blondin et de M. Nantel qui, dans l'élection de Drummond et Arthabaska, demandaient pardon à Dieu et aux hommes de n'avoir pas opposé cette résolution-là. Mais quand M. Monk vient nous dire,

après nous avoir déclaré qu'il était contre, après avoir laissé déclarer dans la province de Québec qu'il était contre cette résolution-là, après avoir assisté à de nombreuses assemblées où cette motion-là a été condamnée, quand il vient nous dire qu'il a toujours été pour, ma foi, M. Monk a une bien triste idée du parti auquel il appartient s'il croit qu'ils peuvent avaler des couleuvres aussi monstrueuses que celle-là.

Et maintenant, que vais-je vous dire de l'attitude du "Devoir" ?

Je vous ai dit, messieurs, que je lis assidûment "Le Devoir". Le dernier article publié sur cette question-là est du 29 décembre, sous la signature de M. Omer Héroux. En voici le dernier paragraphe :

"La marine Laurier a été rejetée parce qu'elle ne satisfaisait personne — ni les nationalistes, ni les impérialistes. Les uns et les autres sont tombés d'accord pour étouffer cette politique bâtarde. C'était logique et fatal."

Ceci était publié le 29 décembre, et le 30 décembre, le lendemain même, la *Gazette Officielle* publiait un arrêté en conseil du gouvernement actuel, dans lequel sont représentés les impérialistes et les nationalistes, qui déclarait quels seraient les couleurs et les drapeaux qui flotteraient à la tête du mât de la marine canadienne. Cela vaut la peine d'être lu. C'est l'acte officiel des impérialistes et des na-

tionalistes, qui, au dire de M. Héroux, la veille, devaient rejeter la politique bâtarde de Laurier :

“ Le Comité du Conseil Privé, à la demande du Ministre du Service Naval, recommande que conformément aux stipulations de la convention conclue avec le gouvernement impérial à la conférence impériale de 1911, les règlements suivants soient établis concernant le pavillon et les flammes distinctifs qui seront arborés par les navires de la Marine Royale Canadienne.

“ Tous les navires et vaisseaux de la Marine Royale Canadienne arboreront à la poupe l'Enseigne Blanche comme symbole de l'autorité de la Couronne, et au beaupré, le pavillon distinctif du Dominion du Canada, ce pavillon distinctif étant l'Enseigne Bleue portant dans le battant les armes du Dominion. La Flamme Blanche sera arborée en tête du mât.”

Voilà l'acte officiel des nationalistes et des impérialistes qui composent aujourd'hui le gouvernement canadien. La politique que nous avons établie de défendre notre territoire, attaquée également par les impérialistes et par les nationalistes, est plus forte que les nationalistes et que les impérialistes combinés ; elle s'affirme, ils sont obligés de la mettre à exécution eux-mêmes.

Vous avez entendu, messieurs, pendant les élections dernières, la vantardise des nationalistes que si Laurier était battu, avant que l'année 1911 ne soit écoulée, la loi du service naval aurait été abolie. La

loi n'a pas encore été abolie; elle ne l'a pas été en 1911, elle ne le sera pas en 1912. Je ne dis pas qu'elle ne sera pas modifiée, mais je dis que si elle est modifiée elle sera modifiée dans le sens impérialiste et non dans le sens autonomiste. Je dis que si elle est modifiée ce sera à l'encontre de l'autonomie du Canada.

Vous allez me dire: Mais dans tout cela, que deviennent les nationalistes? Ce que deviennent les nationalistes, messieurs, dans tout cela, c'est bien simple: ils font comme leur chef, ils sont allés se coucher.

Messieurs, quand un homme a la responsabilité d'être le chef d'un parti, comme j'ai eu cette responsabilité depuis vingt-trois ans; quand un homme a la responsabilité plus grande d'être le chef du gouvernement, comme je l'ai eue pendant quinze ans, cet homme-là a à prendre souvent des responsabilités, des engagements qui, au premier abord, peuvent être impopulaires; mais un homme qui a la conscience de son devoir et qui a la conscience également de la position qu'il doit occuper vis-à-vis de lui-même et vis-à-vis du pays, ne doit pas hésiter de risquer même sa popularité pour accomplir un acte de courage et faire son devoir envers le pays.

Cette responsabilité-là, je l'ai prise. J'ai été attaqué par les impérialistes, qui me disaient: Vous n'allez pas assez loin. J'ai été attaqué par les nationalistes, qui me disaient: Vous allez trop loin. Je suis tombé, j'ai succombé. Je ne regrette rien. Dieu merci.

J'en ai dit assez, messieurs, pour vous faire voir à quel point le peuple a été trompé dans les élections dernières; mais, sous notre système de gouvernement représentatif, la majorité doit gouverner, même lorsque la majorité a été trompée, et c'est notre devoir, à nous, d'accepter le verdict de la majorité, de l'accepter sans murmure, sans faiblesse, sans inutiles regrets. Nous avons su être modérés dans la victoire, il faut que nous sachions être braves dans la défaite.

C'est à nous maintenant d'éclairer le peuple, c'est à nous de l'instruire; c'est à nous de lui montrer où sa bonne foi a été surprise; c'est à nous de lui indiquer le chemin qu'il doit suivre.

Nous avons cette consolation, que si nous sommes défaits notre écusson n'a pas été terni et que notre honneur est sorti sain et sauf de la lutte et sans la moindre éclaboussure.

Nous avons cette plus grande satisfaction encore que nous sommes tombés pour la défense de nos idées; nous sommes tombés pour avoir voulu étendre le commerce du Canada, le commerce, qui est le moyen le plus sûr d'arriver à la prospérité d'un peuple; nous sommes tombés pour avoir voulu préparer la défense de notre territoire — la défense du territoire, le devoir le plus sacré qui incombe à un peuple.

Un jour viendra — je ne sais pas quand; je ne sais pas si je vivrai assez longtemps pour le voir, mais vous, mes jeunes amis, si je ne suis plus là, vous y serez pour recommencer la lutte — un jour viendra où l'opinion publique se ressaisira et où

étonnée d'avoir été trompée, elle nous donnera une victoire plus éclatante qu'aucune que nous n'avons jamais eue jusqu'à présent.

Je ne puis, mes jeunes amis, vous, les jeunes membres de l'Association Libérale, je ne puis que vous répéter ce mot de l'homme illustre, du grand homme, du grand réformateur, du sincère libéral que fut Gladstone, lorsque, ayant, comme nous, à défendre une cause pour le moment impopulaire, et, comme nous, ayant failli à la tâche, il disait, comme dernier appel à ceux de ses partisans qui lui étaient restés fidèles : " Time is with us."

Oui, je vous dis comme Gladstone : Time is with us, le temps est avec nous et il fera son œuvre.

Vous êtes au début, mes jeunes amis, de votre carrière ; moi, je touche au terme ; je ne suis peut-être pas très loin, ou très près, c'est le secret de Dieu ; mais tant que Dieu me donnera la vie et la santé, comme il le fait maintenant, je me ferai un devoir d'être à votre tête et de prêcher de nouveau cette grande doctrine prêchée par Gladstone, qu'il faut faire son devoir envers tout et contre tout.

Gladstone n'a pas hésité de mettre en jeu sa popularité, de risquer l'existence de son parti, de sacrifier le pouvoir afin d'accomplir une grande œuvre de libération et de justice envers un peuple longtemps opprimé. Son dernier mot après avoir succombé c'était : " time is with us ", et mon dernier mot, mes jeunes amis, c'est également de vous dire " time is with us," mais le temps est avec vous plus qu'avec moi.

Maintenant, je m'étais préparé à vous donner certains conseils. Je ne le ferai pas. Après avoir entendu l'admirable adresse que nous avons entendue tout à l'heure de la bouche du jeune président de l'association — j'ai rarement entendu, sur le parquet de la Chambre des Communes ou ailleurs, un discours plus éloquent, plus noble et plus fier que celui que j'ai entendu ce soir de la part du jeune président de l'Association Libérale — je n'ai pas besoin de donner de conseils à ces jeunes gens; ils connaissent leur devoir et ils le feront.

Maintenant, mesdames et messieurs, permettez-moi de vous dire une dernière parole — et en cela je m'adresse moins aux jeunes gens qu'à tous ceux que je vois devant moi. Je suis venu ici bien des fois pendant les quinze dernières années, alors que j'avais l'honneur d'être l'aviseur en chef de la Couronne dans ce pays, alors que j'avais derrière moi la confiance de tout le peuple canadien. L'accueil que vous m'avez fait chaque fois a toujours surpassé mon attente. Je viens ce soir devant vous; je ne suis plus rien, qu'un simple citoyen comme vous, mais ce titre à mes yeux est aussi noble et aussi fier que celui que j'aie jamais eu; et vous me faites un accueil encore plus enthousiaste, s'il est possible, que celui que vous m'avez donné en aucune circonstance alors que j'avais le pouvoir en mains. Comment puis-je vous exprimer toute ma gratitude? Je n'ai qu'un mot pour vous l'exprimer, et c'est de vous dire et de vous répéter que je suis ici pour servir le Canada, avec le peu de talent et de pouvoir que la nature et que le Ciel m'ont donnés.



LA GUERRE DE 1914.

Lorsque la Grande-Bretagne vint se ranger à côté de la France au début de la guerre de 1914, le Cabinet Borden convoqua le Parlement d'urgence pour se faire autoriser à envoyer des secours aux Alliés. Dès le début de la session, Laurier, appuyé sur la doctrine acceptée que lorsque l'Angleterre est en guerre le Canada à titre de colonie est aussi en guerre, n'hésita pas un seul instant à approuver la participation de notre pays à la défense de l'Empire. Sa loyauté sur ce point n'a pas fléchi une seule minute. Il prêta son concours à toutes les mesures destinées à organiser une armée canadienne et à l'expédier au-delà de l'Atlantique. Son concours s'arrêta en 1917, le jour où le gouvernement décida de substituer la conscription à l'enrôlement volontaire. Il se trouve dans ce discours de Laurier un passage bien remarquable, c'est celui dans lequel il parle sous le coup d'une vision presque prophétique pour exprimer l'espoir que le peuple allemand voudra se libérer du Kaiser, auteur de la guerre. Lisons cette prophétie à retenir, et qui n'a jamais été signalée :

" S'il est une éclaircie dans le nuage épais qui couvre aujourd'hui l'Europe de son ombre, c'est qu'à la suite et comme conséquence de cette guerre, le peuple al-

lemand se décidera à mettre fin pour toujours au gouvernement personnel, à faire en sorte qu'un seul individu ne puisse plus jamais précipiter des millions d'êtres humains dans toutes les horreurs de la guerre moderne."

N'y avait-il pas dans ces paroles comme une prophétie; c'était le voile de l'avenir qu'il soulevait pour nous faire voir la chute du plus puissant monarque du monde.

Monsieur le Président,

Les commentaires que j'ai à faire seront brefs. A vrai dire, à part les félicitations d'usage à celui qui a proposé l'adresse et à celui qui l'a appuyée, félicitations que je leur adresse plus volontiers que d'habitude, je n'ai qu'une chose à déclarer. La gravité des circonstances qui nous réunissent m'impose le devoir de faire trêve aux formalités et aux usages que le règlement et la coutume de la Chambre nous prescrivent en temps ordinaire pour nous prémunir contre les décisions prises à la hâte, mais qui, dans une circonstance comme celle-ci, retarderait la solution du grave problème qui se présente à nous. Cette session a lieu afin que le Parlement approuve et que la loi sanctionne les mesures que le ministère a déjà prises et celles qui sont encore nécessaires pour assurer la défense du Canada et offrir à la mère patrie les services que nous pouvons lui donner dans la lutte formidable dans laquelle elle est engagée. Parlant

au nom de ceux qui m'entourent et des vastes divisions électorales que nous représentons, je m'empresse de dire que nous donnons notre prompt assentiment à toutes ces mesures. Si, dans ce qui s'est fait ou dans ce qui reste à faire, il se trouve quelque chose que, à notre avis, il vaudrait mieux ne pas faire ou faire autrement, nous ne soulèverons pas d'objections, nous ne ferons pas entendre de critique, et nous n'en ferons rien tant qu'un danger nous menacera. Il est de notre devoir, devoir plus impérieux que tous les autres, de faire savoir immédiatement, dès le premier jour de cette session spéciale des Chambres canadiennes, à la Grande-Bretagne, à ses alliés comme à ses ennemis, que le Canada n'a qu'une pensée et un désir et que tous les Canadiens se groupent autour de la mère patrie, fiers de savoir qu'elle ne prend pas part à cette guerre pour un motif égoïste, ni dans un but de conquête, mais pour conserver son honneur intact, pour remplir ses engagements et pour défendre la civilisation contre le désir effréné des conquêtes et de la domination.

Nous sommes sujets britanniques, et nous sommes aujourd'hui en face des conséquences qui découlent de cette fière situation. Pendant longtemps nous avons joui des avantages que confère le titre de sujets britanniques, il est maintenant de notre devoir d'accepter les obligations et les sacrifices qu'il impose. Pendant longtemps nous avons dit que, lorsque la Grande-Bretagne est en guerre nous sommes en guerre, et nous comprenons aujourd'hui qu'elle est

en guerre et que nous le sommes aussi. Notre territoire peut être attaqué et envahi. Quant à l'invasion, je ne crois pas qu'elle soit à craindre, car il saute aux yeux que ni l'Autriche, ni l'Allemagne puissent se livrer à une attaque dans un endroit si éloigné de leurs bases d'opérations. Mais nul ne soutiendra que nos villes maritimes soient à l'abri d'un coup de main de la part d'un corsaire audacieux qui, fondant sur nos rives, pourrait nous soumettre à des outrages et partir avec son butin avant de subir un châtiement. Ce n'est pas là une crainte puérite ni une simple illusion; c'est un danger réel, et même imminent, puisqu'on sait qu'il y a, tant sur le Pacifique que sur l'Atlantique, des croiseurs allemands qui ont pour mission de causer tout le tort possible à notre commerce, et même d'attaquer nos villes, s'ils trouvaient nos ports sans protection.

Nous n'ignorons pas que le Gouvernement a déjà pris des mesures très opportunes pour parer à ce danger. Nous savons que l'un de nos navires de guerre dans les eaux du Pacifique a recherché l'ennemi et s'il ne lui a pas déjà livré combat, c'est que l'ennemi s'est esquivé.

Une autre preuve plus péremptoire que nous sommes en guerre lorsque l'Angleterre est en guerre, c'est que notre commerce a été interrompu, et ce n'est peut-être pas trop dire que de déclarer qu'il a été bouleversé jusqu'à un certain point. Du jour où la guerre a été déclarée — que dis-je? — du jour où elle est devenue imminente — nos bâtiments mar-

chands ont cessé de se rendre en Angleterre et en Europe.

Ils restaient près des quais, complètement chargés et prêts à prendre la mer, mais incapables de le faire parce que, lorsque l'Angleterre est en guerre, ce qui appartient au Canada peut être saisi en pleine mer. Nos navires devaient donc rester dans les ports tant qu'on n'avait pas pris des mesures pour assurer leur sécurité sur l'océan. Nous ignorons encore ce qui s'est fait pour cela, mais nous le saurons, je n'en doute pas, quand viendra le temps de le savoir.

Cependant, la correspondance qui nous a été communiquée hier nous a appris que le Gouvernement canadien a déjà fait des démarches pour envoyer un contingent d'environ 20,000 hommes qui iront au feu. Dans cette circonstance, je dois à la Chambre une déclaration catégorique. Voici un sujet qui a souvent été l'objet des débats de cette Chambre. J'ai toujours dit et je répète que le Canada n'a qu'une pensée et qu'un désir. Autrefois, nous avons pu différer d'opinion sur les moyens de rendre service à notre pays et à l'empire. J'ai déclaré plus d'une fois que, si l'Angleterre était en danger — mais engagée dans une lutte qui mettrait sa puissance à l'épreuve, il serait du devoir du Canada de lui venir en aide dans la pleine mesure de ses ressources. Aujourd'hui l'Angleterre ne soutient pas une lutte ordinaire. La guerre dans laquelle elle est engagée étonnera, selon toutes les probabilités, voire même assurément, le monde entier par son importance et ses horreurs.

Mais ce conflit s'engage pour le mobile le plus noble qui ait jamais porté une nation à faire dépendre toute sa fortune du sort des armes. Cela ne fait plus de doute; le monde entier s'est déjà prononcé sur ce point. Je ne parle pas seulement des nations qui sont aux prises, mais aussi des pays neutres. Les hommes les plus habiles de ces pays témoignent d'une commune voix que les alliés luttent pour la liberté et contre l'oppression, pour la démocratie et contre l'autocratie, pour la civilisation et contre le retour à l'état de barbarie dans lequel la loi suprême était la loi du plus fort.

C'est pour nous une autre cause de fierté de savoir que l'Angleterre n'a pas cherché cette guerre. C'est un fait historique — l'un des plus glorieux des annales de l'Angleterre — qu'elle n'a jamais combattu avant d'avoir épuisé tous les moyens d'assurer et de maintenir une paix honorable. On a espéré pendant quelque temps que sir Edward Grey, qui a plus d'une fois épargné à l'empire une semblable calamité, détournerait de nouveau l'horrible fléau de la guerre. Ce sera une page encore plus glorieuse des annales de l'Angleterre que celle qui constatera que ce pays aurait pu éviter ce conflit s'il avait consenti à renoncer à la position qu'il occupe depuis tant de siècles à la tête de la civilisation européenne; s'il avait voulu abandonner ses alliés, fouler aux pieds ses obligations, permettre à l'empereur allemand de dompter l'héroïque Belgique, d'écraser le Luxembourg sans défense, d'envahir la France restée seule et de mettre

son talon sur l'Europe continentale: L'Angleterre pouvait s'assurer la paix à ce prix-là, mais elle a répondu à l'empereur: " Vos propositions sont infâmes." Plutôt que de les accepter, l'Angleterre a pris part à ce conflit, et il n'y a pas aujourd'hui dans le monde entier un sujet britannique, il n'y a pas hors des bornes de l'empire un seul homme qui n'a pas plus d'admiration pour l'Angleterre à cause de sa ferme et noble attitude.

Ainsi, l'Angleterre est aujourd'hui en guerre. Sa flotte assure la libre circulation sur l'océan.

Son armée a déjà traversé la Manche et se dirige vers ces plaines que la bravoure anglaise a illustrées plus d'une fois, afin de sauvegarder l'indépendance de la Belgique en combattant aux côtés de la petite et héroïque armée belge, de prêter main-forte à la France dont les vaillantes troupes sont réunies pour repousser l'envahisseur, et de conserver inviolable ce qui donne du prix à la vie aux yeux d'une nation fière.

Je sais fort bien que le faible contingent d'environ 20,000 hommes que nous enverrons devra se doubler de courage et de fermeté s'il veut se distinguer parmi les milliers d'hommes qui se dirigent vers la frontière de France où se décidera ce combat de géants. Mais le gouvernement anglais est d'avis, comme le révèle la correspondance qui a été déposée hier, que le concours de nos soldats, si humble qu'il soit, sera apprécié, soit pour sa valeur réelle soit pour l'appui moral qu'il apportera. Le monde verra que le Ca-

nada, rejeton de la vieille Angleterre, entend la défendre dans cette formidable lutte. Nous répondrons aussitôt à l'appel par la formule classique usitée en Angleterre: "Ready, aye, ready."

Si mes paroles ont une répercussion hors de cette enceinte, dans ma province natale, parmi ceux de mon sang, je voudrais qu'ils se souviennent que c'est un double honneur pour eux de prendre place dans les rangs de l'armée canadienne afin de soutenir la cause des nations alliées. Pour eux la cause qu'ils sont appelés à défendre est doublement sacrée.

En ce pays, nous n'avons pas tous la même origine; nous ne sommes pas tous des descendants anglais ou français. J'ai été frappé des paroles du représentant d'Oxford-sud (M. Donald Sutherland) au sujet de nos concitoyens d'origine allemande. Ils comptent, assurément, au nombre de nos meilleurs citoyens. On l'a reconnu maintes fois. Ils sont fiers de leur pays d'adoption qui, pour plusieurs d'entre eux, est la terre natale et ils ont souvent témoigné de leur attachement aux institutions britanniques. Cependant, ils seraient hors de l'humanité s'ils n'avaient pas une profonde affection pour le pays de leurs ancêtres, et personne ne leur reprochera ce sentiment. Il n'y a pas de situation aussi pénible que celle où le jugement et le cœur se contredisent. Souffrez que je dise à mes concitoyens d'origine allemande que nous n'en voulons pas au peuple allemand. Nous respectons et admirons autant qu'eux la grande race dont ils descendent; nous reconnaissons ce que

le monde entier doit au peuple allemand pour avoir contribué au bonheur de l'humanité par ses progrès littéraires, artistiques et scientifiques. Pourtant, nos concitoyens allemands me permettront de dire que, dans la revendication des libertés constitutionnelles qui a été générale en Europe pendant le dernier siècle, le peuple allemand n'a pas marché de pair avec les autres nations européennes. Ils conviendront, j'en suis sûr, que si les institutions du pays de leurs ancêtres étaient aussi libres que celles de leur pays d'adoption, cette guerre cruelle n'aurait jamais éclaté.

Rien de plus vrai que le langage attribué à un soldat allemand qui, fait prisonnier en Belgique, déclarait que la guerre actuelle n'est point le fait du peuple allemand; et s'il est une éclaircie dans le nuage épais qui couvre aujourd'hui l'Europe de son ombre, c'est qu'à la suite et comme conséquence de cette guerre, le peuple allemand se décidera à mettre fin pour toujours au gouvernement personnel, à faire en sorte qu'un seul individu ne puisse plus jamais précipiter des millions d'êtres humains dans toutes les horreurs de la guerre moderne.

On ne saurait oublier que le sort des batailles est toujours incertain; on en a eu la preuve depuis le commencement de la guerre actuelle. En envahissant la Belgique, il y a environ trois semaines, l'empereur allemand invoquait la mémoire de ses ancêtres et implorait la bénédiction du ciel. Il aurait pu se rappeler qu'il existe un traité garantissant l'indépendance, l'intégrité et la neutralité de la Belgique,

traité qui fut signé au siècle dernier par le plus illustre de ses ancêtres, l'empereur allemand Guillaume Ier. Il aurait pu se rappeler ce précepte de l'Écriture qui conseille de ne pas reculer les bornes établies par les ancêtres. Mais, dans sa soif de puissance, l'empereur allemand précipita ses légions contre ces bornes, comptant bien que ses troupes écraseraient toute opposition sous leur seul poids et sauraient se frayer un passage à travers la Belgique. Il ne comptait pas, il ne pouvait croire que les Belges, peu nombreux, pacifiques par tempérament et par état, se dresseraient sur son chemin et entraveraient sa marche en avant ; ou si cette pensée lui est un moment venue à l'esprit, il s'est immédiatement imaginé que s'il se heurtait à un tel spectacle, il pourrait l'écartier d'un signe de sa main d'empereur.

Il aurait dû se rappeler qu'au seizième siècle les ancêtres des Belges s'étaient révoltés contre le despotisme de Philippe II d'Espagne, et que, au prix de longues années d'incendie et de carnage, de misères et de souffrances indescriptibles, ils avaient soutenu une lutte inégale contre l'Espagne dont la puissance en Europe, à cette époque-là, était aussi grande que l'est aujourd'hui celle de l'empire allemand. Les Belges ne sont pas de ceux qui oublient les leçons données par leurs ancêtres ; ils ont prouvé qu'ils sont de taille à marcher sur leurs traces ; ils ne se sont jamais rendus ; le sang des aïeux coule toujours dans les veines des fils, et, aujourd'hui encore, dans l'incendie et le carnage, au prix de mi-

sères et de souffrances indescriptibles, ils tiennent en échec les armées de l'orgueilleux Kaiser.

Je le répète, monsieur l'Orateur, le sort des batailles est toujours incertain. Il y aura peut-être du désappointement, des revers, mais nous entrons dans la bataille avec l'espoir le plus certain quant au résultat final :

For freedom's battle once begun,
Bequeathed from bleeding sire to son,
Tho' often lost, is ever won.

En cette circonstance, nous implorons la bénédiction de Dieu, non du Dieu des batailles, mais du Dieu de justice et de miséricorde ; et c'est avec pleine confiance en la Providence que nous en appelons au bon droit de notre cause.

A cette heure même, l'Angleterre a déjà remporté une victoire signalée, une victoire plus précieuse peut-être que toutes celles que pourraient lui gagner ses flottes et ses armées. Il y a quelques semaines à peine, la question irlandaise était sur le plateau de la balance du destin ; les ennemis de la Grande-Bretagne se réjouissaient déjà de l'éclosion possible de la guerre civile en Irlande. Mais aujourd'hui le spectre de la guerre civile a disparu de l'Irlande : l'union est rétablie parmi les Irlandais qui sont tous prêts à combattre pour leur roi et leur patrie. Oubliant leurs vieilles querelles, les volontaires du nord et ceux du sud se donnent la main et sont prêts à verser leur sang pour la cause commune. Et ne me

sera-t-il pas permis de dire que ce n'est pas en vain que l'on espère que ce baptême de sang fera disparaître à jamais le sentiment de méfiance qui fait depuis des siècles le malheur de l'Irlande.

Mais cette union des cœurs n'existe pas seulement en Irlande. Dans les deux autres royaumes unis, la voix de la discorde est également réduite au silence. Ceux-là même qui sont par principe contre la guerre reconnaissent que celle-ci est juste et qu'il faut la faire. Cette union des cœurs qui existe dans le Royaume-Uni se manifeste aussi au Canada, en Australie, en Nouvelle-Zélande et jusqu'au Sud-Africain qui, il n'y a pas encore vingt ans, était en proie aux déchirements de la guerre, mais où l'effet bien-faisant des institutions britanniques fait maintenant régner la concorde et où tous, Anglais et Hollandais, sont prêts à verser leur sang pour la cause commune. Voilà qui est propre à faire penser, à faire espérer qu'au sortir de cette guerre pénible l'empire britannique, plus étroitement uni, sera l'orgueil de ses fils et projettera une lumière vivante sur toutes les autres nations.



POUR LA MINORITE FRANÇAISE DE L'ONTARIO.

Au cours de la session de 1916, M. Lapointe, alors député de Kamouraska, et aujourd'hui successeur de Laurier à Québec-Est, prit l'initiative d'une démarche très importante. Il vint demander au gouvernement d'user de son influence auprès des ministres de l'Ontario pour les engager à traiter la minorité française de cette province avec justice. M. Lapointe apporta à l'appui de sa demande une série d'arguments des plus convaincants, présentés avec une éloquence pleine d'élan patriotiques.

Cette question importante ne pouvait manquer de provoquer chez Laurier un appel à l'esprit de justice, de générosité des ministres. Comme dans toutes les autres questions où nos intérêts se sont trouvés en jeu, nos intérêts attaqués, notre grand Canadien, défenseur des faibles, des persécutés, peignit en couleurs vives la triste situation faite à nos amis. Il l'exposa avec les élans de ses meilleurs jours, et avec une dialectique, une logique impeccables.

Monsieur l'Orateur,

Je me lève pour appuyer la résolution déposée par M. Ernest Lapointe. J'aborde la question, cepen-

dant, dans un esprit bien différent de celui qu'a laissé percer le très honorable premier ministre, dans les remarques qu'il vient de faire. Je me propose de parler avec toute la modération dont je suis capable et de m'adresser, non pas aux passions et aux préventions, mais au jugement et à l'intelligence de mes compatriotes de toutes nationalités.

J'écarte immédiatement tout le côté constitutionnel de la question. Ce n'est pas mon intention d'engager un débat sur l'acte de l'Amérique britannique du Nord. Je ne prends pas la parole pour invoquer en faveur de ma prétention le texte précis d'une loi positive. Je prétends encore moins nier le pouvoir souverain de la législature d'Ontario de se prononcer sur cette question et d'enregistrer la décision finale des électeurs de cette province. Mon but n'est pas de donner des avis ou des conseils à la province d'Ontario. Je prends la parole pour plaider, devant la population d'Ontario, la cause des sujets d'origine française de Sa Majesté, dans cette province, qui se plaignent de ce qu'une loi votée par leur législature les prive, en matière d'enseignement, de droits qu'ils ont exercés et que leurs ancêtres ont exercés avant eux, depuis le jour où le Canada est devenu possession de la couronne britannique.

Si je prends cette attitude, c'est que j'y suis porté par des raisons que je considère plus impérieuses que toutes celles qui se trouvent dans la loi dont on se plaint.

S'il est des gens — et mon très honorable ami est

de ce nombre, si je ne me trompe — qui disent que je n'ai pas le droit de me présenter devant ce Parlement pour plaider la cause que je soutiens en ce moment, que cela m'est interdit et que la législature de l'Ontario est le seul tribunal devant lequel elle puisse être défendue, je répondrai à mon honorable ami et à ceux qui l'entourent qu'il y a quatre ou cinq semaines à peine un organe important d'un groupe nombreux de la province de l'Ontario — l' " Orange Sentinel " — sous la signature de son rédacteur en chef, M. Hocken, me priait d'intervenir dans cette affaire, de faire connaître mon avis à mes compatriotes et de tâcher de mettre fin à la déplorable agitation qui règne en ce moment.

Monsieur l'Orateur, quelques-uns de mes amis que cette intervention a blessés, ont qualifié cette lettre d'impertinence. Je ne partage pas ce sentiment. Je ne reproche pas à l' " Orange Sentinel " de m'avoir adressé cette supplique; je suis ici au Parlement et je me crois tenu de donner les explications qu'on me demande d'un ton modéré, comme on me l'a alors demandé, d'exprimer mon avis sur une question qui a trait à la paix, au bon ordre et à la sage administration des affaires publiques. Cette supplique même prouve que, au dire du rédacteur en chef de ce journal, du moins si je comprends bien l'anglais, la question n'est pas circonscrite à la province d'Ontario, mais qu'elle en a peu à peu franchi les bornes. Si je crois me rendre à l'invitation qui m'a été adressée,

je voudrais donc savoir où je pourrais y répondre ailleurs que dans cette Assemblée.

La lettre que j'ai reçue contient des assertions et exprime des sentiments que je suis tenu de ne pas admettre. Tout d'abord, je trouve à redire à la manière dont on s'adresse à moi. La " Sentinel " s'adresse à moi comme au chef de l'élément français au Canada. Voici ses paroles :

Ne voyez-vous pas que vous avez remis la direction de l'élément français au Canada au rédacteur en chef du " Devoir ".

Consentez-vous à ce qu'il vous remplace comme idole politique de vos compatriotes ? Croyez-vous que cela les rendra plus heureux et plus prospères ou fera du bien à la cause de l'union du Canada que vous avez exprimé le grand désir de voir triompher ?

Je dirai sans tarder que, lorsqu'on s'adresse à moi comme au chef de l'élément français au Canada, je suis tenu de refuser ce titre glorieux. Il ne m'a jamais appartenu ; je n'ai rien remis à M. Bourassa. Sur plusieurs questions, nous nous sommes trouvés, lui et moi, aux deux pôles de l'opinion : à dire vrai, depuis quelque temps, il s'est plus rapproché des amis de l' " Orange Sentinel " que de moi. Tout ce que j'ai à dire c'est que, sans prétendre avoir été le guide de l'élément français au Canada, j'ai eu l'honneur d'être reconnu comme chef des libéraux canadiens de toutes les origines, canadiens de naissance et canadiens par adoption et de tous ceux dont les aspirations sont exprimées dans les principes du libéralisme anglais qui ont été préconisés par Fox, par O'Connell et par Gladstone, et dont le plus impor-

tant était la protection des minorités. Pendant ces vingt-huit années j'ai été à la tête des libéraux du Canada. Étant leur chef, je me suis trouvé à l'honneur et à la peine; avec eux, j'ai connu la victoire et la défaite, et j'ai livré de rudes combats; mais je crois pouvoir affirmer ici, où mes actes sont livrés à l'examen, qu'au sein de ces luttes et de ces agitations, je n'ai jamais fait appel aux préjugés nationaux, ni aux attaques religieuses. J'ai chaque fois tâché de trouver une solution en m'adressant à la conscience de tous les amis de la liberté, de la justice et de la tolérance.

C'est l'attitude que je prends aujourd'hui pour discuter la question soumise au Parlement canadien. Ancien chef du parti libéral au Canada, je ne saurais pour cela renier mon origine française; il se peut que mes vues en soient influencées, mais alors c'est à mon insu. Au reste, je ne demande à personne de me suivre; je ne demande à personne de voter avec moi, s'il ne croit pas dans son for intérieur que la cause que je soutiens est une cause juste.

Ayant indiqué le terrain sur lequel j'entends me placer, j'essaierai maintenant de faire connaître la source de l'agitation qui, par malheur, fait rage en ce pays. Je remercie la Providence d'avoir vécu assez longtemps pour voir l'ancienne inimitié entre la France et l'Angleterre prendre fin et faire place à des sentiments de cordiale estime et d'amitié réciproque.

Je rends grâce à la Providence d'avoir vu la pré-

sente alliance de l'Angleterre et de la France scellée, comme elle l'est, dans le sang des deux nations répandu, nous ne l'ignorons pas, pour la défense de cette cause, la plus sacrée de toutes. Je rends grâce à la Providence d'avoir été témoin de cette alliance qui est le présage d'une amitié sans fin entre ces deux nations; de cette alliance dont l'objet est si noble qu'on croit déjà qu'elle devra se perpétuer à jamais. Une guerre entre l'Angleterre et la France serait de nos jours aussi criminelle qu'une guerre intestine dans l'un ou l'autre de ces pays, et cette alliance a reçu sa dernière consécration dans la résolution adoptée par le comité interparlementaire de France et d'Angleterre, résolution qui conseille aux deux nations de rendre obligatoire l'enseignement de leur langue respective dans toutes les écoles de la Grande-Bretagne et de la France.

Malheureusement, il n'en a pas toujours été ainsi. La France et l'Angleterre, nous le savons que trop, ont pendant des siècles rempli l'histoire du récit de leurs luttes. Elles n'ont pas seulement bataillé en Europe, mais elles ont poursuivi leurs luttes dans les solitudes vierges de ce vaste continent.

Celles-ci ont retenti du choc de leurs armes, et le conflit n'a cessé qu'à la défaite finale de la France. Toutefois, cette défaite ne fut pas infligée sur les plaines d'Abraham qui furent le théâtre de la victoire de Wolfe sur Montcalm; car aussitôt après ce revers, l'armée française, ralliée par le chevalier de Lévis, soutint cette lutte inégale pendant un an, et ne rendit

les armes qu'en septembre 1760, alors qu'elle se trouva prise entre les troupes placées sous le commandement de Murray et celles qu'Amherst dirigeait de Montréal. C'en était fait à jamais de l'espoir de fonder un empire français sur les rives du Saint-Laurent.

Mais il y avait 60,000 colons qui devaient devenir sujets britanniques et dont le sort causait de l'anxiété au général de Lévis. Dans les articles de la capitulation, il demanda au général vainqueur d'accorder à ces 60,000 colons la jouissance de leurs droits civils et le libre exercice de leur religion. Ces conditions furent acceptées sur-le-champ par le généreux vainqueur. Lévis avait confiance dans les garanties qu'offrait le titre de sujet britannique.

Je suis un descendant de ces colons, et force m'est de répéter, ce que j'ai déjà dit plusieurs fois, mais jamais plus volontiers que dans cette circonstance, que mes compatriotes, sous la souveraineté anglaise, ont obtenu toute la justice et la liberté désirées. D'un autre côté, nul ne saurait nier qu'il n'y ait eu des heurts et des démêlés entre les divers éléments. Nous ne devons pas en être surpris, car l'histoire constate que les luttes entre nationalités sont très opiniâtres et se perpétuent longtemps après la suppression de la cause qui les provoquait. Toutefois, malgré tous nos heurts et nos démêlés, il est une question qui n'a pas produit de froissements pendant plus d'un siècle et demi : la question de l'instruction publique.

De 1760 à 1885 ou à peu près, dans les établisse-

ments français des bords du Saint-Laurent, devenus possessions de l'Angleterre, la question de l'instruction publique n'a provoqué aucune dissension. Depuis Gaspé jusqu'à la rivière Détroit la paix la plus parfaite a régné.

Dans l'Ontario, comme partout ailleurs, les colons français purent avoir leurs écoles et enseigner leur langue à leurs enfants tant que le Canada fut Crown colony; il en fut ainsi après que les deux provinces du haut et du bas Canada eurent été divisées et eurent reçu un gouvernement constitutionnel à l'état rudimentaire; et il en fut ainsi après la Confédération et jusqu'en 1885, alors que les droits de la population française en matière d'enseignement furent discutés pour la première fois. Cela s'est passé dans la province d'Ontario, sous le ministère de sir Oliver Mowat, et ce vieil homme d'État — qu'il en soit loué à jamais — fit preuve de la plus insigne magnanimité en défendant les droits de la minorité française. Il établit, ou réorganisa plutôt, les écoles bilingues, et ces écoles ont, pendant des années, donné satisfaction à la minorité, ainsi qu'à la majorité, jusqu'à ce qu'enfin, il y a six à sept ans, on se plaignit des résultats obtenus. Je n'ai pas d'avis à exprimer sur ce sujet. J'admets que les écoles ont pu devenir défectueuses; mais si elles le sont devenues, ce n'est pas parce que le système était défectueux, mais parce qu'il n'était pas convenablement appliqué. A mon avis, le vrai remède eut été de maintenir ce système d'écoles dans l'esprit qui avait présidé à sa création.

Au lieu de cela, le Conseil de l'instruction publique, d'abord, et la législature d'Ontario ensuite ont établi des règlements qui, au dire de la minorité française, ont beaucoup nui à leur utilité et les ont presque rendus sans valeur et inefficaces. L'élément français a partout accepté la situation, sauf dans la ville d'Ottawa. Il a obéi à ces règlements mais sous protest. Il s'est adressé aux cours de justice pour les combattre, et l'affaire est encore pendante. N'ayant pas réussi devant les tribunaux de la province, il a porté sa cause au pied du trône, devant le Conseil privé, et les choses en sont là en ce moment.

Les gens ont aussi demandé l'annulation de cette loi. Cette demande, le Gouvernement l'a repoussée et je ne l'en blâme point. Je ne fais aucun reproche au Gouvernement, car je doute qu'il eût pu agir autrement qu'il n'a fait. Le redressement que comporte le refus de sanction est fort illusoire en ce sens qu'il est plutôt négatif que positif. Le Gouvernement peut bien annuler une loi, mais force lui est de s'en tenir à cela. Une longue expérience nous a appris — et je n'ai pas un seul mot à changer à d'anciennes déclarations de moi que mon très honorable ami a citées il y a un instant — que l'exercice du droit de veto n'a pas abouti à des résultats satisfaisants et qu'il a, au contraire, provoqué un grand nombre des troubles qui ont agité le pays.

Que résulterait-il de l'exercice de ce droit? À la session suivante, la même législature voterait encore la même loi. Parmi les milliers de pétition-

naires il en est un grand nombre, j'en suis sûr, qui ont pensé qu'après avoir signé la pétition et obtenu l'annulation de la loi, c'en eût été fini du différend, et que la législature de l'Ontario ne pourrait pas, ses attributions ayant été ainsi amoindries, rétablir cette même loi. Erreur : il n'en eût pas été ainsi. Si la loi avait été annulée, rien n'eût empêché l'assemblée législative de la voter de nouveau, ce qu'elle aurait fait sans aucun doute.

Si je ne blâme point le Gouvernement d'avoir refusé d'annuler la loi d'Ontario, je regrette qu'il n'ait pas jugé à propos d'appeler l'attention de la législature et du gouvernement de l'Ontario, ainsi qu'il était en son pouvoir de le faire, sur les revendications de la minorité, en l'invitant à en faire l'objet d'un bienveillant examen. Sous les régimes précédents, mon très honorable ami n'est pas sans le savoir, le Gouvernement, tout en se refusant à exercer son droit de veto à l'égard de telle ou telle loi, a bien souvent appelé l'attention du gouvernement provincial sur les revendications auxquelles cette loi donnait lieu, il lui a conseillé d'y prêter l'oreille et de tâcher d'y faire droit. Ces remontrances furent tantôt agréées, tantôt repoussées. Je considère cependant que le Gouvernement actuel aurait eu raison de faire au moins certaines représentations au gouvernement d'Ontario sur ce sujet.

Les choses en sont donc là. Le seul recours qui reste est celui qu'offrent les tribunaux, et, dans les circonstances, ce recours me paraît bien illusoire. Il

s'est fait, il se poursuit encore un mouvement qui a provoqué beaucoup d'aigreur et un profond antagonisme que nulle décision judiciaire ne saurait calmer.

Nous savons ce qui s'est passé depuis cinquante ans : lorsque des droits sont énergiquement revendiqués, d'une part, et non moins énergiquement contestés, de l'autre, la décision judiciaire dont la mise à exécution donnerait satisfaction aux uns, serait accueillie avec mauvaise grâce par les autres, et ne favoriserait ni la concorde ni la bienveillance ; or, la concorde et la bienveillance sont les considérations qui, en tout temps, doivent avoir le pas sur toutes les autres.

Mon très honorable ami aimerait à savoir quelles raisons j'ai d'appuyer la présente motion. Si je l'appuie, ce n'est pas parce que nous désirons imposer notre manière de voir à la population d'Ontario, ou contraindre cette province à faire ce à quoi elle se refuse ; cela, nous n'en avons pas le droit. Mais nous voulons inviter nos compatriotes de l'Ontario à examiner la situation en tenant compte du mouvement actuel, les prier de faire porter leurs investigations sur des revendications qui, à leurs yeux, peuvent être légitimes ou mal fondées, mais qui sont pour le moins dignes de respect. Mon très honorable ami m'a demandé à quoi je voulais en venir en exprimant l'espoir que cette question serait discutée à la Chambre. Cette discussion, je tiens à ce qu'elle ait lieu ici pour que l'on puisse, de part ou d'autres, aborder le sujet ouvertement en se plaçant

au point de vue national commun à tous les Canadiens et, peut-être aussi, en venir à une entente qui nous permette de dire à la minorité : " Vous devriez borner vos revendications à ceci ", et à la majorité : " Vous devriez faire des concessions raisonnables ou, pour le moins, céder sur certains points." Je ne demande pas davantage.

Il y a quelques jours, un journal de cette ville publiait les lignes suivantes que je signale à l'attention de la Chambre :

Voici quelle est l'attitude de la population de langue anglaise de l'Ontario — et que tous les Canadiens de langue anglaise ou française ayant quelque sens de la responsabilité nationale s'efforcent de s'en pénétrer et d'user de leur influence en conséquence avant que les fanatiques qui exploitent les préjugés de race en cette ville mettent leurs compatriotes dans un pétrin d'où ils ne pourraient plus se tirer : dans la mesure où la loi permet à sa population anglaise de faire prévaloir ses aspirations, l'Ontario entend demeurer province de langue anglaise.

C'est par milliers que je pourrais citer des articles semblables où se trouve répétée cette affirmation que l'Ontario est et restera une province de langue anglaise. Qui est-ce qui demande le contraire ? Je sais qu'aux yeux de certains membres de la droite, ce mouvement français cache quelque arrière-pensée et que les Canadiens-français chercheraient, par un moyen quelconque, à conquérir la prépondérance dans l'Ontario. Il y aurait de quoi rire, vraiment, si la situation n'était pas si grave.

Des ultras, il s'en trouve partout ; à l'heure actuelle, il en est qui tiennent un langage que nulle personne d'origine anglaise ne réproouve plus que je

ne le fais moi-même. Je ne réclame aujourd'hui pour mes compatriotes d'origine française de la province d'Ontario que le privilège de faire librement instruire leurs enfants en langue française, privilège dont ils jouissent depuis cent cinquante ans. L'Ontario serait-il moins une province anglaise parce que l'on permettrait aux Canadiens-français qui l'habitent de faire donner l'instruction à leurs enfants dans la langue qui leur est si chère et qui compte parmi les plus belles? Me dira-t-on que si la population du pays de Galles était privée des écoles auxquelles elle a droit et de l'usage de sa langue en ces écoles où ses enfants reçoivent l'instruction, ce pays-là serait plus profondément anglais qu'il n'est aujourd'hui ou qu'il ne fût à une époque quelconque, depuis qu'il est sous la souveraineté de la Couronne britannique? Voilà quelques-unes des réflexions que je désire soumettre à mes compatriotes.

Si j'ai exprimé hier le désir de voir cette question mise sur le tapis, c'est que je comptais qu'à la suite de ce débat nous serions mieux informés, animés de meilleurs sentiments et parfaitement au fait de la situation. A mes yeux, une libre discussion ne peut jamais avoir de résultat fâcheux, et j'en attendais beaucoup de bien. Je n'avais pas d'autre pensée.

Qu'il me soit permis de revenir à la lettre ouverte par laquelle l' " Orange Sentinel " m'engage à intervenir en cette matière :

Faites cesser ces disputes au sujet de la langue en persuadant vos compatriotes qu'ils n'ont point de droits dans l'Ontario; nous pourrions alors compter que le recrutement deviendrait plus satisfaisant dans la province de Québec.

Monsieur l'Orateur, que mes compatriotes d'origine française n'aient pas de droits dans la province d'Ontario, c'est ce que je n'admets point ; mais, je le proclame, et je voudrais que mes paroles fussent entendues du pays tout entier : que mes compatriotes aient ou n'aient point de droits dans la province d'Ontario, que ces droits soient reconnus ou méconnus, ces considérations ne sont pas de celles qui doivent empêcher les Canadiens-français de remplir leur devoir envers eux-mêmes et leur race, les empêcher de s'enrôler aussi nombreux qu'ils peuvent pour aller prendre part à la lutte gigantesque qui se poursuit en ce moment même sur le sol de leurs aïeux pour la cause de la liberté et de la civilisation humaine.

J'en étais tantôt à parler des droits de la minorité française de la province d'Ontario ; je n'admettrai pas, disais-je, que la minorité ne possède aucun droit, au contraire, je serais disposé à soutenir que, en vertu de l'article 93 de l'acte de l'Amérique britannique du Nord elle en a qu'elle peut revendiquer devant les tribunaux. Mais, je le répète, ce n'est pas en me fondant sur la lettre de la loi que je veux débattre cette question. Mon but en appuyant la motion déposée par mon honorable ami de Kamouraska (M. Lapointe) est plutôt d'en appeler à l'esprit de justice de la province d'Ontario — non pas à la justice que prescrit la lettre de la loi, mais à celle que les hommes se doivent entre eux, à celle dont chacun, quelle que soit son origine, a la con-

ception. Je vais maintenant faire part de ma manière de voir sur cet aspect de la question.

J'ai parlé cet après-midi des conditions auxquelles, en 1760, le chevalier de Lévis se rendit aux troupes du général Amherst. Dans cette capitulation, il n'est point question de langue; il n'en est pas davantage question dans le traité de Paris, par lequel furent ratifiées les conditions de la capitulation de Montréal. Dans la capitulation et dans le traité de Paris, il n'est fait mention que de la liberté religieuse et civile. A l'avis de juristes distingués, c'est une règle du droit des gens, que les droits civils ont pour corollaire le droit à la langue. Je ne dis pas qu'il y a unanimité d'opinion sur ce point, mais, du moins, c'est ce que soutiennent les autorités les plus éminentes. Mais les règles du droit des gens n'ont pas de sanction. Elles lient la conscience, elles constituent une obligation d'honneur, mais elles n'ont pas d'autre sanction. Les nations sont libres de les respecter ou de les violer. Certaines nations n'en tiennent pas compte; il en est d'autres qui les respectent. L'Allemagne est un des pays pour qui le droit des gens ne compte pas.

Dans la guerre actuelle, elle en a bien des fois manifesté un superbe mépris; mais même aux heures de paix, ainsi qu'au lendemain de la guerre, l'Allemagne a toujours suivi la même ligne de conduite, comme le démontre le traitement de l'Alsace-Lorraine après la guerre de 1870. Le traité de Frankfurt a détaché de la France l'Alsace et la Lorraine

pour les annexer à l'Allemagne. Cette dernière, au mépris de tous les préceptes du droit des gens a posé son brutal talon sur les deux provinces et méconnu les droits et les privilèges dont les citoyens des provinces annexées auraient pu jouir sous un autre gouvernement. Elle a soumis la langue française à toutes sortes de restrictions et d'avaries.

L'Angleterre, elle, je le proclame hautement, a toujours su respecter les préceptes du droit des gens. Partout où elle a hissé son drapeau, à la suite d'une conquête, d'un traité, ou autrement, toujours elle a eu des égards pour les lois, la langue, et la religion de ses nouveaux sujets.

Le Sud-Africain en est le dernier exemple.

Ce fut sa politique au Canada; sa politique aux Indes; sa politique à l'île Maurice; sa politique à l'île de Malte; sa politique aux Antilles. Partout où elle a déployé son drapeau, elle s'est conformée au droit des gens et a laissé à ses nouveaux sujets le droit à leur langue, au point que le changement d'allégeance passait presque inaperçu. Combien d'années se sont écoulées depuis la guerre Sud-africaine? A peine quatorze ans. Mais en ma qualité de sujet anglais, je suis fier de pouvoir dire que le Hollandais de l'Afrique-Sud a le même droit de parler sa langue et de faire instruire ses enfants dans leur langue maternelle qu'il avait avant la guerre sud-africaine.

A mes concitoyens de l'Ontario, je demande tout simplement quel est le meilleur exemple à suivre? Quel est pour le Canada le meilleur système? Est-ce

le système allemand? Personne n'oserait le prétendre. N'allons-nous pas alors nous en tenir au système que, depuis deux siècles ou plus, l'Angleterre suit invariablement dans toutes les parties du globe? Je ferais le tour du monde, partout les sujets anglais, de quelque origine fussent-ils, me répéteraient la même chose; dans l'île de Malte, l'Italien parle sa langue; à Sainte-Lucie, dans les Antilles, le Français parle sa langue; dans le sud-Africain, le Hollandais s'exprime en hollandais; et même aux Indes, les Hindous ont conservé leurs innombrables dialectes.

C'est partout la même pratique, et ce que je demande à mes concitoyens de l'Ontario, c'est d'imiter l'Angleterre dans son traitement des nationalités par tout l'univers.

Tout ce que je désire, c'est que la province de l'Ontario, ainsi que la province du Manitoba, nous permettent d'instruire nos enfants dans la langue de nos ancêtres: l'Ontario, parce que le droit à notre langue nous fut concédé par la Couronne elle-même; le Manitoba, parce que lors de son érection en province, la langue française y fut introduite par la volonté expresse de notre Parlement, exprimée dans ses lois.

Quant au Manitoba, j'ai ressenti plus de peine que de surprise des paroles de mon très honorable ami le premier ministre, car ses assertions à propos du Manitoba n'ajoutent ni force ni dignité à son raisonnement.

Il a fait une comparaison entre mon attitude ac-

tuelle et celle de 1896. Quel rapport ou quelle contradiction y a-t-il entre l'attitude que je prends aujourd'hui et celle que je tenais en 1896? Quelle était la situation en 1896? Le Parlement fédéral se mit en frais d'adopter une loi qui imposait à la province du Manitoba un système d'instruction publique sans tenir compte de la législature manitobaine. Est-ce que nous avons, mes amis et moi, tenté pareille chose? Avons-nous essayé de faire intervenir le Parlement fédéral afin d'imposer une loi que désapprouvait la majorité des citoyens du Manitoba? En 1896, la grande majorité au Manitoba s'opposait au projet de loi que présentait le gouvernement.

N'est-il pas vrai, monsieur l'Orateur, que la législature du Manitoba, soutenue par l'opinion presque unanime de la province, avait aboli un système d'instruction publique qu'il trouvait répréhensible? N'est-il pas vrai, d'un autre côté, que le gouvernement canadien d'alors cherchait à faire sanctionner par la Chambre des Communes et le Sénat, une loi que la majorité des citoyens du Manitoba désapprouvait? Or, monsieur l'Orateur, c'est ce que je ne voulais pas; j'ai combattu le projet de loi. Est-ce tout? Non, je fis davantage. Je fis justement ce que je fais aujourd'hui.

Je m'adressai au gouvernement du Manitoba; je m'adressai à la législature et aux citoyens, et, je leur dis: "Voici un grief. Qu'on le discute ou non, peu m'importe. Je vous demande de vous montrer généreux envers la minorité et de rectifier l'erreur que vous avez commise."

Je suis heureux de dire que l'on écouta mon appel. La législature du Manitoba, se rendant à mon vœu, modifia la loi que la majorité approuvait, mais que condamnait la minorité, afin de remédier en grande partie aux griefs de la minorité.

Mon très honorable ami nous a fait observer aujourd'hui que la législature a abrogé cette loi. Par sa loi de 1897, la législature du Manitoba accordait à la minorité le droit à l'enseignement religieux et français. Comme l'a dit le premier ministre cet après-midi, on vient de retirer, quant à l'usage du français, la concession qu'on accordait en 1897. C'est vrai, trop vrai malheureusement.

Le très honorable premier ministre reproche à l'honorable député de Kamouraska de ne pas avoir intercalé dans sa résolution un appel au gouvernement du Manitoba. Je me demande si ses regrets sont bien sincères? Ils me font plutôt l'effet de larmes de crocodile. J'ai compris ce qui inspirait ses paroles; je n'ai eu qu'à regarder mon honorable ami le ministre des Postes (M. Casgrain). A cette déclaration du premier ministre, la figure du directeur général des Postes s'est épanouie de joie. Il y voyait un bon argument pour la province de Québec. Je veux que mon honorable ami le directeur général des Postes sache bien que dans ce que je dis, je ne vise pas spécialement la province de Québec; mais que je parle pour toute la nation, je tiendrai le même langage dans toutes les parties du pays, dans la province de Québec, dans l'Ontario et dans toutes les

autres provinces. La résolution passe sous silence le grief de la minorité manitobaine ; pour y remédier, nous prendrons un autre moyen. D'ailleurs il y a un autre motif. Quant à moi, si je puis me permettre de donner un conseil à mes compatriotes Canadiens-français, je leur dirai de n'agir ni à la hâte ni prématurément, mais de prendre leur temps, de bien réfléchir à leurs moyens d'action. Le peuple du Manitoba n'a encore ni réclamé l'intervention des Communes ni protesté à la législature provinciale. Nous avons de ce côté tout le temps nécessaire. Nous saurons démêler la situation en temps opportun. Mais, monsieur l'Orateur, je proteste de ce qu'on cherche à confondre des questions disparates. Je proteste contre toute tentative de présenter ces faits sous un autre jour que le jour lumineux de la raison, la justice, le droit et l'équité.

Je reviens à la province de l'Ontario. J'ai déclaré que j'avais pour unique but de faire appel au sentiment de justice et d'équité de mes concitoyens de cette province, ainsi qu'à leur attachement aux institutions britanniques — rien de plus. Même si je suis dans l'erreur — et j'espère que non — j'ai la conviction que si la majorité et la minorité dans l'Ontario s'expliquent franchement, si les deux grands éléments qui forment le peuple canadien se comprennent, on trouvera peut-être une solution à cet inquiétant problème.

Il n'y a personne dans la province de l'Ontario, il n'y a dans cette Chambre, à votre droite ou à votre

gauche, monsieur l'Orateur, personne de l'Ontario qui ne tienne à ce que dans cette province chaque enfant apprenne l'anglais. Et j'approuve absolument cette attitude. Je tiens à ce que dans l'Ontario l'on donne à chaque enfant l'avantage d'apprendre l'anglais. Je veux que partout où il puisse se porter sur ce continent, il soit en mesure de se faire comprendre de la grande majorité de la population. J'y tiens, dis-je, non pas seulement parce que c'est la loi de la province, mais pour des considérations purement pratiques. Personne en Amérique n'est armé pour le combat de la vie sans la connaissance de l'anglais. Moi-même, si une allusion personnelle n'est pas déplacée, je suis d'origine française, mais tous les jours de ma vie, je bénis mon père de m'avoir envoyé à l'âge de onze ans à une école anglaise. Depuis, je n'ai cessé de mettre à profit les avantages que j'en ai reçus. C'est pourquoi je demande qu'à chaque enfant l'on enseigne l'anglais.

Je parlerai maintenant de mes compatriotes de l'Ontario. Si je demande pour la jeunesse de ma race l'enseignement de l'anglais, allez-vous lui refuser d'apprendre aussi la langue de nos pères et de nos mères? Voilà ce que je réclame; rien de plus. Vous, mes concitoyens, comme moi sujets britanniques, quand nous vous affirmons que nous voulons l'enseignement de l'anglais, allez-vous nous répondre: "Nous vous enseignerons l'anglais et rien de plus." Il s'en rencontre pour proclamer qu'aucune autre langue que l'anglais ne devrait se parler dans

les écoles de l'Ontario et du Manitoba. Mais, monsieur l'Orateur, nous refuserez-vous l'avantage de l'enseignement du français, quand nous le réclamons?

Notre requête est-elle inconvenante? est-elle nuisible? Qui donc en souffrira, si on nous l'accorde?

Faut-il que dans cette grande province de l'Ontario il existe une tendance à entraver l'instruction et à étendre tous les enfants sur un lit de Procuste, leur donner la même taille et leur refuser le privilège d'une deuxième instruction dans une deuxième langue?

Je ne crois pas; et si nous discutons cette question avec franchise, comme on doit le faire d'homme à homme, à mon humble avis, elle peut encore être réglée par un appel à la population d'Ontario. Je ne crois pas que personne nous refuse l'avantage d'une instruction française.

Dans les journaux, non pas dans tous mais dans plusieurs, des deux partis, j'ai lu qu'on n'a nullement l'intention de limiter l'enseignement de la langue française, et qu'on a déjà pris des mesures à cette fin. Eh bien, monsieur l'Orateur, j'applaudis à cette indignation généreuse, et s'il est vrai, ainsi que je crois pouvoir l'établir, que l'enseignement du français, qui fut organisé par sir Oliver Mowat au cours des années écoulées de 1880 à 1890, a été grandement restreint par le règlement 17, nous pouvons peut-être alors en arriver à une conclusion satisfaisante que les deux parties intéressées pourront ac-

cepter. J'ai entendu parler, et l'on prétend que le Règlement 17 n'a pas mis d'obstacle à l'enseignement de la langue française. Avant de lire le règlement 17, me sera-t-il permis de donner lecture du règlement 12?

Voici le règlement 12 :

Dans les arrondissements scolaires où la langue française ou la langue allemande est le plus en usage, les syndics d'écoles peuvent exiger, outre le cours d'étude prescrit pour les écoles publiques, que l'enseignement de la lecture, de la grammaire et de la composition soit donné aux élèves dans l'une ou l'autre de ces langues, conformément aux désirs des parents ou tuteurs; et dans chaque cas, l'on aurait recours à l'emploi de livres français ou allemands autorisés.

On affirme que ce règlement est encore en vigueur et il l'est, en réalité. Sa rédaction ne prête à aucun doute. Il signifie que, dans tous les arrondissements où l'élément français ou l'élément germanique est en majorité, cet élément peut demander le privilège d'instruire ses enfants dans la langue allemande ou dans la langue française suivant le cas. Je répète que cette disposition est encore en vigueur. Pourtant, elle a été modifiée par le règlement 17 qui contient les mots suivants :

Article 4. — Dans les écoles où le français a été jusqu'ici un sujet d'étude, le conseil des écoles publiques ou des écoles séparées, suivant le cas, peut stipuler, aux conditions suivantes, l'enseignement en français de la lecture, de la grammaire et de la composition, en 1er, 2e, 3e et 4e cours, en plus des matières prescrites pour les écoles publiques et les écoles séparées.

Qu'on retienne les mots " dans les écoles où le français a été jusqu'ici un sujet d'étude ". Quelle

est la signification des mots " jusqu'ici " et pourquoi les a-t-on introduits? Au lieu de la seule condition que nous avons auparavant, nous en trouvons deux maintenant. L'une veut qu'à l'avenir, le français ne soit enseigné que dans les arrondissements où cette langue est généralement parlée et où on l'a jusqu'à présent enseignée.

Autrement dit, le règlement 17 a rétréci le cercle de l'enseignement du français. On peut continuer à l'enseigner, bien que sous une forme modifiée, dans toutes les écoles où il était enseigné avant le mois de juin 1912. Mais on ne peut l'enseigner dans les autres écoles. Ce qui revient à dire qu'on ne peut introduire l'enseignement du français dans aucune nouvelle école.

Je sais qu'on a interprété cette disposition d'autre manière, et même dans un sens tout opposé, mais j'apprends de bonne source et j'ai raison de croire que mon renseignement est exact, qu'on a interprété le règlement de façon à ce qu'il signifiât que la langue française ne devait pas être enseignée ailleurs que dans les écoles où on l'enseignait avant juin 1912. Qui pourra soutenir que c'est là une disposition libérale? Qui de mes collègues pourra s'en déclarer satisfait? Mais on me dit. . .

L'hon. M. ROGERS: Mon honorable ami me pardonnera-t-il de lui poser une question? Nous dira-t-il sur quoi se fonde cette interprétation?

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Je l'ai dit à mon honorable ami.

L'hon. M. ROGERS: Non.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Elle se fonde sur le sens exact de l'expression " jusqu'ici " et je demande à mon honorable ami de nous dire ce que le terme " jusqu'ici " signifie. Pourquoi le trouve-t-on là?

L'hon. M. ROGERS: Je l'expliquerai quand viendra mon tour.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Je vais donner l'explication maintenant. Si l'expression " jusqu'ici " ne signifie rien, qu'on la biffe. Je demande quel sera le remède. Mon honorable ami acceptera-t-il cela? Si elle ne signifie rien, pourquoi l'a-t-on insérée là? Si elle signifie ce que je dis, pourquoi l'y conserver?

Monsieur l'Orateur, on ne devrait pas jouer ainsi sur les mots. (Exclamations.) Nous n'avons que faire de ces subtilités. L'expression " jusqu'ici " doit signifier quelque chose ou elle ne signifie rien. Dans ce dernier cas, si elle ne laisse pas entendre que l'enseignement du français doit être restreint aux écoles où on le donnait, en 1912, tout ce que je demande, c'est qu'on l'enlève et nous n'aurons plus de querelle sur ce point. C'est l'attitude que je prends. Je sais que c'est l'interprétation qu'on lui a donnée ailleurs; quoi qu'il en soit, c'est celle que je lui attribue. Mais si on l'a ainsi interprétée ailleurs, par erreur ou autrement, c'est afin qu'il n'y ait pas

d'équivoque possible à son endroit et que nous sachions exactement ce qui en est.

Le règlement 17 contient une autre disposition que je ne saurais approuver. Il m'a fallu beaucoup de réflexion, je dois le reconnaître, pour fixer mes idées sur la portée de ce règlement, et décider quelle attitude je devais prendre. Malgré mon désir de donner l'interprétation la plus favorable, j'y relève une autre prescription que je prierai mes amis, formant la majorité de la province d'Ontario d'examiner dans un esprit de justice et d'impartialité. Ce dont j'ai à me plaindre ici, c'est que pour les élèves français, même apprenant l'anglais, le moyen de communication entre l'élève et le professeur devra être l'anglais. On fait de la langue anglaise la seule langue employée entre l'élève et l'instituteur, sauf dans des circonstances très exceptionnelles. Voici le paragraphe 3 du règlement 17 :

Dans chaque école, sujet à la direction et à l'approbation de l'inspecteur en chef, les modifications suivantes seront apportées au cours d'études des écoles publiques et des écoles séparées.

(1) Quand il est nécessaire, dans le cas d'élèves de langue française, le français peut être employé comme langue d'enseignement et de communication, mais cet usage de la langue française ne devra pas être continué au delà de la Forme 1, sauf que, avec l'approbation de l'inspecteur en chef, il peut encore être employé comme langue d'enseignement et de communication dans le cas d'élèves ayant dépassé la Forme 1 qui ne peuvent ni parler ni comprendre la langue anglaise.

Que signifient ces mots " quand il est nécessaire " ? Ils n'existaient pas auparavant ; ils ont été intro-

duits en juin 1912. Voici quelques enfants dont l'âge varie de cinq à six ans et qui sont à l'école. Sur les genoux de leur mère, ils ont appris à parler français et nulle autre langue, et on leur dit qu'ils doivent recevoir l'instruction en anglais, à moins qu'on ne juge nécessaire de les instruire dans la langue française. Qui sera appelé à décider? L'inspecteur en chef. Voici une école, dans les concessions d'arrière, et l'on doit s'adresser à l'inspecteur en chef pour savoir s'il est ou non nécessaire d'accorder à l'enfant le privilège d'être instruit dans la langue française, sa langue maternelle, et non la langue anglaise. Pourquoi cette fâcheuse disposition, je le demande. Monsieur l'Orateur, je crois pouvoir dire sans la moindre hésitation que les hommes ne sont pas inconsidérément cruels ou agressifs. Ce règlement a été présenté dans un but et avec une idée. L'idée, c'est que l'élève français qui va à l'école, le jeune garçon qui reçoit en anglais les instructions du professeur dans des phrases anglaises fera plus de progrès qu'il n'en ferait, s'il était instruit dans la langue française. Je m'insurge absolument contre cette prétention et je pose en principe pédagogique, applicable à ce cas particulier, que, si l'en veut que l'enfant fasse des progrès même dans sa propre langue, qui est le français, ou même dans la langue anglaise, le moyen de communication entre l'instituteur et l'enfant devrait être la langue française. Ma proposition est évidente. Je la soumets à mes honorables amis de la droite, et si je réussis à en établir le bien fondé, j'espère

qu'ils nous en accorderont le bénéfice. Je ne la fonderai pas sur mon opinion personnelle, mais sur une autorité très supérieure à la mienne. Tout d'abord, je citerai, à propos de cette question même, les paroles d'un homme dont j'ai déjà eu l'occasion de parler et qui, bien que descendu dans la tombe, fait encore autorité dans la province d'Ontario, ainsi qu'il le fit de son vivant, je veux parler de sir Oliver Mowat. Dans un discours qu'il prononçait à Woodstock, le 3 décembre 1889, il disait, à ce propos même, ce qui suit :

Nos adversaires prétendent que le Gouvernement devrait insister pour que tout l'enseignement soit donné aux enfants français dans la langue anglaise. Les commissaires n'ont pas cru devoir proposer de règlement semblable...

Il s'agissait des commissaires nommés par sir Oliver Mowat pour faire une enquête sur cette question.

... et nul semblable règlement n'a été fait, parce qu'un règlement de cette nature serait absurde et qu'au lieu d'aider à la cause de l'instruction, il mettrait souvent des entraves à celle-ci.

Voilà une haute autorité, je le répète. Mais j'en ai une autre à soumettre à la Chambre. Les noms ne sont pas aussi fameux ni aussi bien connus que ne l'est le nom de sir Oliver Mowat, mais ce sont les noms d'experts dont on devrait accepter le témoignage, parce qu'ils sont tenus pour experts en instruction publique dans toutes les parties de l'empire britannique.

En 1911, il s'est tenu, à Londres, une conférence impériale sur l'éducation. Retenons les mots — conférence impériale sur l'éducation — et une séance spéciale de la conférence fut consacrée à l'étude des deux langues. Cela se passait le 2 mai 1911, et la séance était présidée par le très honorable Walter Runciman, alors président du bureau d'éducation, et des experts venus de l'Inde, du Canada, du Sud-africain, de Malte, de l'île Jersey, du département d'éducation écossais et du bureau d'éducation d'Angleterre et du pays de Galles, toutes contrées bilingues alors et depuis un temps immémorial.

La question fut discutée sous toutes ses faces. Je pourrais vous dire toutes les propositions qui ont été faites et les discours qui ont été prononcés par les délégués du Sud-africain. M. Thomas Muir, surintendant de l'éducation, Colonie du Cap, et M. Viljoen, un hollandais, directeur de l'instruction publique dans l'état libre d'Orange. Il me faudrait trop de temps pour lire toute la brochure; mais je citerai quelques-unes des opinions qui ont été énoncées sur le sujet même qui occupe présentement notre attention.

Tout d'abord, je citerai l'opinion de M. Mackay, surintendant de l'éducation dans la province de la Nouvelle-Écosse :

Dans la Nouvelle-Ecosse, moins de 10 p. 100 de la population sont des Acadiens. Dans le Nouveau-Brunswick peut-être moins de 20 p. 100 sont Acadiens. Depuis plusieurs années nous nous sommes efforcés de leur donner au moins dans les écoles communes l'enseignement dans des livres de lecture bi-

lingues et dans la langue anglaise dès le commencement. Les Français disaient que leurs enfants ne pouvaient faire aucun progrès, parce qu'à leur entrée à l'école ils ne pouvaient comprendre l'anglais. Une commission a été chargée d'étudier la question, et cette commission a décidé avec la sanction du gouvernement que l'enseignement sera donné aux élèves français pendant les quatre premières années dans leur langue maternelle; et on leur procura des livres de lecture en langue française. Tout en donnant l'enseignement avec ces livres de lecture française pendant les quatre premières années, les instituteurs dans ces écoles devaient se familiariser avec la méthode d'enseignement ou l de l'anglais, et pendant ces quatre années les élèves devaient apprendre suffisamment d'anglais pour se rendre capables, après la quatrième année, de recevoir l'instruction complètement en anglais. Telle est aujourd'hui la situation dans les deux provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse. Je crois que les Français en sont assez satisfaits. De cette façon, les enfants apprennent l'anglais plus facilement. Ils apprennent plus vite à écrire le français, et cela leur permet de commencer avec très peu de difficulté leurs études en anglais.

Remarquez bien ces mots: les enfants qui commencent par s'instruire dans leur propre langue apprennent ensuite l'anglais plus aisément. Je m'arrête ici, et je demande à tous ceux qui, dans cette Chambre, ont reçu l'instruction bilingue, si l'opinion du docteur Mackay n'est pas justifiée à la lettre par leur propre expérience. Lorsqu'un élève français sait sa grammaire, et a appris les éléments du français, les règles de la langue française sont tellement plus difficiles que celles de la langue anglaise que la tâche d'apprendre cette dernière est ensuite beaucoup plus facile. Je suis certain que tous ceux qui, dans cette Chambre, ont reçu une instruction bilingue, comprendront et approuveront ce que je dis.

Mais, monsieur l'Orateur, l'opinion que je désire surtout faire connaître à la Chambre est celle de M.

Owen Edwards, inspecteur en chef des écoles dans le département gallois du bureau d'éducation en Angleterre, qui s'exprime ainsi :

Au sujet de l'enseignement de l'anglais aux enfants parlant la langue galloise, nous avons, pendant plusieurs années, essayé la méthode qui paraît être unanimement condamnée par la conférence aujourd'hui. Nous avons pensé que le meilleur moyen de faire apprendre l'anglais aux élèves gallois était de rendre l'atmosphère et le langage de l'école entièrement anglais, et de n'employer le gallois, si même il fallait seulement l'employer que pour donner des explications absolument nécessaires. Pour mieux faire connaître le résultat de nos efforts, je citerai le rapport d'une petite commission d'instituteurs de grande habileté et d'une longue expérience, rapport approuvé et publié par la commission d'éducation Anglesy. Voici comment on décrit l'état de l'enfant à sa sortie de l'école.

“ Il lit des mots qu'il ne comprend pas, et on ne lui permet pas de voir le mot écrit qui ferait naître l'idée immédiatement et ouvrirait son intelligence. Il s'ensuit donc que, rendu à l'âge de six ou sept ans, son livre ne lui dit rien; il ne comprend pas “ le langage qu'il lit, et il ne sait pas lire le langage qu'il comprend.”

Tel était le type de nos élèves jusqu'à ces dernières années. Dans les localités bilingues, nous avons à faire face à la difficulté, dans nos écoles inférieures, d'avoir un personnel enseignant double et de donner un cours d'études double. Nous évitons ces deux choses. Si environ les deux tiers des élèves parlent l'anglais dans leur famille, nous adoptons l'anglais comme langue de l'école primaire; si environ les deux tiers parlent le gallois, nous adoptons le gallois seul comme langue de l'enseignement. Jusqu'à présent nous n'avons rencontré aucune difficulté que nous n'ayons pu surmonter aisément. Nous trouvons facilement des instituteurs bilingues.

Et il termine par ces paroles :

On ne peut certainement pas se tromper sur les résultats obtenus jusqu'à ce jour dans le pays de Galles. Dans la partie du pays où la langue galloise domine, on n'exagère pas en disant que la méthode d'enseignement au moyen de la langue parlée dans la famille, a presque doublé la valeur des écoles. La première chose c'est que l'école élémentaire est reliée avec la

famille et autres institutions éducationnelles, spécialement deux institutions caractéristiques galloises: l'école du dimanche (qui est une école pour toute la population et non pas pour les enfants seulement) et les conférences littéraires. Cette méthode a aussi facilité beaucoup la connaissance de l'anglais. Un élève dans le troisième cours d'une école où la nouvelle méthode est employée écrit l'anglais correctement et le lit plus intelligemment qu'un élève du cinquième cours dans une école où l'ancienne méthode est encore en usage. C'est-à-dire qu'un enfant gallois de neuf ans, qui a commencé par apprendre d'abord sa langue, écrira mieux l'anglais et le lira plus intelligemment qu'un enfant gallois de onze ans auquel on n'a enseigné que l'anglais depuis le premier jour de son entrée à l'école. Telle est mon expérience.

Je citerai encore l'opinion d'un spécialiste dans la langue galloise, M. A. F. Davies, secrétaire du département gallois :

“En 1893, le bureau d'éducation a fait tenir les instructions suivantes aux inspecteurs de Sa Majesté dans le pays de Galles:

En ce qui concerne le pays de Galles, il est clairement établi que dans plusieurs localités où l'on parle le gallois l'enseignement de cette langue à l'école, concurremment avec la langue anglaise, aidera beaucoup à l'étude de cette dernière.

Il est désirable que l'attention des instituteurs soit appelée sur cette question, et que les inspecteurs de Sa Majesté encouragent la pratique de l'enseignement bilingue en se servant eux-mêmes de la langue galloise dans l'examen des élèves. Des chansons et des poésies galloises dans les dites écoles seront aussi d'un grand secours.”

Je passe maintenant à un autre expert, M. Warre Cornish, représentant de la branche écossaise du bureau de l'éducation. M. Warre Cornish exprime son opinion ainsi qu'il suit :

Le département a soin de ne pas formuler de lois au sujet de la question bilingue; il prend soin seulement que dans les districts où l'on parle la langue galloise il y ait un inspecteur généralement un Highlander, qui comprenne parfaitement les

difficultés de la situation, et qui soit en rapports très suivis avec les instituteurs, et la question est laissée en grande partie à leur discrétion; je puis ajouter qu'autant qu'il est à ma connaissance, cette méthode de laisser le problème se résoudre sur les lieux a donné généralement satisfaction aux parents.

Naturellement, il y a des enthousiastes de la langue galloise, et des exagérés qui font entendre quelquefois des récriminations, mais il y a peu de plaintes de la part des parents que la langue galloise ne reçoit pas assez d'attention.

Dr Viljoen: S'en sert-on comme langue véhiculaire ?

M. Warre Cornish: Il n'y a aucune disposition pour ou contre l'usage du gallois comme langue véhiculaire.

Le président: On s'en sert quelquefois comme langue véhiculaire dans quelques écoles, n'est-ce pas ?

M. Warre Cornish: On s'en sert certainement comme langue véhiculaire.

En face de ces autorités, après ces opinions d'experts et ces réflexions mûries d'hommes qui ont consacré leur vie à enseigner dans les écoles bilingues, ne suis-je pas autorisé à demander à la législature d'Ontario d'entendre de nouveau notre cause dans une question d'aussi grande importance? Je ne demande rien de plus. Je demande que l'on étudie de nouveau si, dans une question aussi importante pour nous, la politique qui a été adoptée par la législature d'Ontario, est juste et bien celle qu'il faut, et si elle ne peut pas être améliorée.

Mais en formulant cette prière, je n'oublie pas qu'il y en aura qui jetteront les hauts cris et diront: "A bas les mains". L'honorable premier ministre nous l'a dit tout à l'heure: "Hands off"; la province d'Ontario est une province autonome, et elle ne recevra pas d'ordre de personne; la province d'Ontario a un pouvoir suprême en la matière".

La province d'Ontario a un pouvoir suprême en

la matière, et c'est à elle de dire si oui ou non elle voudra entendre de nouveau la cause, comme je le demande pour mes compatriotes d'origine française, ou si elle refusera.

La province d'Ontario a le pouvoir suprême, mais ne puis-je pas lui rappeler les paroles du grand poète :

“ Il est beau d'avoir la force d'un géant ; mais c'est mal de s'en servir en géant.”

Le pouvoir de la province d'Ontario est suprême en la matière et je serais le dernier à tenter un empiètement. Je suis de la vieille école de Mowat et de Blake, qui ont été les prophètes et les précurseurs de la doctrine du respect dû aux libertés provinciales, et c'est cette doctrine que je proclame aujourd'hui. Je dis que la province d'Ontario peut et doit décider cette question ; mais je demande à ces nouveaux adeptes du respect des droits provinciaux, à ces nouveaux convertis : Est-ce que j'attaque la doctrine de l'autonomie provinciale lorsque je demande humblement de présenter ma pétition à la province d'Ontario ? Est-il défendu dans le code de ces nouveaux partisans de la doctrine de l'autonomie provinciale de se présenter au tribunal de cette province et d'y plaider sa cause ?

J'ai dit au commencement de mes observations que je ne venais pas ici admonester ou aviser la province d'Ontario ; je suis venu ici simplement pour présenter la supplique d'un humble sujet de Sa Majesté que le hasard a fait naître de parents français, et qui

demande à conserver le droit qui lui a été reconnu par la couronne anglaise et qui a été exercé depuis que la couronne anglaise est souveraine dans ce pays. Je sais qu'il existe aujourd'hui dans la province d'Ontario de l'aigreur à cause de l'attitude qui a été prise par quelques-uns de mes compatriotes de sang français dans la province de Québec, qui, dès le commencement ont blâmé la participation du Canada dans la guerre actuelle, et qui ont fait de leur mieux pour empêcher le recrutement. Hélas, c'est vrai; ce n'est que trop vrai. C'est déplorable et c'est pour moi aussi incompréhensible que déplorable. Il est vrai qu'il y a dans ma province des hommes de sang français qui, pendant que la France se bat avec un héroïsme qui fait bouillonner le sang dans nos veines, restent froids et nous disent :

“ Nous ne ferons pas un pas pour aider l'Angleterre à défendre l'intégrité de la France; nous voulons d'abord le redressement de nos griefs dans l'Ontario ”. Que nous ayons des griefs ou que nous n'en ayons pas, il y a le champ d'honneur, il y a l'appel au devoir. Mais, monsieur l'Orateur, bien que notre cause soit juste et raisonnable, sera-t-elle repoussée parce qu'il y a des hommes qui vont jusqu'à oublier non seulement ce qu'ils doivent à leur allégeance comme sujets britanniques, mais aussi au sang français qui coule dans leurs veines?

S'il y a des gens qui ont pris cette attitude bien peu honorable, il y en a beaucoup qui sont partis pour le front et qui maintenant se tiennent aux côtés

de leurs camarades anglais, combattant sous le drapeau britannique avec autant de bravoure que n'importe quel soldat de la Grande-Bretagne.

Un DEPUTE: Un bien petit nombre.

Quelques DEPUTES: Honte!

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Si quelque chose doit peser dans la balance, est-ce la voix de celui qui se cache ou hésite, ou n'est-ce pas plutôt la voix de celui qui a répondu à l'appel du devoir, qui est parti, qui fait son devoir envers l'empire, même au prix de son sang?

Quelqu'un dit qu'ils sont peu nombreux. Il s'en est présenté moins peut-être, qu'on n'avait droit d'en attendre; je le reconnais; mais à qui la faute, sinon à ceux qui, en 1911, ont dit que, dans aucune circonstance, le Canada ne devait se battre pour l'Angleterre. A tout événement, j'ai fait de mon mieux. J'ai donné le meilleur de ma vie à la doctrine que je soutiens en ce moment, non pas sur cette seule question, mais dans la lutte que nous soutenons sur le sol de la France pour le triomphe de la civilisation. Lorsque Gladstone entreprit de panser et de guérir les blessures de l'Irlande et de rendre à ce malheureux pays la justice et la liberté, il y a eu parmi les Irlandais des intransigeants qui ont fait ce qu'ils ont pu pour faire échouer les desseins du grand homme. Ils ont tout fait pour entretenir les anciennes animosités contre l'Angleterre, pour semer la discorde, pour soulever les passions de cet infortuné mais noble pays.

Gladstone, cependant, ne s'est pas laissé décourager. Il a persisté dans son objet. Bien que, comme Moïse, il n'ait pas conduit le peuple à la terre promise, il a semé la bonne semence. Cette semence a germé et elle a porté ses fruits. La cause de l'Irlande n'a cessé depuis de faire des progrès et l'Angleterre maintenant trouve sa récompense dans l'unanimité avec laquelle le peuple irlandais l'a soutenue dans cette guerre. Malgré tout l'or et les complots de l'Allemagne, dont la seule conséquence a été une émeute qui, au bout de trois jours tout au plus, avait pris fin, la politique de conciliation inaugurée par Gladstone a été justifiée dans la plus large mesure possible, et cette échaffourée n'empêchera pas l'Irlande de voir l'accomplissement de ses désirs.

J'ai vécu trop longtemps pour ne pas savoir que la méfiance née des querelles de race est une des tristesses de notre vie canadienne. Si aujourd'hui on fait au français la guerre dont nous avons à nous plaindre, c'est qu'on a de la défiance à l'égard de l'élément français. Vous ne songez pas au corps entier de la nation; vous ne pensez qu'à certains exagérés qui se sont servis du langage le plus provocateur. Un journal publié à Toronto, rédigé par un homme de grand talent, un écrivain de mérite, qui s'est donné la mission d'unir par des liens de plus en plus étroits les divers pays de l'empire britannique, inaugurait, il y a une dizaine de jours, un programme nouveau, dont le premier article est celui-ci : " Une seule langue ". Dans les présentes circons-

tances, ceci veut dire que, dans les écoles d'Ontario, il ne sera enseigné qu'une seule langue. Le rédacteur de ce journal n'est pas seul à se figurer que, pour être fort, l'empire doit être uni, non seulement d'esprit et de visées, mais à tous égards.

Je me demande, monsieur l'Orateur, si cette nouvelle façon d'assurer l'unité de l'empire va être appliquée au pays de Galles, et si, par suite, on interdira dans les écoles galloises l'enseignement de la langue gaélique. Cette théorie sera-t-elle appliquée aux montagnards de l'Écosse, à Malte, en Égypte ou en Afrique du Sud? S'il est aujourd'hui une chose, monsieur l'Orateur, qui fasse la gloire de l'Angleterre — fait sans précédent dans l'histoire du monde — c'est que sur les champs de bataille des Flandres se trouvent des hommes qui ne parlent pas un mot d'anglais, mais qui sont venus se battre et mourir pour l'Angleterre. Si à son arrivée dans l'Inde, à Malte, dans l'Afrique du Sud ou partout ailleurs, l'Anglais avait implanté cette nouvelle doctrine d' "une seule langue", s'il avait supprimé celle des gens qui venaient de passer sous sa domination, pensez-vous, monsieur l'Orateur, que vous auriez assisté à ce beau, à ce noble spectacle qui a fait, et fait encore, l'étonnement du monde. Je dis que non, monsieur l'Orateur, et, si l'Angleterre est aussi forte qu'elle l'est aujourd'hui, c'est parce que les institutions britanniques ont amené partout la liberté et le respect des minorités.

Dans son discours de cet après-midi sur la réso-

lution qu'a présentée mon honorable ami de Kamou-raska (M. Lapointe) et, en particulier, dans les remarques qu'il a faites sur les mots: "La Chambre, surtout à cette époque de sacrifices et d'anxiété universels, alors que toutes les énergies devraient concourir au succès de nos armes", mon très honorable ami s'étonne que cette résolution ait été présentée au milieu de la guerre. Peut-il en douter? Ne voit-il pas pourquoi? Je vais le lui dire. Elle a été présentée dans cette Chambre pour la même raison que l'a été une motion semblable à la séance du comité inter-parlementaire des alliés, tenue au palais de Westminster. Réuni là pour étudier les moyens de mettre fin à la guerre, le comité a déclaré que, pour le parfait accord des deux peuples, il serait utile de faire enseigner en même temps les langues française et anglaise dans tous les lieux où flottent les bannières de la France et de la Grande-Bretagne.

Il n'y a pas plus d'un mois que des députés éminents du parlement anglais et de la chambre française se sont rencontrés dans ce vieux palais pour discuter des choses de la guerre et des meilleurs moyens à prendre pour la terminer, et une des propositions les mieux accueillies, ç'a été l'enseignement des langues française et anglaise dans toutes les contrées où dominent les Anglais ou les Français. Se figuraient-ils que ce beau geste de leur part militerait contre l'heureuse issue de la guerre? Non, monsieur l'Orateur, leur pensée a été plus haute que cela; ils ont cru qu'en agissant ainsi, ils favorisaient l'ob-

jet même que nous avons en vue. Et quelle leçon c'est aujourd'hui pour nous, mes chers compatriotes de cette Chambre des communes! Nous sommes, monsieur l'Orateur, engagés dans cette terrible guerre qui doit décider si, oui ou non, ce sera dorénavant la force ou le droit qui gouvernera le monde.

Il est trop évident, hélas! que nous sommes encore bien loin de la voir finir. De nouveaux sacrifices vont être nécessaires; d'autres mères auront à pleurer leurs enfants tués à la guerre, d'autres horreurs s'accumuleront sur le sol ravagé de cette valeureuse France, comme aussi sur le sol de l'infortunée Belgique. Déjà, toutefois, il semble y avoir une éclaircie dans ce sombre firmament. Après un siège de presque trois mois, la citadelle de Verdun, toujours fière et menaçante, continue d'arborer le tricolore à son sommet. Cet échec des armées allemandes fait voir bien clairement que, dans cette lutte, l'Allemagne ne saurait vaincre et que la force ne peut triompher du droit.

Pour un esprit attentif, il est manifeste déjà que dans les tranchées vont être oubliées beaucoup de vieilles haines et de vieilles préventions et que du sol des champs de bataille germera un esprit nouveau d'affection et de fraternité, comme jamais le monde n'a connu, comme jamais on n'en aura entendu parler depuis que les anges eux-mêmes apportèrent du ciel ce message divin: " Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté ". Nous avons un gage de ce nouvel esprit de fraternité dans le vœu formulé par

le comité interparlementaire de France et d'Angleterre, lequel vœu nous est venu, comme je l'ai dit, du palais de Westminster, de ce vieux et noble bâtiment qui remonte à l'époque de la dynastie normande, qui a vu le développement et l'évolution de tout ce que contiennent ces vieux principes de liberté, de justice et de tolérance. Cet appel que l'on a fait dans le palais de Westminster à tous les sujets de l'Angleterre et à tous les citoyens de France, je prendrai la liberté de le faire ici à Ottawa, non dans un esprit d'arrogance, mais dans le même esprit qui a inspiré les institutions britanniques, dans l'espoir qu'il sera entendu à Ottawa, à Toronto et jusqu'à Winnipeg.



LA CONSCRIPTION

Autant la marine avait causé d'ennuis et provoqué d'opposition à Laurier dans la province de Québec aux élections de 1911, autant la conscription lui suscita une hostilité déterminée dans Ontario et toutes les autres provinces anglaises aux élections de 1917.

Comme nous l'avons dit ailleurs il avait donné son plein concours à la participation militaire du Canada à la guerre mondiale, mais ce concours devait s'arrêter à la conscription à laquelle la province de Québec était tout à fait opposée.

On a beaucoup blâmé l'attitude de Laurier dans les provinces anglaises, mais on ignorait dans ces régions qu'en s'opposant à cette levée forcée de troupes il rendait un grand service au Canada en général. Par là, il restait chef de ses concitoyens et barrait la route à certains démagogues exaltés prêts à soulever les masses contre le gouvernement au sujet de la conscription. On ne peut pas prévoir les conflits que sa politique a empêchés, mais on les sent très bien, en se rappelant ce qui s'est passé à Québec dans ces jours troublés.

Monsieur l'Orateur,

En terminant les observations dont, il y a huit jours, il accompagnait le dépôt du présent projet de loi, le premier ministre exprimait l'espoir que la discussion de cette mesure serait marquée au coin de l'impartialité et de la modération, qu'elle serait exempte de toute acrimonie et de toute amertume. Je puis lui donner l'assurance que les députés de la gauche, s'ils n'approuvent pas le projet de loi, s'efforceront d'en faciliter l'examen et de rechercher la vérité en ce qui s'y rattache, et qu'ils s'y prendront de façon à traduire le sentiment de tous ceux qui, en cette matière, n'ont d'autre souci que l'intérêt du pays, selon que le Ciel le leur fait concevoir. C'est si bien le cas, que, pour ma part, j'irai jusqu'à m'abstenir de relever l'expression de mauvais augure, qui équivaut presque à une menace, dont le premier ministre s'est servi lorsqu'il a dit qu'il s'inquiète moins du jour où ce bill pourra être adopté que de celui où nos soldats reviendraient du front pour constater qu'il n'a pas été voté. Sur ce point, je suis d'un tout autre avis que le premier ministre, et cela, sans le moindre emportement.

Les soldats canadiens sont des citoyens de ce pays ; ils ont laissé là leurs occupations pour s'en aller combattre pour une cause que, à bon droit, ils considèrent comme celle de la liberté, et, quelque sort qu'un peuple encore libre réserve au présent projet de loi, je répugne à croire qu'à leur retour ils méconnaî-

tront le principe même pour lequel ils n'ont pas hésité à accomplir le suprême sacrifice.

En abordant la discussion de ce projet de loi avec modération et impartialité, nous resterons dans le sentier d'où, en ces trois dernières années notamment, aucun de nous ne s'est écarté. J'en appelle au sentiment de justice qui anime les membres de la Chambre et je leur demande si depuis le jour où cette guerre sanglante s'est déchaînée, si depuis tantôt trois ans qu'elle sévit avec une violence toujours la même, les députés de la gauche, les membres de la loyale opposition de Sa Majesté ont jamais combattu d'une seule parole l'une quelconque des mesures proposées par le Gouvernement en vue de la continuation des hostilités. Ces mesures, nous les avons invariablement appuyées sans la moindre hésitation, animés que nous étions du désir de maintenir l'union entre tous les groupes, entre les diverses races qui constituent la nation canadienne—de maintenir cette harmonie si indispensable à la tâche que nous incombe. Si cette harmonie n'existe plus aujourd'hui, la faute n'en est point aux membres de l'opposition.

Le Parlement se trouve maintenant saisi d'un projet de loi tendant à remplacer l'enrôlement volontaire par le service obligatoire, par la conscription à laquelle, depuis le jour de la déclaration de la guerre à venir jusqu'au 18 avril dernier, le Gouvernement, à ce qu'il disait, ne devait jamais recourir. Mais il ne tient plus compte de l'assurance maintes fois

réitérée, et si je prends la parole aujourd'hui, c'est pour supplier d'une humble voix la députation de réfléchir, de se demander si l'adoption de cette mesure législative ne sera pas plutôt préjudiciable qu'utile à la cause qui nous est si chère. Jusqu'à présent, bien que la négligence dont le Gouvernement a parfois fait montre dans l'accomplissement de devoirs de la dernière importance nous ait profondément affligés, nous nous sommes abstenus de toute critique, sauf lorsque la critique était absolument inévitable, et encore nous sommes-nous toujours efforcés, en pareil cas, de pallier nos dissensions pour maintenir le prestige de l'empire et, autant que faire se pouvait, donner au monde entier la preuve qu'en cette lutte gigantesque pour la liberté, les éléments de toute origine qui habitent ce vaste empire sont unis par un même sentiment.

Mais je regrette d'être obligé de dire que la position que prend aujourd'hui le Gouvernement n'est pas conforme aux principes d'autonomie qui font la base même des institutions britanniques. En me levant pour parler contre le bill, je me sens plutôt triste, car je n'ai pas du tout changé d'opinion en ce qui concerne les résultats que doit avoir la guerre. Mes sentiments sont restés les mêmes depuis le jour où la guerre a été déclarée; je n'ai pas changé du tout et si quelqu'un croit que je n'agis pas d'une façon conséquente, tout ce que je lui demande, c'est de m'écouter avant de juger.

En présentant ce bill, il y a quelques jours, le

premier ministre a déclaré qu'il ne s'écartait en rien de la loi existante. Je ne suis pas de son avis. La loi du pays qui n'est pas antérieure à la Confédération de bien des années, mais de plusieurs générations, et qui a été posée de nouveau après la Confédération, déclare clairement qu'aucun Canadien ne sera soumis au service militaire obligatoire, excepté en cas d'invasion ou pour la défense du Canada. La loi va jusqu'à autoriser le Gouvernement à lever pour la défense du Canada les hommes de 18 à 60 ans, au lieu de se limiter à ceux de 18 à 45 ans.

La loi du pays donne au Gouvernement le pouvoir de repousser l'invasion — c'est ce que l'expression "défense du Canada" veut dire, je crois — en appelant sous les armes non seulement les gens de 18 à 60 ans, mais tout le monde, les vieillards de 70 à 80 ans et les enfants de tout âge. Lorsque l'ennemi est à la frontière, le Gouvernement a le droit de faire une levée générale pour conserver l'intégrité du territoire. Voilà mon interprétation de la loi actuelle. Et notre loi à ce sujet n'a rien d'étrange, c'est la coutume chez toutes les nations civilisées. Elle existait quand le Canada était sous la domination française, et lors de la conquête, c'était la loi anglaise. En France, elle est restée la même jusqu'en 1798, alors que le service obligatoire y fut proposé pour la première fois, et, en Angleterre, elle a continué d'être la loi du pays jusqu'à l'année dernière. Si jamais un principe s'est enraciné dans l'empire anglais, c'est celui qui défend au roi d'exi-

ger de son peuple le service militaire, sauf pour protéger le sol et repousser l'invasion. Il est bien reconnu que le roi d'Angleterre n'a pas le droit d'appeler son peuple sous les armes pour un autre motif. Les armées permanentes ont toujours répugné au peuple anglais. A maintes reprises, la nation britannique a dû lutter contre ses rois pour empêcher la création et le maintien d'armées permanentes sur son territoire.

Voilà maintenant que le premier ministre prétend ne poser aucun nouveau principe, et qu'il aurait pu, en vertu seulement de la loi de la milice, envoyer en Europe les 400,000 hommes qui y sont allés volontairement. Je conteste ce droit au très honorable premier ministre; je dis que la loi actuelle ne lui donnait pas le pouvoir de forcer qui que ce soit à aller se battre en Europe. Il affirmait, l'autre jour, et il vient de répéter, que notre première ligne de défense est en Flandres et en France. Je prétends, au contraire, qu'il n'y a jamais eu le moindre danger d'invasion du Canada de la part de l'Allemagne. Si j'ai pris la position que j'ai gardée jusqu'à présent, si j'ai été et si je suis en faveur de notre participation à la guerre, ce n'est pas parce que je craignais l'invasion, mais parce que j'ai cru que le triomphe de l'Allemagne signifierait pour le Canada comme pour les autres pays du monde, l'ensevelissement dans le noir linceul de l'insolence, de la cruauté et de la barbarie allemande.

A l'appui de ma prétention que le Gouvernement

n'avait pas le pouvoir, en s'appuyant sur la loi de la milice d'envoyer en Europe les troupes qu'il y a expédiées, permettez-moi d'établir un contraste entre le Gouvernement d'aujourd'hui et celui de 1914. Le Gouvernement d'alors n'a pas invoqué la loi de la milice pour envoyer des troupes au delà des mers; cette loi n'a eu rien à voir avec la décision du Gouvernement de cette époque.

Voici une dépêche de Son Altesse royale, le Gouverneur général, envoyée par le premier ministre; elle constitue une réfutation complète de la doctrine qu'il vient d'exposer. Elle a été envoyée par le Gouverneur général au secrétaire des colonies, en date du 1er août 1914:

Ottawa, 1er août 1914.

A cause du danger de guerre qui menace l'empire, mes aviseurs sont à étudier les meilleurs moyens de fournir toute l'aide possible et ils sont prêts à faire ce que les autorités navales et militaires croiront urgent. Ils n'ont aucun doute qu'un effectif considérable pourra être expédié pour servir en Europe. On a soulevé un doute quant à la position des troupes canadiennes servant en Europe, car, en vertu de l'article 69 de la loi de la milice canadienne, la milice active ne peut aller en service actif en dehors du Canada, sauf pour la défense du pays.

Quelques DEPUTES: Très bien, très bien.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Si c'était "pour la défense du pays", quelle nécessité y avait-il de dire que la position de ces troupes était douteuse?

On a suggéré l'idée de faire enrôler des régiments dans l'armée impériale, pour une période déterminée, le Gouvernement canadien s'engageant à prendre les mesures financières requises pour pourvoir à leur équipement, à leur solde et à leur entretien.

Ainsi, dès le commencement de la guerre, on concédait que les mots " pour la défense du pays " ne s'appliquaient pas dans le présent cas; que les troupes ne pouvaient être envoyées au delà des mers sous l'autorité de la loi de la milice et qu'il fallait les envoyer comme partie de l'armée impériale, et que ses soldats étaient des engagés volontaires. Cette preuve me paraît concluante.

L'hon. sir SAM HUGHES: Quelle est la date de cette dépêche?

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Le 1er août 1914. Nous avons ensuite le décret ministériel du 6 août 1914, qui est ainsi conçu:

Un rapport, en date du 6 août 1914, a été soumis au comité du Conseil privé, par le ministre de la Milice et de la Défense, représentant que l'état de guerre existant entre le Royaume-Uni, les colonies autonomes d'outre-mer et les dépendances de l'empire britannique, d'une part, et l'Allemagne d'autre part, crée un péril pour le bien-être et l'intégralité de l'empire, et que le devoir du Canada, une de ces colonies autonomes, étant de pourvoir à sa propre défense et d'aider à maintenir l'intégralité et l'honneur de l'empire, il est opportun de mobiliser les divers corps de la milice jusqu'à un effectif déterminé par Votre Altesse royale siégeant en conseil de ses ministres, ces corps devant se composer de soldats et d'officiers prêts à s'offrir volontairement pour le service d'outre-mer et à se mettre aux ordres du gouvernement anglais.

Il s'agit donc uniquement d'un service volontaire. Ce n'est pas tout encore. Le 5 août, le Gouverneur général expédiait la dépêche suivante:

Mon gouvernement désirant faire disparaître tout doute quant au status des volontaires canadiens, demande qu'il plaise à Sa Majesté de publier une ordonnance à l'effet d'appliquer les articles 175 et 176 de la loi de l'armée à ces volontaires.

Ainsi, le Gouvernement ayant des doutes sur le pouvoir que lui conférait la loi de la milice d'expédier des troupes, demande au gouvernement de la Grande-Bretagne de publier une ordonnance pour les enrôler dans l'armée anglaise. Nous avons donc raison de maintenir que la loi de la milice, selon l'interprétation qui lui a toujours été donnée, ne s'applique pas dans les circonstances actuelles.

J'irai plus loin. Peu importe la loi sur laquelle le Gouvernement base son action présente; peu importe que le présent bill soit un amendement à la loi de la milice ou une loi nouvelle, ainsi que je le prétends. Le Gouvernement dépose, aujourd'hui, un projet de loi comportant le service obligatoire, bien que depuis la déclaration de la guerre jusqu'au 18 avril dernier, il ait déclaré qu'il n'y aurait jamais recours.

Monsieur l'Orateur, quelle est donc la situation? Nous nous trouvons dans des circonstances tout à fait nouvelles. On me dira, sans doute, que le peuple a le droit de changer les lois et que si, jusqu'à présent, nous n'avons pas eu la conscription dans ce pays, le peuple a le droit de décréter que nous l'aurons à l'avenir. Je n'ai rien à opposer à cette prétention que j'admets entièrement. C'est au peuple à changer les lois; je ne demande pas autre chose; je maintiens que c'est au peuple à faire le changement, s'il le désire, et non au Parlement. Laissons le peuple se prononcer, et personne n'aura rien à dire. Quand le peuple aura fait connaître sa volonté, je me déclarerai satisfait. Je ne demande rien de plus.

J'ai dit au début de mes remarques, et je répète que, d'après la doctrine constitutionnelle anglaise, la présente législature n'a pas le droit de voter cette loi; le Gouvernement du jour n'a pas le droit de demander au Parlement de la voter ainsi qu'il ressort des déclarations ministérielles faites à plusieurs reprises, dans cette Chambre même.

Le 1er janvier 1916, le très honorable premier ministre annonça au peuple canadien qu'il offrirait à la Grande-Bretagne une contribution de 500,000 hommes. Il a fait allusion à cette offre, au commencement de ses observations l'autre jour, et nous a dit que personne n'avait protesté et que les sommes nécessaires avaient été votées. Il a ajouté que cette déclaration ne comportait pas un changement ou une promesse, mais qu'elle avait été ainsi interprétée dans le public. Je rapporterai ses propres paroles, pour qu'il n'y ait pas de doute possible :

Pas une voix ne s'est élevée au Parlement contre la décision que le cabinet venait de prendre; rien n'a été proposé contre cette décision et les crédits nécessaires ont été unanimement votés. Dans de nombreuses parties du pays, mon message a été interprété comme un engagement, mais ce n'est pas comme tel qu'il a été publié: c'était l'autorisation de renforcer le corps expéditionnaire canadien. On a cru toutefois que de la part du Gouvernement, de la part du peuple de ce pays, c'était une promesse et je veux bien le considérer ainsi.

Ici encore, je diffère d'opinion avec mon très honorable ami. Je dis que ses paroles dans une circonstance subséquente, lors du débat sur le discours du Trône de la même année, constituaient de sa part un

engagement que les 500,000 hommes ne seraient levés que par enrôlement volontaire et non pas par conscription. Je diffère donc d'avis avec mon très honorable ami ; à la Chambre de dire s'il est bien vrai que nous lui avons voté les crédits sans faire une observation. Au contraire, nous nous sommes expliqués. Je lui ai demandé quelle était son intention ; si ces soldats allaient être levés par enrôlement volontaire ou obligatoire ; dans le débat sur le discours du Trône, voici comment je me suis exprimé :

Mon très honorable ami le premier ministre a fait, le 1er de l'An, la déclaration qu'il était prêt à offrir 500,000 hommes. Je ne discuterai pas aujourd'hui le point de savoir si la déclaration prématurée de mon très honorable ami était exactement conforme aux règles du gouvernement parlementaire. Je mets de côté toutes ces questions dans un jour comme celui-ci. Je crois que nous aurons des explications sur l'offre de 500,000 hommes, qui me semble un projet un peu vaste, mais encore une fois je m'abstiens de porter un jugement à ce sujet. Je serai prêt et les honorables amis qui m'entourent seront également préparés à discuter avec toute l'attention qu'elles méritent, les propositions que le Gouvernement jugera essentielles pour mener à bien la lutte dans laquelle nous sommes engagés. Mais permettez-moi de vous dire—et je crois qu'à ce sujet nous devons avoir une expression d'opinion — que nous devons repousser immédiatement l'impression que l'on a cherché à créer, que cette offre serait un premier pas vers la conscription. Il ne doit pas y avoir de conscription au Canada. On a tenté pendant de nombreuses années, monsieur l'Orateur, d'effrayer le peuple avec le spectre de la conscription. Il y a eu, comme vous le savez, dans cette Chambre, quelques hommes qui, pendant les élections de 1911, ont déclaré que le vote de la loi navale était un prélude à la conscription. Il y a des hommes, dans la province de Québec, qui ont affirmé qu'au moment où la conscription serait adoptée en Angleterre, la conscription serait adoptée ou proposée au Canada. La loi navale est dans les statuts depuis six ans. Elle n'a pas été abrogée, comme plusieurs membres de cette Chambre s'étaient engagés à l'exiger. Elle existe toujours et il n'y a pas encore de

conscription. En Angleterre on en est arrivé à la conscription, mais au Canada la conscription n'existera pas. En ce qui a trait à la conscription en Angleterre, ce serait vraiment de mauvais goût, je dirai même plus, ce serait une impertinence de faire à ce sujet des remarques témoignant de notre approbation ou de notre désapprobation. Pour moi, je puis dire que j'avais l'espoir de voir l'Angleterre poursuivre cette guerre prodigieuse en continuant l'application de son ancien système d'enrôlement volontaire.

Le gouvernement anglais en a pensé autrement; il a pensé que l'importance, la prodigieuse importance de la guerre à laquelle nous devons faire face, l'obligeait à recourir à la conscription, et la mesure qu'il a adoptée semble rencontrer l'approbation de la grande majorité du peuple de la Grande-Bretagne. Tout de même, monsieur l'Orateur, la situation au Canada n'est pas la même qu'en Angleterre. Les raisons qui existent pour prévenir la conscription au Canada sont évidentes.

J'arrive à la conclusion :

Je ne crois pas qu'il soit dénué de tout fondement, mais je suis certain d'un autre côté, que le mouvement en question n'a jamais pris les proportions qu'on lui attribue dans cet article.

A tout événement, il laisse assez voir combien il importe que nous ayons au plus tôt une déclaration autorisée de la part de mon très honorable ami le premier ministre, à ce sujet.

Je demandais donc au premier ministre de déclarer catégoriquement si, oui ou non, nous aurions la conscription. Ainsi mis en demeure, mon très honorable ami a répondu; voici sa réponse quand je lui demandais si son offre de 500,000 soldats signifiait ou non la conscription :

Mon très honorable ami a parlé de la conscription—de l'idée qu'on entretient au pays ou ailleurs que la conscription pourra exister au Canada. Parlant pendant les deux ou trois premiers mois de la guerre, j'ai clairement fait comprendre à la population canadienne que nous n'entendions pas établir de conscription. Je le déclare de nouveau explicitement.

Pouvait-on déclarer plus clairement qu'il n'était pas question de conscription, mais que l'intention était de lever 500,000 hommes par enrôlement volontaire seulement.

Mais ce n'est pas tout. Les jours ont succédé aux jours, et un très grand nombre de soldats se sont enrôlés. Dans le débat sur le discours du Trône, au mois de janvier dernier, allusion a été faite à cette question, et voici comment mon très honorable ami a parlé du résultat de ses efforts pour obtenir 500,000 hommes :

La réponse au recrutement a été bonne...

L'hon sir SAM HUGHES: Quelle date?

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: En janvier 1916; je n'ai pas la date exacte, mais c'était au cours du débat sur le discours du Trône :

Dans toutes les provinces du Canada, le recrutement a été bon. On a admirablement répondu à l'appel aux armes. Dans les Provinces maritimes et la province de Québec le mouvement a peut-être été tout d'abord un peu plus lent que dans les autres provinces, mais je sais par les renseignements que j'ai reçus dernièrement qu'il est maintenant aussi vif qu'on peut le désirer et qu'on répond parfaitement à l'appel qui a été fait.

Il convient que je fasse l'éloge des Canadiens d'origine française qui combattent en France pour le pays de leurs aïeux. Plusieurs d'entre eux se sont distingués. Les noms de Papineau, Barré, Dansereau et Roy se présentent à ma mémoire. On n'a pas et l'on ne pouvait pas accomplir d'exploit plus héroïque que celui du major Roy, mort en tentant d'arracher ses hommes au danger. Pour ce fait glorieux, son nom devra être gravé dans la mémoire de tous les Canadiens.

Ces paroles ont été dites il n'y a pas plus de six mois, dans les premiers jours de la présente session.

au cours du débat sur le discours du Trône, et elles indiquent clairement que ce n'était pas alors l'intention du premier ministre de recourir à la contrainte. Bien plus, il se déclarait content du progrès du recrutement dans toutes les provinces. Mais les jours passèrent, et le Gouvernement semble avoir changé d'idée.

Le bruit commença à courir qu'après tout la conscription pourrait bien être décrétée. Puis une autre idée se fit jour : c'était, non pas d'instituer le service militaire, mais de lever 50,000 pour la défense nationale. Le 16 mars, en effet, était rendu un décret du conseil autorisant le ministre de la Milice :

A lever 50,000 hommes pour la défense nationale, en plus des troupes déjà levées en vertu du décret du 6 août 1914, ces 50,000 hommes devant faire partie des 500,000 dont il est fait mention dans le décret du conseil en date du 12 janvier 1916. Il est entendu que les conditions d'enrôlement applicables à la mobilisation partielle susmentionnée de la milice active ne s'appliqueront qu'au service de la défense nationale en Canada.

Oui, pour la défense nationale, mais contre qui ces hommes étaient-ils appelés à défendre le Canada ? Qui donc au mois de mars 1917 menaçait ainsi le Canada pour qu'il fût besoin de 50,000 hommes veillant à sa défense ? Où était l'ennemi ? Non, monsieur l'Orateur, ce n'était pas là la véritable intention de ce décret ; ce n'était qu'un prétexte. Cette intention, on la trouve dans les nombreux paragraphes qui ont alors paru dans la presse ministérielle. On y disait que ces hommes allaient être entraînés et qu'ensuite ils s'enrôleraient probablement pour les

services d'outre-mer, sans y être contraints. Ce décret, monsieur l'Orateur, avait certainement été rendu bien à la légère. Qui pouvait s'attendre que le Gouvernement allait trouver des hommes prêts à s'enrôler pour la défense nationale, à battre du talon les rues de nos villes, sans avoir rien à faire et nul ennemi à combattre; qui a pu s'attendre que l'on viendrait ainsi proclamer sa propre couardise, afficher sa répugnance à une lutte active et sa volonté en même temps de défendre le pays, mais à ses frontières seulement.

Ce décret, à peine rendu, a été abrogé. Je ne sais trop si, de fait, il a bien été abrogé, mais, dans tous les cas, il n'y a pas été donné suite et il repose encore dans la poussière des casiers du ministère de la Milice. Or, après toutes ces choses, voici que soudainement, sans que rien ne nous y ait préparé, sans un mot d'avertissement, le cabinet tout à coup vient nous annoncer, le 18 avril, qu'il va instituer dans le pays le service militaire obligatoire!

Ce n'est pas tout, et il y a autre chose. En 1916, le discours du Trône annonçait la demande d'une prolongation de la législature, qui devait expirer au mois d'octobre de cette année-là, et dans ce discours on faisait dire au Gouverneur général qu'une prolongation d'un an allait être demandée. L'heure venue, une résolution fut présentée à la Chambre pour que celle-ci l'acceptât. La première fois qu'il en fut question, peu après le débat sur l'adresse, nous avions encore dans les oreilles cet engagement du

premier ministre à ne pas imposer la conscription, cette assurance qu'il nous donnait d'un enrôlement sur la base du volontariat des 500,000 hommes promis. A la suite de cette promesse encore présente à notre esprit, nous avons bien voulu consentir à une prolongation du mandat parlementaire jusqu'au mois d'octobre de la présente année.

Est-il quelqu'un qui s'imagine que, si le Gouvernement nous avait alors déclaré son intention d'introduire dans le pays ce régime nouveau et radical de la conscription, le Parlement aurait reçu une prolongation de ses pouvoirs? Si cette déclaration avait été faite, si l'on avait donné à croire au Parlement que la conscription serait établie, que le service obligatoire allait être proposé, le Parlement n'aurait-il pas dit: Que la Constitution suive son cours et que la question soit immédiatement soumise au peuple. Voilà quelle aurait été l'attitude du Parlement.

Après toutes ces promesses faites par le cabinet au Parlement et, par l'entremise du Parlement, au peuple, je n'hésite pas à dire que nous n'avons pas le droit ici de laisser adopter la loi à laquelle on nous demande d'acquiescer.

Le Parlement a bien la faculté d'établir la conscription, je le sais; cette Chambre expirante en a le pouvoir peut-être, mais elle n'en a pas le droit, et, comme on le sait, la force et le droit sont deux choses différentes. Le droit contre la force, mais c'est le principe pour lequel nous combattons dans cette guerre. Je le demande à mon très honorable

ami, se montre-t-il juste envers le peuple du Canada quand il demande à ce Parlement moribond d'accepter une semblable loi. Ce n'est pas qu'un parlement moribond, mais un parlement croupion, oui, rien autre dans le moment. Des députés élus en 1911, il y en a vingt dont les sièges sont inoccupés, il y a plus de vingt vacances à remplir, vacances qui devront l'être par les nouvelles provinces de l'Ouest, dont la population accrue nécessite cette représentation additionnelle. C'est donc plus de quarante membres sur deux cent trente dont les sièges sont aujourd'hui inoccupés, presque le quart de l'entière députation.

Et vous demandez au Parlement d'adopter pareille loi! Pour mon propre compte, me soumettant au jugement du pays et de ce Parlement, j'affirme que lorsque le Gouvernement demande à ce Parlement moribond de voter pareille loi, il abuse de l'autorité que lui a conférée le peuple canadien. Mais, me demandera-t-on peut-être, qu'a-t-on fait aux États-Unis? Aux États-Unis, on a voté une loi de conscription et notre Constitution est-elle inférieure à la leur? A cet égard, notre Constitution l'emporte sur celle de la république voisine. Notre loi constitutionnelle est élastique, et la constitution américaine est draconienne et inflexible; elle n'est pas susceptible d'extension. Mais, monsieur l'Orateur, sous notre régime constitutionnel il est un principe aujourd'hui bien reconnu : c'est que, s'il surgit, au cours d'une législature, une question tendant à ap-

porter de notables modifications à l'état de choses existant, il est préférable, en pareilles circonstances, de renvoyer les Chambres et de soumettre la question au jugement du peuple. On me dira peut-être encore : " Mais ce que vous demandez au Parlement canadien on l'a aussi demandé au parlement britannique et il y a à peine un an que ce dernier adoptait une loi de conscription dans les deux royaumes, l'Irlande étant exceptée. Ici encore, monsieur l'Orateur, il y a une importante différence à noter. On a prolongé, il est vrai, la durée de la législature britannique. Il est bien vrai qu'on a adopté cette loi. Mais il faut ajouter qu'on ne l'a adoptée qu'après une longue élaboration; on n'en a pas saisi le Parlement à l'improviste. Un autre fait qu'il faut retenir, c'est que le parlement britannique, à la suite d'élections complémentaires, était au grand complet et qu'il l'avait toujours été, au cours de la guerre. Tout siège devenu vacant a été rempli et c'est ainsi que la chambre des communes s'est tenue en contact avec le peuple. Or, ici depuis deux ans, nous n'avons pas eu d'élections complémentaires, sauf celles rendues nécessaires pour la réélection de nouveaux ministres. Sauf ces dernières, il n'y a pas eu d'élection; voilà deux ans que le Parlement n'a pas pris contact avec le peuple et, à mon avis, raison de plus pour ne pas poursuivre la délibération du projet de loi.

Mais, monsieur l'Orateur, il y a plus que cela. Abstraction faite de cette question, revenons-en maintenant au fond même de la question dont cette Cham-

bre est saisie. Jusqu'ici, j'ai discuté le pouvoir du Parlement de voter cette loi. Je ne révoque nullement en doute le pouvoir du Parlement; seulement, je révoque en doute son droit d'exercer la coercition qu'on cherche aujourd'hui à imposer.

Le premier ministre a fait une légère allusion au fait qu'il m'a demandé de former une coalition avec lui dans le but d'établir une loi de conscription, et la correspondance échangée entre nous a été soumise au Parlement. Je déclarai alors que je ne me souciais pas de faire partie d'un gouvernement de coalition.

Je lui suggérai alors que si mon humble avis à l'égard de cette loi avait quelque utilité, on aurait dû m'appeler plus tôt, de manière à pouvoir en discuter le principe même. Il m'a semblé qu'il eût été de haute convenance, dans l'intérêt même du pays, d'inviter l'opposition à prêter son concours dans le but de former un nouveau cabinet. Or, on m'a demandé mon concours, à titre secondaire ou accessoire, pour approuver une loi déjà élaborée et faire partie d'un Gouvernement dont la moitié des titulaires auraient dû s'effacer, si j'eusse consenti à y entrer. Je soumis mon objection à mon très honorable ami. Il me dit qu'il avait jugé préférable de faire préparer le bill, avant de me le soumettre. Lorsque j'exposai ma situation à mon très honorable ami, il me dit qu'il ne partageait pas mon avis, et je savais parfaitement qu'il différait d'avis avec moi. Il sait maintenant que j'étais d'un avis contraire, et

c'est au pays à juger et à dire qui de nous a eu raison en cette circonstance.

Pour en venir au fond même de la proposition, faut-il, oui ou non, établir la conscription? Ceci m'amène à la base même de toute la question. Le mot conscription est nouveau dans la langue de la Grande-Bretagne. La chose existait en France cent ans avant qu'elle vînt en discussion en Angleterre; mais lorsqu'elle vint sur le tapis, on en fit une discussion approfondie. La guerre éclata en août 1914 et en janvier 1915, la chambre des lords fut saisie de la question par lord Middleton et elle y fut l'objet d'un débat approfondi. Elle revint en discussion dans la chambre des communes et plus tard en octobre 1915, le système d'enrôlement Derby fut présenté, système qui était censé devoir aboutir à la conscription, et la conscription fut adoptée. Mais, même après avoir été adoptée législativement, cette mesure ne fut pas approuvée de tout le monde.

Sir John Simon, une des lumières du barreau, a donné sa démission, et quand on arriva au vote final, quarante membres du parti libéral quittèrent la chambre avec lui et passèrent dans le couloir de l'opposition. Ce fait prouve que le pays était préparé à la conscription, quand ce projet fut présenté. On ne l'a pas lancé dans cette voie sans préparation. On n'a pas présenté la conscription comme on l'a fait au Canada, sans essayer d'instruire le peuple pour l'amener à la comprendre. La seule chose que j'ai conseillée à mon très honorable ami et à son Gou-

vernement—la seule chose de toutes dans laquelle j'estime qu'il n'a pas eu de succès,—c'est de considérer qu'il y avait dans le pays une opinion publique qu'il fallait convertir à la proposition et qu'une mesure de cette espèce donne toujours naissance à une opposition très sincère. C'est exactement ce qui est arrivé, comme nous pouvons nous en apercevoir aujourd'hui, parce qu'après tout, chacun dans la Chambre se rend compte qu'au moment où je parle il existe une scission profonde sur cette question parmi la population canadienne. Je demande au Gouvernement si nous avons le droit de voter maintenant sur cette question? Avec ce système, il n'est pas douteux que nous obtiendrons quelques nouvelles recrues, mais c'est encourager une scission qui est déjà trop profonde. Quand je parle de scission, je ne veux pas dire qu'elle existe entre les provinces, mais entre les classes qui ont la même origine et le même langage dans tout le Canada, parce que chacun sait que s'il existe une opposition marquée dans une province, dont je parlerai plus tard, il s'est développé aussi dans toutes les provinces du Canada en ce moment, parmi les classes ouvrières, une opposition à cette mesure, qui n'est pas hésitante, mais qui devient plus forte de jour en jour. Nous savons tous que des organisations ouvrières et des associations ont adopté des résolutions non seulement dans une province, mais dans toutes les provinces du Dominion, depuis la Colombie-Anglaise sur le Pacifique jusqu'aux provinces baignées par l'Atlantique.

On demande pourquoi les classes ouvrières sont opposées à la conscription. On a demandé si elles étaient moins patriotes que les autres classes de la population. Non, elles ne sont pas moins patriotes. Elles ont autant à cœur que les autres le succès de notre cause, mais il faut se souvenir qu'il n'y a pas de classes de la population sur lesquelles tombent plus lourdement les sacrifices imposés par la guerre, que les classes ouvrières. C'est pourquoi je demanderai au Parlement fédéral de faire une nouvelle tentative, dont je parlerai dans un moment, avant d'adopter une pareille mesure.

Je répète ce que je viens de dire il y a une minute, que les sacrifices et les souffrances de la guerre tombent plus lourdement sur les classes ouvrières. Le jeune homme riche qui part pour la guerre est un héros. Il s'en va à la guerre et fait le sacrifice de sa vie à un moment où peut-être l'existence a pour lui les plus grands charmes. Il n'y a aucune différence sur ce point entre lui et son voisin pauvre qui sacrifie une existence qui lui est aussi précieuse qu'à l'homme riche. S'il perd ses membres ou s'il est estropié par un accident quelconque, l'homme riche revient à la maison où l'attend tout le confort possible, mais l'homme pauvre doit retourner dans une demeure où il ne trouvera pas le nécessaire. Il n'est pas étonnant que parmi ces classes on rencontre de l'opposition à ce projet, non pas parce qu'elles sentent que si elles doivent passer par la conscription et être appelées à payer ce tribut avec le reste de la

population, il faudrait au moins faire quelque chose qui rendrait égaux les sacrifices. Et que demandent-elles? Elles demandent que si elles doivent verser leur sang, les classes riches devraient du moins sacrifier leur fortune pour venir en aide à la cause.

Quelques DEPUTÉS: Très bien, très bien.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Elles ont demandé quelque chose de plus. Elles ont demandé que le Parlement n'adopte pas cette loi avant qu'elle n'ait été complètement discutée par le peuple qui devrait avoir le privilège d'exprimer son opinion sur la proposition? Est-ce une demande déraisonnable ou injuste? Non, monsieur l'Orateur, la demande n'est ni déraisonnable ni injuste, mais on la leur refuse. Or, je poserai la question: Est-il trop tard pour demander au Gouvernement de céder en présence des pétitions qui ont été reçues de toutes les classes ouvrières priant que le peuple soit consulté? Non, il n'est pas trop tard et au nom de l'union et de la bonne volonté, je présente personnellement à la barre de cette Chambre la défense de ces classes et je demande que le peuple soit consulté.

Mais on soulève des objections à l'application de cette méthode, et qu'allèguent ceux qui soulèvent ces objections? Ils disent: "Non, on ne peut pas le faire, parce qu'il faut que le recrutement ait lieu immédiatement et que les vides soient remplis." C'est vrai, je ne le nie pas. Mais je demande quelle est la méthode qui contribuera le mieux au succès de la

guerre, la contrainte provoquant l'irritation et l'amertume, et un sentiment d'intolérance et d'injustice, ou la consultation qui produira l'union et la satisfaction générale et universelle?

Quelques DÉPUTÉS : Très bien, très bien.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER : Voilà la cause dont je me constitue l'humble apôtre devant le Parlement du Canada en ce moment. Quoi qu'il en soit, il y a encore une autre classe de notre population qui s'oppose énergiquement à l'établissement de la conscription, je veux dire les Canadiens-français. Il s'agit d'un sujet délicat, que je désire aborder avec toute la modération dont je suis capable, car j'appartiens à cette race.

On s'est souvent demandé pour quelle raison la population de la province de Québec n'a pas fourni un plus grand nombre de volontaires pour le service d'outre-mer. On s'est même demandé en certains quartiers si le sang français avait chez nous dégénéré? Qu'il me suffise de proclamer que les Canadiens-français qui se sont enrôlés sous les drapeaux ont noblement répondu à cette question sur les champs de bataille de France et des Flandres; ils ont accompli leur devoir à l'admiration de tous leurs frères d'armes et du Canada tout entier.

Que les citoyens de la province de Québec ne se soient pas enrôlés en grand nombre sous les drapeaux n'est pas un signe de dégénération. Dans la province de Québec règne une situation différente

de partout ailleurs. Les chiffres du recrutement, déposés sur le bureau, ces jours derniers, démontrent que la population de langue anglaise du Canada a fourni 280,000 hommes aux forces expéditionnaires canadiennes, dont 125,000 environ sont nés au pays; les autres sont nés dans le Royaume-Uni. Le nombre des Canadiens-français, qui se sont enrôlés, est estimé à 14,000. J'ai consacré beaucoup d'étude à cette question. J'ai suivi de fort près la campagne du recrutement au fur et à mesure qu'elle a progressé. Un de mes amis, expert statisticien, qui a suivi les choses de près à ma demande, m'assure que ce total de 14,000 est inexact, mais qu'à son avis, environ 20,000 Canadiens-français se sont enrôlés sous les drapeaux. Je ne veux pas discuter l'exactitude de son rapport, mais même en portant à 20,000 le nombre des Canadiens-français enrôlés, ce total ne saurait se comparer avec le chiffre des recrues de langue anglaise. Notons cependant que si les statistiques du recrutement chez les Canadiens-français ne soutiennent pas favorablement la comparaison avec celles de langue anglaise, il ne faut pas perdre de vue que la même disparité existe entre l'enrôlement des Anglais nés au pays et ceux qui sont originaires du Royaume-Uni. Quelle peut bien être la cause de cette disparité? Les Anglais natifs des Iles-Britanniques tiennent la tête de la liste, les Anglais nés au pays viennent en second lieu et ensuite les Canadiens d'origine française, tout au bas de la liste. On serait porté à croire que le recrutement est en raison

inverse de la durée du séjour au pays de ces trois différentes classes de citoyens. Les Canadiens-français, qui habitent le Canada depuis plus longtemps que toutes les autres races qui composent notre population, ont fourni le plus faible contingent de volontaires. Les Canadiens de langue anglaise nés au pays, qui habitent le Canada depuis moins longtemps que les Canadiens français, mais depuis plus longtemps que leurs compatriotes natifs du Royaume-Uni, ont fourni un moindre nombre de soldats que ces derniers, dont le séjour au Canada ne date que de quelques années.

Effectivement, les Canadiens-français n'ont plus de relations avec la France depuis 1760. Je suis certain que dans la province de Québec, il ne se trouve aucun Canadien qui ait des parents en France, si ce n'est en conséquence d'un mariage récent. D'un autre côté, nous pouvons le proclamer en toute sincérité, il n'y a pas au pays une seule famille de langue anglaise qui ne puisse se découvrir quelques parents en Grande-Bretagne. Il nous est venu des Iles-Britanniques un flot d'immigration constant, en sorte que les liens qui unissent le colon anglais et sa mère patrie ont été maintenus. Les Canadiens-français, au contraire, ont vu se rompre brusquement les liens qui les unissaient à la vieille France. Mais il est une autre circonstance dont il faut tenir compte. Les habitants de langue française du Canada furent désarmés, peu de temps après la fin du long conflit entre la France et l'Angleterre pour la possession

de la région septentrionale du continent américain, —conflit qui vit les deux races aux prises depuis le Cap-Breton jusqu'aux rives de l'Ohio.

Quelque temps après la dernière bataille de cette longue guerre, qui se termina par la victoire de Wolfe et la défaite de Montcalm, défaite dont le courage du chevalier de Lévis ne put réparer les suites, les Canadiens-français furent désarmés. Le désarmement ne s'opéra pas avec brutalité, d'une façon blessante ou selon les méthodes chères aux Allemands; mais il n'en eût pas moins lieu. Dès que cessa la lutte entre la France et l'Angleterre, il se produisit un sourd mécontentement, et le parlement britannique jugea avec raison qu'il ne serait pas prudent de laisser des armes entre les mains des nouveaux sujets de Sa Majesté britannique. J'ai en ce moment sous la main une proclamation, qui fût publiée par le général Amherst, qui remplissait à cette époque les fonctions de commandant des forces anglaises sur ce continent. Or, dans cette proclamation, publiée environ trois semaines après la capitulation du Chevalier de Lévis à Montréal, le général anglais ordonne le désarmement de tous les sujets Canadiens-français. Ce document est en français, mais je vais le traduire :

Nous vous faisons savoir par les présentes, que nous avons constitué et établi M. Gage, brigadier des armées du roi, gouverneur de la ville de Montréal et des territoires qui en dépendent et que nous avons aussi nommé monsieur Burton, colonel des troupes de Sa Majesté, gouverneur des Trois-Rivières et des territoires qui en dépendent.

Tous les habitants sous la juridiction du Gouvernement des Trois-Rivières qui n'ont pas encore rendu leurs armes sont

tenus de les livrer aux endroits qui seront désignés par M. Burton.

En vertu d'un autre paragraphe, les officiers peuvent garder leurs armes et ceux qui ont une permission spéciale peuvent en posséder.

L'hon. sir SAM HUGHES : C'était avant la signature du traité de paix.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER : Avant le traité de 1763, immédiatement après que les troupes françaises de Montréal sous la conduite du chevalier de Lévis eurent fait leur capitulation au général Amherst. Depuis cette date jusqu'à présent toute organisation militaire a cessé chez la population française de Québec; il n'en est resté que sur le papier, jamais il n'en fut établi dans la province. La loi qu'on a adoptée en 1863 pour créer des régiments dans tout le pays est restée lettre morte dans la province de Québec. Il en fut établi quelques-uns dans les villes, mais aucun dans les campagnes. Telle fut, à ce sujet, l'opinion publique ou plutôt l'absence d'opinion publique, jusque en 1910, où fut présenté le projet de loi navale. On se rappelle avec quelle ardeur les nationalistes ont combattu ce projet dans la province de Québec. Organisés par M. Bourassa en 1903, ils avaient un programme dont le premier article excluait toute participation de la part du Canada aux guerres de l'empire, en dehors de son propre territoire. Telle fut la doctrine prêchée par M. Bourassa et ses amis, depuis 1903 jusqu'à la

date que je viens de mentionner. En 1910, quand fut présenté le projet de loi navale, les nationalistes prônèrent cette doctrine avec encore plus d'ardeur, et elle fut mise pour la première fois à l'épreuve dans l'élection de Drummond-Arthabaska. On sait que le parti conservateur doit à la prédication de cette doctrine la victoire qu'il remporta alors dans ce comté. Puis vint l'élection de 1911, où le parti conservateur se montra étroitement uni aux nationalistes de la province de Québec. La lutte se fit sur le même terrain—dans la province de Québec, du moins,—et l'on se rappelle ce qui est arrivé. On récolte ce qu'on a semé. Les conservateurs furent victorieux. Dans la province de Québec, les libéraux possédaient 50 comtés, et leurs adversaires, 15; ils en gardèrent 37, et les conservateurs en eurent 27, dont presque tous les députés n'avaient réussi à se faire élire que parce qu'ils avaient prôné et promis de faire respecter le principe d'après lequel le Canada ne devait jamais participer aux guerres de la Grande-Bretagne. Le nombre des votes donnés est encore plus significatif: il y eut 164,281 votes en faveur des libéraux, et 159,299 en faveur des conservateurs, ce qui prouve que la population était presque également divisée. Ces chiffres de l'élection des 27 candidats opposés à la participation du Canada aux guerres de l'empire constituent l'explication la plus naturelle du peu de succès du recrutement dans la province de Québec. En effet, le Gouvernement ne pouvant demander qu'à une moitié de

la population de s'enrôler, il ne pouvait adresser le même appel à l'autre moitié.

Mais ce n'est pas tout, j'ai encore à reprocher au Gouvernement actuel de n'avoir jamais rien fait pour déterminer la jeunesse de la province de Québec à s'enrôler; elle se serait enrôlée dans la même proportion que celle des autres provinces, s'il s'était adressé à elle comme il le fallait.

L'hon. sir SAM HUGHES: A-t-il agi autrement dans la province de Québec que dans les autres provinces?

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Oui, certes.

L'hon sir SAM HUGHES: Pas du tout.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Il n'a pas eu la main heureuse dans le choix des recruteurs. Après tout, les hommes sont de chair et d'os, et si mon honorable ami avait préposé au recrutement, dans la province de Québec, un homme de même race que ceux qu'il s'agissait d'enrôler, il aurait obtenu un résultat bien différent. La population française de la province de Québec n'est ni meilleure ni pire que dans les autres parties du Canada; elle a ses passions et ses préjugés, et je ne le nie pas; mais dans des circonstances comme celles-ci, il est plus sage de s'adresser aux nobles sentiments des hommes qu'à leurs passions. Je le répète, si mon honorable ami avait agi comme je viens de l'indi-

quer, il aurait obtenu un résultat bien différent. Au témoignage de l'ancien ministre de la Milice (sir Sam Hughes), j'oppose les paroles d'un membre du cabinet actuel, d'un de ses propres collègues, je ne saurais lui répondre d'une façon plus victorieuse : M. Blondin se mit à l'œuvre. .

L'hon. sir SAM HUGHES : Pardon, le colonel Blondin.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER : Merci de la correction. Nous avons tant de colonels dans ce pays que j'avais oublié celui-ci. J'ai une assez bonne mémoire, mais il y a des limites à tout et je doute fort que l'ex-ministre lui-même sache combien il a nommé de colonels honoraires. Mais laissons ce détail de côté. Le colonel Blondin dit dans sa lettre :

Quelque brève qu'ait été cette campagne, elle a assez duré pour démontrer qu'avec une bonne organisation dès le début, sous la direction d'un homme comme le général Lessard, un appel aux Canadiens-français de s'enrôler dans des unités canadiennes-françaises qui conserveraient leur identité, aurait obtenu d'excellents résultats.

Ce sont les propres paroles du colonel Blondin. Bien que je partage rarement sa manière de voir sur les questions militaires et autres, je suis convaincu que cette fois il a donné la note juste. Je citerai un cas dans lequel une faute a été commise. M. Asselin a été, avec M. Bourassa, un des fondateurs du mouvement nationaliste. C'était un homme important dans son parti et un de ceux qui déclaraient qu'en aucune circonstance le Canada ne devait

se battre pour la Grande-Bretagne. Mais à son éternelle louange, M. Asselin a changé d'avis en 1915, et a offert ses services au ministre de la Milice. J'ai la satisfaction de dire que le ministre les a acceptés et lui a même offert le grade de colonel. Mais M. Asselin a refusé en donnant comme raison qu'il manquait d'expérience et s'est contenté d'un grade inférieur. Il a levé un régiment qui aurait dû être envoyé au front immédiatement, mais on l'a envoyé aux Bermudes d'abord, puis en Angleterre, où les cadres ont été rompus et les hommes versés dans différentes unités. Si le régiment du major Asselin était allé au front au complet, il aurait fait honneur aux Canadiens-français, car c'est un officier énergique et courageux. Si, pour le recrutement, on avait utilisé ses services, ceux du capitaine Papineau, du colonel Barré ou des autres officiers mentionnés par le premier ministre au commencement de la session, parmi ceux qui se sont distingués dans cette guerre, les résultats auraient été bien différents.

L'hon sir SAM HUGHES: Tous les officiers que mon honorable ami vient de mentionner ont travaillé au recrutement et ont échoué.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Le capitaine Papineau n'a jamais été chargé de faire du recrutement.

L'hon. sir SAM HUGHES: Il a été hué dans une réunion publique à Montréal, tout dernièrement. Si je m'en souviens bien, on a fait revenir le capitaine

Papineau au pays pour faire du recrutement et il n'a pas réussi.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Il y a plusieurs Papineau. Le capitaine Talbot Papineau, petit-fils de Papineau l'agitateur et cousin, au deuxième degré, de M. Bourassa, n'est pas revenu au Canada depuis son départ pour le front, à ma connaissance du moins, mais j'espère qu'il n'est pas trop tard. Mon très honorable ami qui a entre les mains une lettre comme celle écrite par son collègue, le colonel Blondin, n'est pas excusable de renoncer au recrutement volontaire pour recourir au service obligatoire, avant de tenter de nouveaux efforts.

Il y a un autre officier qu'on aurait dû envoyer dans la province de Québec, immédiatement après la déclaration de la guerre. Je veux parler du général Lessard. Il est de descendance française, d'un côté du moins; il a été élevé dans la province de Québec; il a pris part à la guerre du Sud-africain et possède de beaux états de service. Au dire du colonel Blondin, les résultats auraient été différents, si le général Lessard avait été envoyé dans la province de Québec immédiatement après la déclaration de la guerre.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Mon très honorable ami me permettra-t-il de l'interrompre, vu que ses remarques sont de nature à laisser une fausse impression dans l'esprit du public. Il y a un an, au mois de juin 1916, j'ai demandé au général

Lessard de prendre la direction du recrutement dans la province de Québec. Bien plus, je prierai mon très honorable ami de ne pas oublier que tout dernièrement encore, le général Lessard, de concert avec le colonel Blondin, a travaillé au recrutement dans cette province et j'ai le regret d'ajouter qu'il a obtenu très peu de succès.

L'hon sir SAM HUGHES: Mon très honorable ami me permettra peut-être de dire. . .

PLUSIEURS DEPUTES: Silence.

L'hon. sir SAM HUGHES: Si mon très honorable ami ne veut pas m'entendre à présent, je parlerai plus tard.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: L'objection n'est pas venue de moi. Parlez.

L'hon. sir SAM HUGHES: Dès la première année de la guerre, le général Lessard a été invité à s'occuper de la province de Québec. Il répondit qu'il n'y exerçait aucune influence, qu'il n'aimait pas cette province et qu'il y était détesté.

De plus j'ai causé avec les Canadiens-français influents qui m'ont conseillé de ne pas l'envoyer dans cette province, vu qu'il n'y avait aucune influence. Nous en avons la preuve, je crois, dans les résultats de sa tournée de recrutement en compagnie du colonel Blondin.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Je n'ai rien à dire des démêlés de l'ancien ministre de la

Milice avec le général Lessard, vu que je n'en connais pas le premier mot. Je n'ai fait que rapporter les paroles du colonel Blondin, et je les cite de nouveau :

Quelque brève qu'ait été cette campagne, elle a assez duré pour démontrer qu'avec une bonne organisation dès le début, sous la direction d'un homme comme le général Lessard, et un appel aux Canadiens-français de s' enrôler dans des unités canadiennes-françaises qui conserveraient leur identité, la province de Québec aurait généreusement répondu.

A mon humble avis, je le répète, le premier ministre, qui avait entre les mains une lettre comme celle-ci, écrite par un de ses collègues, n'avait pas de raison de remplacer le service volontaire par la conscription.

Cette remarque n'a pas exclusivement trait à la province de Québec ; elle s'applique à toutes les provinces du Canada.

Nous sommes en présence de l'une des questions les plus complexes qui aient jamais été soumises au Parlement. Il existe à ce sujet une profonde divergence d'opinion parmi le public et au sein de la députation. Il y a ici des hommes qui, trente années durant, ont été nos collaborateurs politiques, et qui approuvent la conscription, et il y a parmi les partisans du ministère des gens qui n'en veulent pas.

Un tel état de choses nous démontre combien profonde est l'abîme qui sépare les deux camps. En présence d'une situation semblable, dira-t-on qu'il est sage et de bonne guerre d'imposer le service obligatoire à la population ? Dira-t-on que cela tendra à

faire régner le bon accord? Le ministère eût été mieux avisé, il me semble, s'il eut maintenu l'union entre tous les groupes de notre population au lieu de proposer le service obligatoire. Rien ne sert de fermer les yeux sur la situation; je l'ai fidèlement dépeinte. Envisageons-là bravement afin de faire régner l'harmonie parmi nous et de donner le plus puissant concours à nos combattants et à la cause de l'Empire, dans la guerre où nous sommes engagés.

Nous sommes une nation démocratique. Nous avons des problèmes à résoudre; nous en avons toujours eu et nous en aurons toujours. Le moyen de résoudre celui-ci est de faire appel aux nôtres, de les conjurer de faire taire leur colère et leurs préjugés, de les prier de sacrifier quelque chose qui leur est cher pour le salut commun.

Avant que je passe à un autre sujet, permettez-moi de parler un instant du discours que le général Smuts, du Sud-africain, a fait ces jours derniers à Londres. Ayant rencontré celui-ci, ayant assisté avec lui à la conférence impériale, le premier ministre, j'en suis sûr, sera le premier à reconnaître qu'il était l'homme du jour dans la métropole. Il était naturel que, chaque fois qu'il paraissait à Londres ou ailleurs en Grande-Bretagne, chacun se souvint que, quinze ans auparavant, le Sud-africain était en guerre avec l'Angleterre et qu'il était lui-même l'un des principaux généraux de l'armée ennemie. Aujourd'hui, il vient représenter en Grande-

Bretagne sa patrie, unie à l'Empire britannique et jouissant des bienfaits de la liberté anglaise. C'est un spectacle qu'on ne voit pas tous les jours—auquel on n'a probablement jamais assisté ailleurs qu'en Angleterre même. Quel spectacle, quelle leçon, quel triomphe pour les institutions britanniques!

Les Romains avaient l'habitude de rendre esclaves les nations vaincues, d'enchaîner leurs plus illustres captifs au char de triomphe de leurs généraux victorieux. La Grande-Bretagne fait des hommes libres de ses ennemis vaincus et met les plus renommés d'entre eux à la tête du cortège des triomphateurs. Cela ne saurait avoir lieu ailleurs qu'en Angleterre.

Ces faits sont connus de tout le monde, mais on me permettra d'en tirer la leçon qu'ils donnent à ce pays. En 1901, M. Bourassa, alors représentant de Labelle, soumit un projet de résolution blâmant notre attitude pendant la guerre du Sud-africain. Je dus répondre au nom du ministère et je déclarai qu'à mes yeux la cause que la Grande-Bretagne soutenait dans cette guerre était souverainement juste et que, dans les circonstances, ce pays ne pouvait pas éviter le conflit. Je rappelai à la Chambre que le président Kruger avait invité des émigrés anglais à s'établir au Sud-africain, en promettant de les traiter comme des citoyens. Je racontai comment des émigrants anglais étaient venus en grand nombre dans le pays, y avaient ouvert des mines, fondé des villes, fortement accru la fortune publique et versé de grosses sommes dans la caisse de l'État.

Je rappelai la violation des promesses faites par le président Kruger, disant qu'au lieu de conférer à ces gens le droit de citoyens de la république on en avait fait des uitlanders, qu'on les avait mis dans l'impossibilité de devenir citoyens de la république en portant la période de séjour, d'un an qu'elle était, à cinq, sept, dix et même quatorze ans; qu'on les avait accablés d'impôts sans qu'il leur fût même permis d'exposer leur situation au parlement. Je signalai aussi à l'attention les dépêches, les audacieuses dépêches par lesquelles le président Kruger sommait les Anglais d'avoir à quitter le sol Sud-africain. J'ajoutai que, s'en étant rapporté à la décision des armes et ayant été vaincus, ces Hollandais devaient subir les conséquences de leur défaite. Et j'ajoutai encore :

Je l'affirme sur mon honneur de sujet britannique, si ces populations ont perdu leur indépendance, elles conservent leur liberté. Un seul avenir attend le Sud-africain : c'est une grande fédération modelée sur la Confédération canadienne; c'est une fédération où la colonie du Cap, le Natal, l'Etat libre d'Orange, le Transvaal et la Rhodésie, unis par une constitution fédérale, seront placés sous la protection du drapeau britannique et sous la dépendance de l'Angleterre.

Cette prédiction que je faisais sur mon honneur, elle s'est accomplie de façon plus complète que je ne prévoyais. Le Transvaal fut conquis, mais l'Angleterre lui accordait, en 1906, une aussi grande somme de liberté que celle que nous possédons, une liberté semblable à celle dont jouit la population de la Grande-Bretagne. Le général Botha devint premier ministre du Transvaal, et c'est un de ses collègues,

le général Smuts, qui fut chargé d'aller représenter le dominion Sud-africain à la conférence impériale. Ceci m'amène à rappeler le langage que tenait le général Smuts au banquet qui, il y a quelques jours à peine, lui était offert en Angleterre par les deux chambres du parlement. Le discours qu'il fit à cette occasion, je serais bien aise de pouvoir le citer en entier, mais je dois me borner à n'en signaler que ces quelques phrases :

Tous les empires, ceux de nos jours comme ceux des temps passés, ont été fondés sur l'idée d'assimilation, sur l'ambition de jeter l'humanité dans un seul et même moule... Votre objectif n'est pas de ramener à un seul type les populations de l'empire britannique; vous tenez plutôt à en faire une plus grande nation. Ces populations, qu'elles se composent des enfants de la mère patrie ou de ceux des territoires annexés, comme le fut mon pays, à la suite des vicissitudes de la guerre, il faut se garder de les modeler sur un type unique... Le fait essentiel qu'on ne doit point perdre de vue, le voilà—la fédération britannique des nations ne comporte ni assimilation ni règles de convention, elle tend plutôt à l'épanouissement plus complet, plus fécond et plus divers de toutes les nations qui la composent.

S'il est un pays où l'on doive se graver de telles paroles dans la mémoire, c'est bien le nôtre. Si elles ont un sens, elles signifient que l'on doit se rappeler sans cesse que l'humanité entière ne saurait être coulée dans le même moule, et que pour demeurer — comme je l'espère — l'empire britannique doit obéir au principe de l'unité dans la diversité tendant à l'unité. Si les populations canadiennes, celles de l'Ontario aussi bien que des autres provinces, savaient se rappeler d'aussi sages paroles, les querelles et la méfiance qui trop souvent se manifestent entre

les éléments de race différente seraient bientôt oubliés et l'on verrait s'accomplir cet épanouissement dont parle le général Smuts. Et c'est de cette pensée que j'aimerais à pénétrer le Parlement et le pays.

Quoique appartenant à des races différentes, nous sommes tous sujets britanniques; nous entendons conserver cette qualité et favoriser le maintien de la concorde entre les éléments de toute origine qui composent l'empire britannique. Pour atteindre ce but, il faut se respecter les uns les autres; mais c'est ici que se manifeste l'idée préconçue dont j'ai déjà parlé. Les Canadiens d'origine française ne se sont pas enrôlés en aussi grand nombre qu'ils auraient dû; cela, je le reconnais, et personne ne le déplore plus que moi. Mais en territoire anglais il n'existe qu'un seul moyen d'écarter les divergences d'opinions, et il est souverain: il consiste à en appeler au peuple, à consulter la population toute entière et non pas seulement celle de telle ou telle partie du pays; quand le peuple s'est prononcé, sa décision tranche la question, elle fait loi et chacun y doit obéissance.

Je propose qu'il y ait referendum et consultation populaire sur cette question. J'ai adopté la voie du referendum, non parce qu'elle me plaît tout particulièrement, mais plutôt parce que le peuple la voit d'un œil beaucoup plus favorable qu'autrefois et que les associations politiques des provinces de l'Ouest l'ont adoptée comme moyen d'action. Si l'on tient à ce que la paix et la concorde règnent dans le pays, il va falloir se rendre au désir des classes ou-

vrières qui réclament cette consultation populaire. Quand le peuple aura été ainsi consulté et qu'il aura rendu sa décision, chacun, je puis l'affirmer sur l'honneur, se fera un devoir de s'y soumettre—et je me crois pour le moins autorisé à me faire en ceci le porte-parole de ma province. Ne me montré-je pas impartial à cet égard, et ma demande n'est-elle pas légitime? Qui peut dire de ma proposition qu'elle n'est pas conforme aux véritables principes démocratiques? Je laisse à ceux qui m'entendent le soin de méditer là-dessus.

Mais en formulant cette proposition, je n'entends pas—et je tiens à ce que cela soit parfaitement compris—je n'entends pas, dis-je, imposer la moindre contrainte à aucun de ceux qui constituent avec moi le groupe de la gauche et avec lesquels je partage l'honneur de représenter l'idée libérale en cette enceinte législative.

Si jamais il fut un temps où chacun doit penser, décider et agir par lui-même, c'est bien le moment actuel. Le moment est trop solennel, le résultat trop important, la mesure proposée trop grosse de conséquences, pour être décidée autrement que par la conscience individuelle. Je crois fermement, c'est ma conviction arrêtée, que quand chaque homme se sera prononcé, nous aurons entendu la voix du peuple, la voix véritable, la voix qui donnera la solution du problème. Bref, l'arbitre se sera prononcé et nous verrons la fin de l'agitation actuelle; l'harmonie troublée aujourd'hui renaîtra et nous verrons le

triomphe de cet esprit démocratique qui, nous en avons l'espoir et la conviction, sera pour les générations futures de l'univers l'inspiration dans leurs réformes sociales.

Je propose donc avec M. Oliver :

Que tous les mots après "que" soient retranchés et remplacés par les suivants: "la délibération ultérieure de ce bill soit différée jusqu'à ce que son principe ait, au moyen d'un referendum, été soumis aux électeurs du Canada et approuvé par eux.

Avant de reprendre mon siège, permettez-moi de refuter une objection que l'on a soulevée. On a prétendu que le referendum ne devrait pas être soumis aux électeurs parce que les soldats ne pourraient voter. Les soldats ne pourraient voter? Et pourquoi? Les soldats sont électeurs et s'ils sont électeurs ils ont le droit et, partant le devoir de voter. Mais on dit qu'ils ne peuvent voter parce qu'ils sont à la guerre. Quel enfantillage! Pourquoi leur présence à la guerre les empêchera-t-elle de voter? Prétendre qu'ils ne peuvent voter parce qu'ils sont à la guerre, c'est ce que je ne puis comprendre. Évidemment, il y a des difficultés; nous les avons signalées il y a deux ans, quand il s'est agi du vote des soldats, mais nous y avons obvié et avant l'adoption du bill nous avons demandé au Gouvernement de le soumettre au War-office afin de nous assurer s'il n'y aurait pas d'objections. Le War-office a dit qu'il n'en voyait pas. Le bill a été sanctionné. On a prétendu ensuite que le vote des soldats demanderait beaucoup de temps parce que les urnes électorales ne

pourraient être envoyées sans retard. Il y a maintenant deux ans que les boîtes à scrutin sont en Angleterre. Elles ont été envoyées immédiatement après la sanction du bill, à une époque où le peuple réclamait une élection. Les boîtes sont donc là et la chose peut se faire, monsieur l'Orateur. Dans le cas d'un referendum, il sera facile de donner à toutes les classes, à tous les intérêts, y compris les soldats, l'occasion de donner leur vote de façon à ce que le verdict soit véritablement celui de la nation. Je le répète, que le peuple se prononce, et toute discussion cessera et tout le monde se soumettra à la loi. Je répète de plus l'engagement que j'ai pris tout à l'heure au nom de ma province, que tout homme, même s'il est aujourd'hui opposé à ce projet de loi, saura faire son service comme ceux de n'importe quelle race.



LE MANIFESTE DE LAURIER EN 1917

Dès que le gouvernement eût prononcé la dissolution du Parlement, Laurier lança le manifeste qu'on va lire. Il y expliquait d'une façon précise à son point de vue, la crise que traversait le Canada.

Voici ce discours, le dernier appel de Laurier aux électeurs canadiens :

Une consultation populaire, à des intervalles courts et réguliers, est le droit du peuple libre. Et c'est pourquoi notre constitution pourvoit à une élection générale tous les cinq ans. Il est indéniable qu'il existait dans le pays un fort désir d'éviter une élection durant la guerre; et les deux partis consentaient, l'an dernier, à prolonger d'un an la vie du parlement élu en 1911.

L'impression prévaut que si j'avais accepté l'invitation du premier ministre d'entrer dans son gouvernement, il aurait été possible d'obtenir une nouvelle extension. Cette impression est absolument fausse; la vérité, c'est que l'invitation qui me fut faite stipulait que le gouvernement de coalition adopterait une loi de conscription, puis en appellerait au pays, rendant ainsi une élection inévitable.

Le gouvernement, tel que récemment reconstruit, le soi-disant gouvernement d'union, demande maintenant l'appui du pays. Six membres du parti libéral, dont quelques-uns étaient mes proches amis, ont consenti à entrer dans l'administration. Le programme qu'ils ont l'intention de suivre a déjà été mis sous les yeux du public, mais on ne trouve dans ce programme aucun signe que les membres libéraux de l'administration aient réussi à inciter leurs collègues à adopter des mesures qu'eux croient essentielles, non seulement pour gagner la guerre, mais pour le bien du pays en tout temps.

La plupart des articles dans le manifeste du gouvernement sont simplement des lieux communs surannés extraits du programme conservateur de 1911, oubliés après l'élection, ressuscités pour une nouvelle élection. Telle est la promesse d'économie dans les dépenses publiques, et telle la promesse d'une réforme dans le Service Civil, deux réformes que l'opposition auraient été heureuses d'appuyer dans le dernier Parlement si le gouvernement lui en avait donné l'occasion.

Un item mérite une attention particulière. On nous promet une "forte et progressive politique d'immigration". Ce sera là, peut-être, la question la plus importante d'après-guerre.

Nous ne pourrons faire face aux fardeaux qui s'accumulent maintenant et qui devront être supportés par le peuple canadien qu'en développant les énormes ressources de notre pays. Mais il faut à

ce développement une augmentation rapide de la population. D'où la nécessité d'une forte et progressive politique d'immigration.

Il est manifeste que cette forte et progressive politique qu'on nous promet, a été sérieusement ébréchée par le manque de parole à l'égard des naturalisés canadiens quand on a enlevé, à un grand nombre de ces citoyens, la franchise politique. Cela devra être un coup sérieux à l'immigration, surtout si l'on compare la conduite du gouvernement canadien, à l'attitude des États-Unis qui ne se sont pas rendus coupables d'une telle indignité à l'égard des citoyens naturalisés.

Un article dans le programme du gouvernement parle du développement des facilités de transport, mais en termes vagues bien qu'assez ambitieux. On ne fait aucune mention de l'acquisition du Nord-Canadien; cependant cette question n'a pas été vidée par la législation de la dernière session, et ce sera des devoirs importants du prochain parlement de la reprendre.

Un fait saillant de l'acte de la dernière session, c'est que le gouvernement devient propriétaire du stock de la compagnie, d'une valeur nominale de 60 millions. Jamais un seul dollar ne fut payé de ce stock. Les experts employés par le gouvernement pour évaluer la valeur de toute l'entreprise, hommes d'une expérience et d'une habileté reconnues, ont fait rapport que le stock de la compagnie n'avait aucune valeur quelconque.

Cependant le gouvernement a pris sur lui de nommer un bureau d'arbitres pour donner une valeur à cette propriété, laquelle avait été déclarée absolument sans valeur par ses experts.

L'opposition demanda que le rapport des arbitres, quel qu'il soit, devrait être déposé devant le parlement afin d'être approuvé. Bien que cette motion ait été rejetée, c'est le droit du peuple de déclarer que l'affaire n'aurait pas dû être définitivement conclue par un Parlement moribond, et qu'il faudrait soumettre toute l'affaire au nouveau Parlement qui adjugera.

Il était naturel de s'attendre à ce que le gouvernement reconstruit donnerait une attention très sérieuse à la situation économique du pays laquelle, il faut l'avouer, est très sérieuse. Il n'y est pas fait allusion autrement que par une vague promesse de prendre "des mesures effectives pour empêcher les profits excessifs, pour défendre l'accaparement et prévenir toute combinaison pour augmenter les prix et réduire ainsi le coût élevé de la vie. Il faut étudier sans tarder les problèmes économiques, non pas avec des termes aussi vagues et généraux, mais par des propositions vigoureuses et concrètes.

Les prix de toutes les choses nécessaires à la vie ont augmenté sans cesse depuis le commencement de la guerre. L'approvisionnement de la table de famille devient, de jour en jour, un problème plus alarmant pour toutes les classes de salariés et pour toute personne ayant un revenu modeste, ou même

modéré. Ce n'est pas une réponse de dire que c'est là une conséquence naturelle de la guerre. Quand l'on songe que le prix du pain et du bacon—pour ne parler que de ces deux articles — est plus élevé ici au Canada que dans le Royaume-Uni, cela seul est une preuve suffisante que les prix sont ici augmentés par des méthodes qui n'ont rien à faire avec la guerre, à moins qu'on ne profite de la guerre précisément pour augmenter les prix. A vrai dire, les principales causes de cette hausse constante ne sont autres que celles que décrit le manifeste du gouvernement; "les profits excessifs", "l'accaparement", et "les combinaisons pour hausser les prix." Puisque le gouvernement connaît où est le mal, qu'est-ce qui empêche le gouvernement d'abattre ce mal et de l'abattre sans pitié? Nous avons les remèdes et je les indique immédiatement.

Aucune mesure pour réduire le coût de la vie ne peut être effective à moins que le tarif ne soit réformé et qu'il cesse de frapper ces nécessités qui occasionnent "des profits excessifs", "l'accaparement" et les "combinaisons pour hausser les prix." De cette réforme évidente, fondamentale, on ne trouve pas un mot dans le manifeste du gouvernement. Les membres du présent gouvernement ont simplement annoncé que toutes les questions tarifaires seraient reléguées à l'après-guerre.

Croyant que l'augmentation dans la production des vivres serait l'une des meilleures contributions du Canada à la victoire, je me proposerais, si on me

confie l'administration du pays, de faire disparaître immédiatement tout ce qui entrave l'agriculture en cette matière.

Depuis le commencement de la guerre, le gouvernement a imposé une augmentation tarifaire de 7 1-2 p. c. sur toutes les commodités qui nous viennent d'ailleurs que de la Grande-Bretagne, et une augmentation de 5 p. c. sur les marchandises qui viennent de Grande-Bretagne.

J'enlèverais immédiatement ces deux entraves sur les commodités qui viennent de tous pays autres que ceux avec lesquels nous sommes en guerre. Il n'y a aucun doute que, dans les conditions actuelles, ces augmentations du tarif empêchent plutôt qu'elles n'aident à la production au Canada, et il est certain qu'en dernier ressort, c'est le consommateur qui paie cette surtaxe.

L'augmentation de droits sur les importations de Grande-Bretagne était un acte peu amical et inutile de la part du Canada envers la Mère Patrie, à une époque où le commerce anglais chancelait sous le désavantage inhérent à la guerre. Ces droits pèsent encore injustement et inutilement sur le commerce existant; ils devraient être abolis sans tarder.

Pour diminuer encore les désavantages de la production agricole, j'enlèverais immédiatement les droits sur les machines agricoles et autres choses essentielles, tel que le demandent les fermiers de l'ouest. Une réforme tarifaire générale et bien pesée dans le but d'aider la production canadienne

et de secourir le consommateur canadien serait aussi l'objet de mon administration.

Au sujet du coût de la vie, je prendrai des mesures énergiques pour amener sous le contrôle du gouvernement toutes les fabriques de nourriture, de façon à ce que les vivres soient vendues à un prix fixé sous le contrôle du gouvernement comme cela a été fait en Grande-Bretagne. A cette fin, il faudrait s'entendre avec les directeurs de maisons produisant des vivres, leur allouant un intérêt convenable sur leur mise et des profits équitables, mais de façon aussi à ce que le consommateur ordinaire puisse se procurer la nourriture aux meilleurs prix possibles. Au cas où il ne serait pas possible de conclure un tel arrangement, je n'hésiterais pas à exproprier toutes les fabriques de vivres.

Et ce n'est pas tout. Le gouvernement est investi de pouvoirs dont il aurait pu et dont il aurait dû se servir pour réduire le prix des commodités de la vie. Ces pouvoirs, le gouvernement s'en est servi dans le cas du papier à journal.

Dès le mois de février dernier, un ordre en conseil fut adopté stipulant " que dans le but d'assurer aux éditeurs de journaux canadiens, leur papier à des prix raisonnables, le ministre des douanes était autorisé et avait le pouvoir d'établir le prix et la quantité de papier en feuilles et en rouleaux, que les manufacturiers devront fournir aux éditeurs."

En vertu de cet ordre, le gouvernement a forcé les manufacturiers de papier à fournir, en dépit de leur

protestations, le papier aux éditeurs et aux journaux à un prix qu'il avait fixé lui-même comme raisonnable. Si le gouvernement peut ainsi réduire le coût du papier pour le consommateur de papier, pourquoi s'est-il arrêté là? Pourquoi le gouvernement n'aurait-il pas réduit aussi pour les centaines de milliers de ménagères anxieuses et de gagne-petit les prix de toutes les commodités qui rendent le coût toujours augmentant de la vie, l'un des plus inquiétants et les plus dangereux problèmes auxquels nous devons faire face.

L'une des contributions les plus importantes à la victoire, est de mettre fin à l'agiotage sur les fournitures de guerre.

Le gouvernement a délibérément encouragé l'agiotage (profiteering) au bénéfice de ses partisans. Un des premiers devoirs de mon administration sera de donner au pays qui paie pour les fournitures de guerre, l'excès des profits exorbitants qui sont réalisés par les profiteurs de guerre. S'il était nécessaire, je n'hésiterais pas, pour arrêter immédiatement l'agiotage, à prendre le contrôle des usines qui fabriquent le matériel de guerre, comme cela fut fait en Grande-Bretagne, et à les faire fonctionner sur le principe d'une remise raisonnable aux propriétaires, et d'un profit raisonnable et légitime. Je crois que l'une des meilleures manières de fabriquer le matériel de guerre, et d'empêcher que ce pays soit exploité par les profiteurs, serait d'aménager les usines du gouvernement qui pourraient

servir à la production du matériel de guerre, des vaisseaux, etc., pour le bénéfice du pays et au prix coûtant.

On ne saurait trop souvent répéter que les Alliés ne pouvaient pas éviter la guerre actuelle, laquelle est une lutte pour l'existence même de la civilisation. S'il en fallait encore une preuve, l'entrée des États-Unis dans le conflit nous fournit cette preuve. Le peuple américain a longtemps espéré pouvoir échapper à cette nécessité; mais l'Allemagne a si souvent et si délibérément violé les règles les plus sacrées du droit international, qu'il ne lui a plus été possible d'hésiter; et qu'il lui a fallu prendre part à la lutte contre une puissance devenue l'ennemi commun de l'humanité toute entière.

Dès le commencement, conscients de l'immensité du conflit, pénétrés de la nécessité de consacrer tous nos efforts à gagner la victoire, nous, de l'opposition, avons donné au gouvernement toute l'aide possible. Nous avons acquiescé à toutes ses mesures de guerre, sauf lorsque nous avons été convaincus que ces mesures seraient plutôt nuisibles qu'utiles.

Cette année, le gouvernement a présenté un projet de loi décrétant le service militaire obligatoire. Il m'a paru impossible d'acquiescer à cette proposition. Si l'on me demande comment je puis concilier ce refus avec ma détermination si souvent exprimée d'aider à gagner la guerre, je répondrai tout de suite que, en abandonnant ainsi le principe de l'enrôlement volontaire, on allait nuire plutôt qu'aider à gagner la victoire,

Rappelons-nous que, avant la guerre, la conscription était inconnue à tous les pays britanniques. Les peuples britanniques de toutes les parties du monde étaient fiers que le service militaire obligatoire, la plaie de l'Europe continentale, ne fût jamais entré dans la pensée des hommes d'État de la Grande-Bretagne, et que, même la lutte gigantesque contre Napoléon, avait été soutenue avec des armées de volontaires.

Il faut remarquer toutefois que quelques années avant la guerre et en présence de l'immensité des préparations à la guerre parmi les nations de l'Europe continentale, le parlement et la presse de la Grande-Bretagne avaient sérieusement et abondamment discuté la question de la conscription.

De sorte que lorsque le gouvernement en a fait la proposition, ce ne fut une surprise pour personne. Le peuple y était préparé et cependant, même alors de nombreuses classes de la société firent entendre des protestations énergiques.

Toute différente fut la présentation de la conscription au Canada. Elle se produisit en complète surprise. On ne l'avait jamais discutée au parlement, et la presse avait rigoureusement élevé la voix contre cette mesure.

En juillet 1917, l'important journal qu'est le "Globe" de Toronto, protestait contre toute idée de conscription. Voici ce qu'il en disait dans un article mûri et raisonné.

Le "Globe", dans ses articles de rédaction, a

toujours maintenu cette proposition que, dans un pays comme le Canada, la conscription est impossible, qu'aucun homme d'Etat responsable de l'un ou de l'autre parti en position de former et de diriger un ministère de guerre au Canada, ne voudrait proposer le service obligatoire. Le "Globe" n'a pas non plus indûment critiqué le ministère Borden pour n'avoir pas fait plus qu'il n'a fait pour aider le recrutement volontaire. Les critiques du "Globe" et de la plupart des journaux libéraux ont été très indulgentes, comparées aux violentes dénonciations du "Telegram" de Toronto, du "Telegram" de Winnipeg, du "Daily Mail" de Montréal et d'autres journaux qui n'ont aucune sympathie quelconque pour le parti libéral".

Plus récemment encore, le 29 décembre 1916, le "Globe" continuait à mettre en garde contre toute tentative d'"enrôler les Canadiens de force" et résumait ainsi l'opinion publique :

"Les ouvriers organisés s'opposent à la conscription; mais les principaux adversaires de toute manifestation de la démocratie sont en faveur de ce système"...

Au commencement de la session de 1916, comme je demandais au premier ministre si sa promesse récente de lever 500,000 hommes au Canada comportait le recours à la conscription, il me répondit en ces termes :

“ Mon honorable ami a fait allusion à la conscription, à l'idée qui se répandait ici ou ailleurs que nous pourrions avoir la conscription au Canada. Dans un de mes discours des deux ou trois premiers mois de la guerre, j'ai dit clairement au peuple canadien que nous ne proposons pas la conscription. Je répète aujourd'hui cette déclaration plus catégoriquement encore ”.

Mes propres déclarations sur ce sujet ont été catégoriques et faites sans ambages.

Je puis bien rappeler que durant toute la campagne de 1910-11, l'alliance nationaliste-conservatrice qui s'opposait à la politique navale du gouvernement libéral à cette époque affirmait qu'une telle politique signifiait la conscription. Répondant à ces assertions je donnai fréquemment au peuple l'assurance que sous aucune circonstance l'adoption de notre politique n'entraînerait la conscription.

Encore et à plusieurs reprises après la déclaration de la présente guerre j'ai insisté sur ce point, à savoir que la conscription ne devrait pas être introduite en Canada.

Telle était ma position quand le gouvernement changea radicalement d'attitude sur la question et, sans aucun avertissement préalable, introduisit la Loi du service Militaire.

Imposer une mesure aussi radicale à un peuple aussi peu préparé à l'accueillir et en dépit d'affirmations répétées à l'encontre, n'était ni sage, ni

prudent, ni effectif. Il se peut qu'elle amène des recrues dans le rang, mais elle n'infusera pas dans le corps tout entier de la nation cet esprit d'enthousiasme et de détermination qui est plus que la moitié de la victoire. Cette mesure créera et rendra plus intense la division là où l'unité de sentiment et d'entreprise est essentielle.

Je sais trop bien que les vues que j'exprime ici n'ont pas été l'objet d'une approbation universelle, même au sein du parti auquel j'appartiens, mais même dans ce cas je maintiens qu'exercer la force quand la persuasion n'a pas été tentée n'est point une politique sensée et en cela je fais appel au jugement impartial de tous les Canadiens.

En combattant la politique de conscription, tout ce que j'ai demandé, c'est qu'une mesure de cette importance ne devrait pas être mise en vigueur par le parlement sans un appel au peuple. J'ai préconisé un referendum pour cette raison que le referendum est la méthode la plus avancée et la plus moderne de consultation populaire sans entraîner les complications inséparables d'une élection générale. Un referendum avait aussi été demandé précisément sur cette question par le travail organisé. Ma requête a été ignorée.

J'en appelle avec une grande confiance au jugement éclairé du pays sur ce fait que l'introduction d'une loi de conscription à cette phase de notre vie nationale et de la manière ci-dessus décrite fut une grave erreur, si l'on se rappelle que le but suprême

à poursuivre aurait dû être et devrait être encore d'unir toutes les classes de la communauté dans une coopération cordiale propre à avancer le succès de la tâche entreprise.

Une objection fondamentale à la politique de conscription du gouvernement c'est qu'elle s'applique à la vie humaine seulement et qu'elle ne tente aucunement de conscrire aussi la richesse, les ressources ou les services de toutes personnes autres que celles qui sont incluses dans les limites d'âges comprises dans la Loi du Service Militaire. Ceci est manifestement injuste. L'homme qui est préparé à fournir volontairement ses services et à risquer sa vie pour la défense de son pays a droit à la plus haute considération.

Ceux qui dépendent de lui et qui doivent s'en séparer sont, après le soldat lui-même, les personnes qui méritent le plus d'attirer la sollicitude et les soins de l'État. Une politique susceptible d'accorder la première place au soldat et au marin dans l'exercice des sollicitudes de l'État, saura, je crois, réunir tous les hommes requis pour combattre sur les champs de bataille sans qu'il faille avoir recours à la conscription.

Si je dois retourner au pouvoir, j'adopterai une telle politique. Mon premier devoir sera de rechercher les hommes les plus capables du pays, des hommes aptes à l'organisation, aussi bien que qualifiés pour représenter toutes les classes de la communauté, et de les inviter, sans tenir compte des sa-

crifices qui pourraient s'ensuivre pour leurs intérêts personnels, à se joindre à moi dans la formation d'un cabinet dont le premier objet sera de trouver l'homme, l'argent et les ressources nécessaires pour assurer la plus grande mesure possible de soutien aux héroïques soldats du front et permettre au Canada de poursuivre jusqu'au bout sa part splendide dans l'œuvre de gagner la guerre.

Quant à la Loi actuelle du Service Militaire, ma politique sera de n'en pas continuer l'application jusqu'à ce que le peuple ait une occasion d'exprimer ce qu'il en pense au moyen d'un referendum. Je promets de soumettre ultérieurement la dite Loi à l'appréciation du peuple et, avec le concours de mes partisans, de réaliser les désirs de la majorité de la nation comme elle les aura exprimés.

En même temps, je voudrais organiser et répandre dans le pays un vigoureux appel au recrutement volontaire. Il est un fait certain, indéniable, c'est que l'on n'a pas donné au volontariat les opportunités nécessaires pour qu'il atteigne son plein rendement; et cela surtout dans la province de Québec où, si on y avait mis de la bonne volonté, cet appel aurait reçu, de la part d'un peuple généreux, une généreuse et prompte réponse; on y aurait vu venir à nos bataillons des hommes pleins de bonne volonté et d'enthousiasme.

Et l'on éliminerait ainsi de notre situation politique son plus inquiétant problème, un problème qu'aucun loyal Canadien ne peut envisager sans

une grave crainte de voir le Canada désuni en cette heure la plus critique de notre histoire.

Ce n'est pas répondre à ces arguments que de dire : "Il nous faut établir la conscription ou lâcher pied". Cette prétention vient de recevoir un récent et remarquable démenti. L'Australie a rejeté la conscription et l'Australie n'a pas "lâché pied". L'Australie est encore dans la lutte avec le recrutement volontaire.

Chaque année devient plus apparente la nécessité d'organiser la nation pour que, autant que possible, les ressources et la population du pays soient mises au service des besoins de la guerre.

Aujourd'hui, par suite de l'épuisement causé par la guerre en Europe, la Grande-Bretagne et ses Alliés nous adressent des appels plus pressants que jamais, nous demandant de plus grandes quantités de vivres, de navires, de charbon. Aucun pays n'a de plus vastes ressources de ce genre que le Canada. Ce qu'il faut, c'est un immense effort pour augmenter indéfiniment la production. Pour faire face à ces besoins pressants, je suis prêt, en sus des mesures que je viens d'indiquer, à faire tout ce qu'il faudra pour augmenter, doubler, quadrupler la production de tout ce qui est nécessaire à des armées en campagne.

La part de Québec à la guerre.

M. Crothers, ministre du Travail, disait récemment à St-Thomas que "si Québec avait fait son

devoir, comme les autres provinces, nous n'aurions jamais eu besoin de la loi du service militaire ”.

Si l'enrôlement dans Québec n'a pas marché de pair avec celui des autres provinces, qui donc en est responsable? Qui donc, si ce n'est le gouvernement Borden, dont les ministres de Québec ont, ouvertement, intensément et avec persistance, prêché la doctrine nationaliste que “ le Canada ne doit participer à aucune guerre de l'Empire en dehors de son territoire ”.

C'est d'abord dans la circonscription de Drummond-Arthabaska que cette doctrine a été prêchée, dans l'automne de 1910, par tout le groupe nationaliste, dont faisaient partie deux des ministres fédéraux actuels de la province de Québec; et elle lui a gagné l'élection.

A l'élection générale de 1911, dans la province de Québec, la réciprocité ne fut point la question principale; la principale question, c'était la loi de la marine du gouvernement libéral d'alors, loi qui fut furieusement attaquée par les mêmes hommes, en vertu de la même doctrine que “ le Canada ne devait pas participer aux guerres de l'Empire en dehors de son territoire ”. Et cette doctrine, semée sur tous les hustings, répandue par la presse nationaliste, aux frais de l'organisation conservatrice, a puissamment contribué à influencer le public contre “ la participation du Canada aux guerres de l'empire en dehors de son territoire ”.

Le premier résultat en fut constaté aux polls,

puisque le parti libéral a gagné 38 sièges et les conservateurs-nationalistes 27; le vote populaire était encore plus également divisé puisque les libéraux ensemble ont obtenu 164,281 votes, et l'alliance conservatrice-nationaliste, 159,299.

Le second résultat fut que, lorsque la guerre est survenue et que le gouvernement a fait appel aux volontaires, il a recueilli ce qu'il avait semé. Une moitié de la population de la province avait appris de lui à refuser de répondre à cet appel.

Les soldats réformés.

Le plus grand service que l'on puisse rendre à ces braves gens qui ont les premiers droits à notre gratitude et à notre sympathie, c'est de leur rendre leur place dans la vie civile. Comment s'y prendre pour mieux obtenir que chacun d'eux redevienne, autant que possible, capable de pourvoir à sa propre subsistance? Voilà une tâche qui mettra en œuvre ce qu'il y a de plus noble et de meilleur dans le peuple canadien. Dans un grand nombre de cas, il faudra avoir recours à la rééducation et à l'entraînement professionnel. De la patience et de la générosité de la part de l'État, en collaboration avec la sympathie intelligente, l'expérience pratique et la science des personnes que l'État appellera à seconder ses efforts, contribueront efficacement à aider aux soldats réformés à surmonter les obstacles que les rigueurs de la guerre ont placés sous leurs pas. Si

nous voulons nous consacrer résolument à cette tâche, nous trouverons pour en hâter l'accomplissement, la coopération cordiale de tous ceux qui ont fait du service outremer.

Mais nous avons encore un autre devoir à remplir, qui doit avoir préséance sur celui que je viens de mentionner. Les dispositions prises actuellement pour la subsistance, les soins et le confort auxquels ont droit les familles et les personnes à la charge de nos soldats, ne sont ni suffisantes, ni équitables.

Visant à remédier à cet état de choses, et à bien établir le principe que les obligations qu'elle a contractées envers les soldats et leurs familles et ceux qu'ils ont à leur charge, doivent être remplies par la nation elle-même, et non au moyen d'institutions de charité publique, M. Copp, député de Westmoreland, a proposé à la dernière session, pendant les débats sur le projet de loi du Service Militaire, la motion suivante :

“ Que l'étude de ce projet de loi soit retardée jusqu'à ce qu'il ait été suffisamment pourvu aux besoins de ceux qui sont à la charge des soldats enrôlés pour le service outremer, de manière à ce qu'il ne soit plus nécessaire de prélever, par souscription publique, des fonds pour leur entretien ”.

Le gouvernement s'est opposé à cette motion, qui a été rejetée par la Chambre. Mais la nécessité d'agir en ce sens subsiste toujours. Il faut agir

promptement pour placer les soldats et ceux dont ils ont charge à l'abri de toute possibilité de privations, lorsque les souscriptions publiques auront cessé et après que les enthousiasmes et les excitations de la guerre se seront apaisés.

La loi des élections en temps de guerre.

Pour qu'elle soit décisive, pour qu'elle satisfasse la conscience publique et en obtienne l'acquiescement à un verdict qui devrait être un jugement en dernier ressort sur toute question soumise au peuple, une élection générale devrait s'adresser à tout le corps électoral constitué par les lois existantes.

Le gouvernement s'est écarté de ce principe fondamental des institutions d'un peuple libre. Il a, de propos délibéré, attenté au caractère sacré du droit de suffrage et, en étouffant la discussion, en ayant recours sans merci à la règle de clôture, il a réussi à fabriquer un droit de suffrage avec lequel il espère remporter la victoire aux polls — victoire éphémère pour lui, désastre permanent pour le pays.

La loi que l'on a nommée: Loi des élections en temps de guerre, révolte tout instinct de justice, d'honnêteté, d'équité.

Elle enlève le droit de suffrage à des confessions religieuses dont les membres, de temps immémorial dans l'histoire d'Angleterre, ont été exempts du service militaire, mais qui, en Grande-Bretagne, n'ont jamais été et ne sont pas encore pour cela privés de leurs droits de citoyens.

Elle enlève le droit de suffrage à des hommes que nous avons invités à venir au pays, à qui nous avons promis tous les droits et privilèges des citoyens, qui se sont fiés à nos promesses, se sont soumis à nos lois, et sont devenus sujets britanniques et citoyens du Canada. On les a humiliés et couverts de mépris sous prétexte que, étant nés dans un pays étranger, en Allemagne ou en Autriche, ils pourraient être influencés par le souvenir du pays natal contre les intérêts de leur pays d'adoption. On pourrait facilement démontrer la fausseté théorique de cette prétention; il suffit de constater qu'elle est aussi fautive en fait. Il n'y a pas eu de courant d'immigration de l'Allemagne au Canada depuis une vingtaine d'années. Quant à l'Autriche, la presque totalité des immigrants qui nous en sont venus, appartiennent, non à l'Autriche proprement dite, mais à ces provinces slaves que l'Autriche garde par la force et dont les sympathies lui sont aussi profondément hostiles qu'elles sont favorables aux Alliés.

D'autre part, elle donne le droit de suffrage à quelques femmes et le refuse à d'autres. Toutes celles qui ont la bonne fortune d'avoir de proches parents dans l'armée pourront voter. Ce droit est refusé à toutes celles qui n'ont pas cet avantage, malgré qu'elles soient aussi cordialement dévouées à la cause, malgré qu'elles aient pu travailler incessamment à son succès.

En outre, dans cinq provinces, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Anglaise,

les femmes ont obtenu le droit de suffrage. Aux termes de la loi fédérale, qu'aucun sophisme ne saurait obscurcir, étant électrices dans la province, elles sont électrices aux élections fédérales. La loi de la dernière session les dépouille de ce droit.

Vicieuse dans son principe, cette loi l'est également dans ses dispositions exécutoires. Dans la plupart des provinces, nous avons un système régulier de préparation des listes électorales et personne ne s'est plaint de ce système depuis vingt ans. Eh bien, on le met de côté et l'on fait préparer les listes par une armée de ce qu'on appelle des énumérateurs, dont le travail doit être fait à la hâte, dont les pouvoirs sont arbitraires, sur lesquels on ne peut exercer en temps utile aucun contrôle, et voilà, les portes sont toutes grandes ouvertes aux erreurs, aux confusions, à la fraude !

Les membres libéraux du gouvernement réorganisé ont couvert du manteau de leur responsabilité cette loi inique ainsi que celle de l'achat du Canadian Northern, et bien d'autres contre lesquelles ils avaient énergiquement protesté; mais leur présence dans le ministère ne peut en faire disparaître la nature dangereuse et ne peut leur servir de réhabilitation.

Cette législation répugne à tout sens de justice et d'équité. Elle a pour objet, et elle aura pour effet de décourager, d'étouffer la libre expression de la volonté du peuple et de faire du gouvernement parlementaire une moquerie au lieu d'une réalité.

On a l'audace de manœuvrer pour imposer le silence au peuple en éliminant systématiquement les candidats libéraux.

Je crois de mon devoir d'en appeler à tous les amis de la liberté politique dans toutes les circonscriptions électorales, les conjurant de s'organiser immédiatement pour déjouer cette conspiration. Que les masses populaires s'unissent et se choisissent elles-mêmes leur porte-drapeau !

Si j'étais appelé à former un gouvernement, j'espérerais pouvoir y faire entrer des représentants des affaires, du travail et de l'agriculture, des hommes dont la seule préoccupation en administrant les affaires publiques serait d'employer toutes les ressources, les richesses et les énergies du pays à gagner la guerre. Cela ne peut se faire que par une entente sincère de tous les éléments et de tous les intérêts du pays. J'espérerais organiser un gouvernement représentant les masses populaires, les hommes du peuple, dont le principe dirigeant serait de défendre le peuple contre les privilèges organisés qui ont jusqu'ici, exercé un contrôle trop puissant sur le gouvernement du pays.

Mon ambition est que, dans la présente élection, les hommes du peuple puissent exprimer librement et sans entraves leur opinion, aient des représentants au prochain parlement ; et j'ai confiance que, dans toutes les circonscriptions électorales, on mettra en nomination des candidats représentant cette politique, afin que le peuple puisse voter pour eux..

Je viens placer ces considérations devant tous mes concitoyens, de toute race, de toute origine, pour qu'ils les apprécient et les jugent. J'ai cru de mon devoir, plus que jamais peut-être dans ma longue carrière publique, de parler franchement, sans équivoque, des problèmes que nous avons à résoudre.

D'atteindre ou de conserver le pouvoir n'a jamais été pour moi qu'une considération secondaire.

Dans cette élection, mon but suprême est d'aider au succès de la terrible lutte dans laquelle nous sommes engagés, de maintenir l'unité de la nation canadienne; d'éviter les divisions et les discordes qui, pendant bien des années, avaient été tenues fermement en bride, mais qui, malheureusement, surgissent aujourd'hui de nouveau dangereuses et menaçantes; de faire résolument face à la situation économique de manière à éviter ou à diminuer les privations et les souffrances, qui n'ont pas de raison d'être dans un pays aussi richement doté par la nature que le nôtre.

Quel que soit le verdict rendu aux polls, je l'accepterai, sans orgueil dans la victoire, sans découragement dans la défaite.



DISCOURS A LONDON.

Lors de la formation du gouvernement unioniste, toute la presse libérale de l'Ontario se sépara de Laurier, sauf le *London Advertiser*. On fut porté à conclure de ce fait qu'une forte partie de la population de cette ville et des environs partageait les vues de ce journal. C'est sans doute cette apparence qui engagea Laurier à accepter l'invitation des libéraux qui le prièrent à l'automne de 1918 de prendre part à la convention qui allait être tenue dans cette ville. Nous disons, apparence, car aux élections de 1917, elle élut deux députés unionistes.

Dans le discours de London, que l'on trouvera ci-après, Laurier traite de la politique générale du pays sur un ton élevé. C'est ce discours, pour ainsi dire, qui ferme sa carrière politique. Il parut encore en public au mois de janvier 1919, à Ottawa, à la convention libérale de l'Ontario Est, mais le discours à cette réunion n'a pas l'importance de celui de London.

Laissons la parole au chef libéral :

Quand j'appris, au commencement de la guerre, qu'un fils de mon vieil ami, George M. Reid, de London, s'était enrôlé et était parti pour le front, je

n'avais pas le moindre doute de ce qu'il ferait. Et en effet, il a montré qu'il tenait de race et qu'il était bien le digne fils de son père.

Je dois exprimer mes remerciements à notre ami, M. Elliott, pour les choses élogieuses qu'il a dites de moi. Il vous a dit qu'il considérait comme un honneur que je fusse venu vous rendre visite en cette occasion. Laissez-moi vous dire en toute franchise que l'honneur n'est pas pour vous mais bien pour moi. Puis-je aussi vous rappeler que la présente occasion n'est pas la première où j'ai eu le privilège de me trouver dans cette partie de la province d'Ontario. Il y a quarante ans cette année même que j'eus l'honneur de visiter ce district pour la première fois, et j'assistai alors avec mes amis M. Mackenzie et Richard Cartwright à une assemblée tenue à Strathroy, alors que nous étions à livrer les derniers combats pour le gouvernement Mackenzie. C'est alors que je renouvelai connaissance avec mon fidèle ami, sir John Rose, un jeune homme comme moi, et qui faisait aussi partie de la Chambre des Communes.

J'ai fait, depuis lors, tout ce que j'ai pu pour bien servir mon pays. J'ai combattu pour lui dans la victoire et la défaite, et nombreuses ont été les occasions où il nous a fallu livrer bien des luttes nous ayant causé beaucoup d'anxiété. Il n'y a pas plus de douze ans, nous sommes passés aussi par une crise très sérieuse, non seulement en ce qui concernait l'existence de notre pays, mais aussi celle même

du parti. Si j'avais suivi alors mes propres inclinations, et si à la vérité je m'étais rendu à l'invitation de certains libéraux à leur déclin, je serais alors définitivement sorti de la politique. Mais je suis de race celtique, et je n'aime pas beaucoup sortir des rangs, surtout quand il y a du danger. Nous ne pouvons pas oublier que lors de la dernière bataille que nous avons livrée, nous étions un parti divisé, et il vaut toujours mieux regarder le danger en face et envisager la situation telle qu'elle est. Nous devons reconnaître que le parti n'est pas aussi uni maintenant qu'il a déjà été. C'est faire acte de prudence et de sagesse, et c'est aussi faire acte de patriotisme que de chercher avec le plus grand soin à se rendre compte des causes de cette scission.

Sans faire aucune critique, et sans attacher le blâme à qui que ce soit, cherchons à savoir quels étaient ceux qui avaient raison et quels étaient ceux qui avaient tort. Je suis tout particulièrement fier de pouvoir dire en la présente occasion, et en la présence de tant de dames de ce district, qui sont maintenant nos concitoyennes, non seulement de nom, mais aussi en réalité, qui ne sont pas ici en spectatrices mais en collaboratrices, que nous avons raison. Je suis fier d'être en mesure de pouvoir leur soumettre les vues de mes compatriotes et de citoyens comme moi-même, les vues qui m'ont engagé à suivre la ligne de conduite que j'ai adoptée.

En ce qui concerne la question de la participation du Canada à la guerre, il n'y a jamais eu aucune

division dans le parti libéral du Canada. Nous voulions tous que le Canada prît part au conflit dans toute la mesure de son possible, et qu'il contribuât largement ainsi qu'il l'a fait. Pour ce qui a trait à la question du service militaire, je n'ai jamais trouvé à reprendre à ce qu'on eût à ce sujet des vues contraires aux miennes. Le parti libéral, durant tout le temps que j'en eus la direction, s'est toujours déclaré en faveur de l'enrôlement volontaire, et non obligatoire. Le même privilège aurait dû toujours être accepté, et quand la chose est venue devant la Chambre mes collègues devront pouvoir dire avec moi que chacun a alors suivi ses propres sentiments, et que quelques-uns ont pensé que l'enrôlement volontaire devait être abandonné et qu'il fallait en venir à l'enrôlement obligatoire. Une fois qu'ils se furent ainsi prononcés ils défendirent leur opinion à la tribune et ailleurs. Puis quand le gouvernement se rangea à son tour à cette nouvelle politique, ils se crurent obligés de lui donner leur appui.

Pour ma part, j'ai partagé cette opinion. J'ai pensé que je me devais d'appuyer toutes les mesures du gouvernement, mais connaissant le pays comme je le connais, d'un océan à l'autre, alors que notre population n'avait encore eu aucune préparation pour une telle déviation de politique, alors que rien encore n'avait été tenté en ce sens, alors que le gouvernement avait déjà promis à diverses reprises qu'il n'y aurait pas de conscription, je ne serais pas digne d'appartenir au parti libéral si j'avais pris une autre

attitude que celle que j'ai prise. Il y a une chose certaine: Si ceux qui ont cru en cette politique de conscription étaient dans le vrai, alors nous avons tort; et d'un autre côté, si nous qui n'avions aucune confiance en cette politique étions dans le vrai, alors ils avaient tort. Je l'affirme de nouveau: Dans la mesure où cela me concerne dans la vie publique, chacun est libre de faire comme il l'entend. Il est bien possible que ceux qui se sont déclarés en faveur de l'enrôlement obligatoire aient agi tout d'abord suivant ce qu'ils jugeaient être pour le mieux, mais la preuve que nous étions dans le vrai est venue quand le gouvernement a jugé à propos d'adresser des milliers de circulaires aux cultivateurs pour leur assurer que leurs fils ne seraient pas enlevés à leurs occupations agricoles pour aller faire partie de l'armée. En agissant ainsi, le gouvernement avouait par là même que le besoin d'ouvriers agricoles sur les terres pour la production des substances alimentaires était plus pressant que celui de fournir des hommes à l'armée. Il reconnaissait par là même que l'enrôlement obligatoire, dans la mesure où la chose concernait la classe agricole, constituait une politique vicieuse.

Si le gouvernement n'avait pas fait de tout cela le gâchis que l'on sait, il aurait pu obtenir de chaque province du Dominion les contingents nécessaires pour maintenir nos troupes au front à leur entier effectif. La promesse a été violée, et la promesse a été violée par ceux-là mêmes qui l'avaient faite. Cela

a été fait, messieurs, non pas par l'ancien gouvernement non encore régénéré, mais bien plutôt par le nouveau soi-disant gouvernement unioniste, c'est-à-dire par le gouvernement régénéré, celui-là même en un mot qui avait reçu une infusion de ce que chacun croyait être un riche et rouge sang libéral. Le gouvernement s'adjoignit alors d'excellents hommes, qui étaient connus pour être des gens d'honneur et fidèles à leurs promesses, en un mot des hommes de parole, mais, grands dieux! à quel point tous ces justes ne sont-ils pas déçus en grâce. (*Applaudissements*).

Il n'y a pas lieu de s'en étonner, et tout cela est aussi vieux que la terre. Chaque fois qu'on met dans un creuset un mélange hétérogène d'alliages on n'obtient toujours qu'une dégradation des métaux les plus purs. Ceux qui alors sont passés au gouvernement auraient dû se rappeler la parole de l'Évangile qui dit :

“Celui qui met un morceau neuf à un vieux vêtement, pour lui donner plus de résistance, ne doit pas l'en retirer, car alors la déchirure est bien pire.”

Il n'y a jamais eu déchirure plus affreuse que celle qui s'est produite lors de la violation des paroles solennelles des ministres du Roi. La parole du Roi est sacrée, et la parole de ses ministres devrait être pareillement sacrée. La promesse a été faite; elle a été violée, et... dans quelles circonstances?

Des délégations comprenant des milliers de cultivateurs vinrent à Ottawa pour demander au gouvernement de se montrer à la hauteur de la parole donnée. On leur répondit par une fin de non recevoir, et la raison que le gouvernement en donna était que la situation était devenue fort grave. La situation militaire dans ce temps-là, c'est-à-dire dans le mois de mai, était certainement très grave; mais devons-nous croire que ceux qui inaugurèrent alors cette nouvelle politique, et qui nous assuraient que l'enrôlement obligatoire était devenu absolument nécessaire et qu'il devait être universel — devons-nous croire, dis-je, que ceux-là supposaient que la guerre pouvait être menée à bonne fin sans subir de revers? Ne savaient-ils pas l'automne dernier que nous étions sur le point d'avoir une dernière offensive des armées allemandes en France! Ne croyaient-ils pas alors que ces armées pourraient subir des revers, et que, quand ils firent la promesse en question, ils pourraient avoir à faire face à la situation dont ils parlaient!

Si tel était le cas, alors il n'y a plus que l'une de ces deux choses: Ils ne savaient pas ce qu'ils disaient quand ils firent aux cultivateurs la promesse en question, ou bien ils étaient de mauvaise foi quand cette promesse a été faite. Je sais parfaitement quel était leur mobile. Ce n'était pas la guerre qu'ils voulaient gagner mais les élections, et, je le répète, c'était là un gouvernement régénéré; c'était là l'acte de nouveaux ministres, qui avaient la réputation

d'être des hommes de parole, et cette parole a été violée. Cependant, il ne restait plus qu'une chose à faire, et je dois énoncer ici au nom du parti libéral que, si grands que puissent être les sacrifices, c'est le privilège du peuple d'exiger que ses gouvernants rendent compte de leur conduite. On peut tromper le peuple une fois; c'est là la faute et le crime du trompeur. Mais si le peuple se laisse tromper une seconde fois c'est là sa propre faute.

Eh bien, c'est là la raison qui m'a engagé à venir ici expliquer la position que nous avons prise tout le temps. Nos cœurs étaient tout aussi profondément concernés dans cette guerre que pouvaient l'être ceux de nos compatriotes du parti conservateur. Nous voulions aussi ardemment qu'eux remporter la victoire, et la meilleure preuve que tels étaient nos plus fermes désirs, c'est la présence ici parmi nous de notre président, le fils d'un leader libéral.

Eh bien, Dieu soit loué! la guerre a pris fin. La guerre est terminée, et la démocratie a triomphé de l'autocratie. Nous n'oublierons jamais le passé, tel que nous l'avons vu durant ces quatre dernières années. Regardons maintenant l'avenir en face, et voyons les devoirs qui nous sont aujourd'hui dévolus. La démocratie a triomphé, mais ce triomphe n'a pu s'accomplir qu'au milieu des luttes et des épreuves terribles de ces quatre dernières années. L'histoire nous enseigne que toujours, en tout temps, certaines classes privilégiées se sont efforcées de vivre aux dépens et grâce au travail de leurs compa-

triotés. Dans l'antiquité, c'était l'esclavage. Au moyen-âge, ce fut le régime féodal. De nos jours, c'est l'exploitation industrielle des masses pour le plus grand avantage de quelques-uns.

La démocratie peut changer les institutions, mais elle ne saurait changer le cœur humain. Même aujourd'hui, il est encore des hommes qui cherchent à se prévaloir de la loi pour tirer leur subsistance du labeur non payé de retour de leurs compatriotes. L'autocratie, partout où elle a prévalu et aussi longtemps que cela a pu se faire, a signifié la domination et l'enrichissement au moyen d'armées permanentes. Quand toute l'histoire de la guerre aura été écrite, quand les archives de Berlin auront rendu leurs secrets, alors nous aurons la preuve que l'autocratie allemande et le kaiser avaient préparé cette guerre, non seulement pour s'annexer de nouveaux territoires, mais enfin de pouvoir prolonger leur empire de la Mer du Nord, à la Mer Noire, en passant par les Balkans, et jusqu'à l'Océan Indien.

Les nations alliées relevèrent le défi qui leur avait été porté afin d'écraser le pouvoir militaire du kaiser, et si possible afin d'en finir à jamais avec la guerre. Le pouvoir du kaiser a été écrasé, et nous voici maintenant en face du problème de faire disparaître à jamais la guerre de la surface de la terre. C'est certainement un noble rêve que d'en finir avec la guerre. C'est là un problème auquel quelques-uns des meilleurs hommes qui aient jamais vécu ont déjà consacré le meilleur de leurs intelligences et de leurs

cœurs. Henri IV, quand il fut assassiné, projetait une dernière guerre contre l'Autriche, afin de l'écraser à jamais, et pouvoir ensuite décréter la paix universelle.

Mais la civilisation n'en était pas alors arrivée au point qu'il fût possible de réaliser un aussi noble idéal. L'univers, depuis lors, a fait bien des progrès. La démocratie est maintenant la loi des nations modernes les plus grandes et les plus nobles de l'univers. La démocratie est la loi de la France, de l'Italie, des États-Unis et de toutes les nations alliées. N'est-il donc point possible que parmi ces nations il puisse y avoir entente que dorénavant il ne s'élèvera plus de différends parmi elles? Ou bien, qu'advenant pareils différends ils seront réglés par négociations par un tribunal constitué par des autorités compétentes?

Ce n'est pas là un rêve, et je suis persuadé que la conférence qui va se réunir à Versailles en arrivera à cette conclusion. Ce que l'on fait espérer c'est qu'entre les nations qui ont été engagées dans cette guerre il n'y aura jamais plus de lutte aussi sangninaire que celle dont nous venons d'être témoins; et qu'entre l'Italie, la France, la Grande-Bretagne, les États-Unis et le Japon il sera décrété que jamais plus il n'y aura de guerre. Il est certains hommes — je n'en ai pas entendu beaucoup s'exprimer ainsi en Amérique, mais il en existe un bon nombre en Europe — qui se rient d'avance de cette idée de paix universelle. Mais à tous ces railleurs, et à tous

ces St-Thomas incrédules, je crois que nous pouvons ici au Canada citer l'exemple de nos relations avec nos voisins des États-Unis. Entre le Canada et les États-Unis existe la plus longue ligne de frontières qui se puisse voir entre deux nations ; une ligne de frontières s'étendant d'un océan à l'autre. Voilà depuis au-delà de cent ans que nous sommes fiers de pouvoir dire qu'il n'y a pas eu de guerre entre ces deux nations. Nous nous sommes querellés, et il y a eu des paroles assez aigres échangées de part et d'autre, et cela entre personnes haut placées. Mais quels que fussent ces différends, nous avons pu les régler par la voie des négociations, et quand nous ne pouvions pas nous entendre nous avons appelé à notre aide des arbitres indépendants à qui nous référions le litige, et nous leur avons demandé de se prononcer entre nous. Je dois dire qu'en plus d'une circonstance le verdict qui a été rendu n'était pas celui que nous attendions, en nous basant sur la preuve soumise. Parfois aussi nos amis des États-Unis ont eu la même pensée au sujet de certains verdicts, mais, qu'elles que fussent nos convictions à tous ces égards, je dois dire que nous avons observé, ainsi que devaient le faire des hommes honorables et intègres, les sentences qui avaient été rendues.

Il est impossible sans doute de s'attendre à ce qu'un tribunal de cette sorte ne commette pas d'erreurs, pas plus que nous devons nous attendre à ce que nos cours de justice, appelées à se prononcer

dans nos différends domestiques, ne commettent pas d'erreurs. Mais est-ce que nos représentants à la Conférence de la Paix, et les représentants de la nation américaine ne seront pas fiers de pouvoir dire que, sur le continent d'Amérique, les deux nations du Canada et des États-Unis n'ont pas eu de guerre depuis plus de cent ans? N'est-il pas dix fois, cent fois, mille fois préférable qu'en une certaine occasion, alors que nous pensions que le verdict n'était pas celui que nous désirions, nous ayons entamé des négociations plutôt que d'avoir eu recours à l'arbitrage brutal des canons et de la poudre?

Il est vrai qu'il n'y a pas très longtemps il s'est trouvé des gens en ce pays qui criaient un peu partout: "Pas d'échange et pas de commerce avec les Yankees!" Mais puisse le Ciel leur pardonner, car ils ne savaient pas alors ce qu'ils disaient. Si les citoyens des États-Unis se sont trouvés être d'assez bons camarades pour aller mêler leur sang à celui de nos soldats canadiens sur les champs de bataille de France, alors nous ne devrions plus jamais entendre dire qu'il ne faut pas avoir de relations avec eux.

C'est le commerce qui crée l'amitié entre les nations. Quand deux nations ont convenu de faire du commerce l'une avec l'autre, il n'y a plus lieu de s'attendre ensuite à beaucoup de divergences d'opinions, et c'est là pourquoi nous, sujets britanniques, avons tant raison d'être fiers de pouvoir nous dire que la vieille Angleterre, qui est la mère du com-

merce, a eu moins de querelles durant le dix-neuvième siècle que toute autre nation du globe.

Mais que devient l'Allemagne dans cette société des nations? Si l'Allemagne était toujours gouvernée par le kaiser, alors je dirais que nous ne devons rien avoir à faire avec elle. Un traité et une ligue de cette sorte doivent être basés sur un traité dont les signatures devront être respectées; et puisque le kaiser a proclamé en 1914 que les traités n'étaient que des chiffons de papier, il ne fallait pas attendre de nous que nous eussions pu traiter avec le kaiser. Mais l'Allemagne a maintenant renvoyé le kaiser, et est aujourd'hui dans les affres de la révolution.

Pour ma part, je crois que la démocratie finira par triompher par tout l'univers. Il en est un bon nombre parmi nous qui affirment que le peuple allemand est responsable des atrocités commises par les armées allemandes en France et en Belgique. Mais cela n'est pas. La responsabilité doit être attachée aux commandants de ses armées. Quand un commandant manque de l'énergie nécessaire pour maintenir la discipline il se produit toujours des désordres. Quand le duc de Wellington était en Espagne, il a fait fusiller plusieurs hommes pour des raisons semblables. Bonaparte, quand il n'était âgé que de 26 ans et commandait l'armée d'Italie, ordonna l'exécution de deux soldats qui avaient pénétré dans une église d'Italie et en avaient enlevé des ornements sacrés. Dans une célèbre proclamation à ses soldats, il a dit aussi en une autre circons-

tance que le soldat qui se montrait brutal envers une femme était un monstre.

C'est là ce que nous espérions que feraient les mandats de l'armée allemande, mais malheureusement il n'en a pas été ainsi. Devons-nous donc croire que le peuple allemand, qui est l'un des plus nobles de l'univers, ou qui dans tous les cas le fut avant la guerre, ne peut pas être reformé par la démocratie, ainsi que tant d'autres nations l'ont été? Nous n'avons jamais encore entendu de plus nobles paroles que celles qui ont été prononcées il y a à peine quatre jours par le général Pétain — non pas le général Foch, mais le commandant des armées françaises — quand il a dit: "Quels qu'aient pu être les outrages commis par les armées allemandes en notre pays, vous devez vous rappeler qu'il ne faut pas user de représailles et que vous devez vous conduire comme des gentilshommes." Que l'Allemagne doive être ou non immédiatement admise dans la société des nations, c'est là une question dont la solution peut être laissée à la sage décision des diplomates qui vont être appelés à régler la situation. C'est là l'un des problèmes auxquels la démocratie doit faire face; et ce problème est aussi considérable ou même peut-être plus que celui de la guerre.

Quand on en vient à penser à la Turquie, à la Bulgarie, à la Roumanie, et aux conditions en lesquelles ces pays ont été jetés par la guerre ainsi qu'aux conséquences de la guerre, vous devez croire que le courage qu'il a fallu pour faire face aux problèmes de

la guerre, et le courage qui résulte de ces mêmes problèmes, va être aussi au plus haut point nécessaire pour régler toutes ces questions de paix.

Il est deux nations qui, plus que toutes les autres, ont supporté le fardeau de la guerre, et ces nations sont la France et l'Angleterre. La France, ainsi que chacun l'admettra, ne s'est jamais affirmée aussi grande que durant cette guerre, et n'a jamais non plus en aucune autre guerre montré autant d'héroïsme. Les souffrances endurées par le peuple français, alors que dix de ses départements furent au pouvoir de l'ennemi durant quatre ans, ne peuvent pas être réalisées. Je ne crois pas que les conditions auxquelles le peuple français a eu à faire face peuvent être conçues. Le peuple français a proclamé et admis par les paroles de ses premiers ministres que, n'eussent été les secours accordés par l'Angleterre, la France aurait été alors démembrée et écrasée, peut-être à jamais.

Sans hésitation, et dès les premiers jours de la guerre, l'Angleterre accourut au secours de la France, et pour l'éternel honneur de l'Angleterre on peut dire que cette guerre trouva l'Angleterre non préparée. Nombre de gens prétendent que l'Angleterre aurait dû être préparée. L'une des particularités les plus singulières de la race anglo-saxonne, c'est qu'elle n'est jamais prête à faire la guerre, mais à la fin il se trouve toujours qu'elle a remporté la victoire. Au commencement de la guerre, l'Angleterre envoya en France sa petite armée de 200,

ooo hommes. Cette "méprisable petite armée," ainsi que l'appelait le kaiser, tint bon jusqu'à la Marne, alors qu'elle aida à culbuter l'ennemi. Cela fait, l'Angleterre se prépara ensuite à la guerre, et par le simple jeu de l'enrôlement volontaire réussit à lever une armée de 5 millions d'hommes, c'est-à-dire bien plus qu'elle n'en aurait obtenue par voie de conscription. Elle a écrit alors l'une des pages les plus glorieuses de toute l'histoire de l'humanité.

Ces deux nations, la France et l'Angleterre, sont des démocraties. La France est une république. L'Angleterre est une monarchie, mais l'Angleterre est tout aussi démocratique que peut l'être la France républicaine. Nous acclamons notre Roi pour son courage et sa modestie. Si le kaiser avait eu les mêmes qualités, il porterait encore aujourd'hui sa couronne, ainsi que notre propre Roi. La civilisation et la liberté existent en Angleterre au même degré qu'il se peut voir en toute république quelconque. La liberté politique existe aussi au même degré que partout ailleurs. Mais la liberté du commerce est plus grande en Angleterre que dans les républiques de France et des États-Unis.

Eh bien, messieurs, il se trouve en Angleterre des hommes, et il s'en trouve aussi au Canada qui conspirent — est-ce là une expression trop forte? Je ne crois pas — pour forcer l'Angleterre à abandonner son système de libre-échange pour un système de protection. La déclaration a déjà été faite devant le parlement d'Angleterre par Bonar Law,

alors que M. Lee Smith parlait d'un certain rapport qui avait été déposé, que le parlement impérial avait convenu d'adopter une politique de préférence impériale. Et comme M. Smith demandait à M. Bonar Law si cela s'appliquait au tarif, M. Law répondit: "Pas nécessairement, dans une certaine mesure, mais il n'y aura pas de taxes et par conséquent il n'y aura pas de préférence impériale sur les substances alimentaires. Tous ont convenu d'adopter cette préférence impériale."

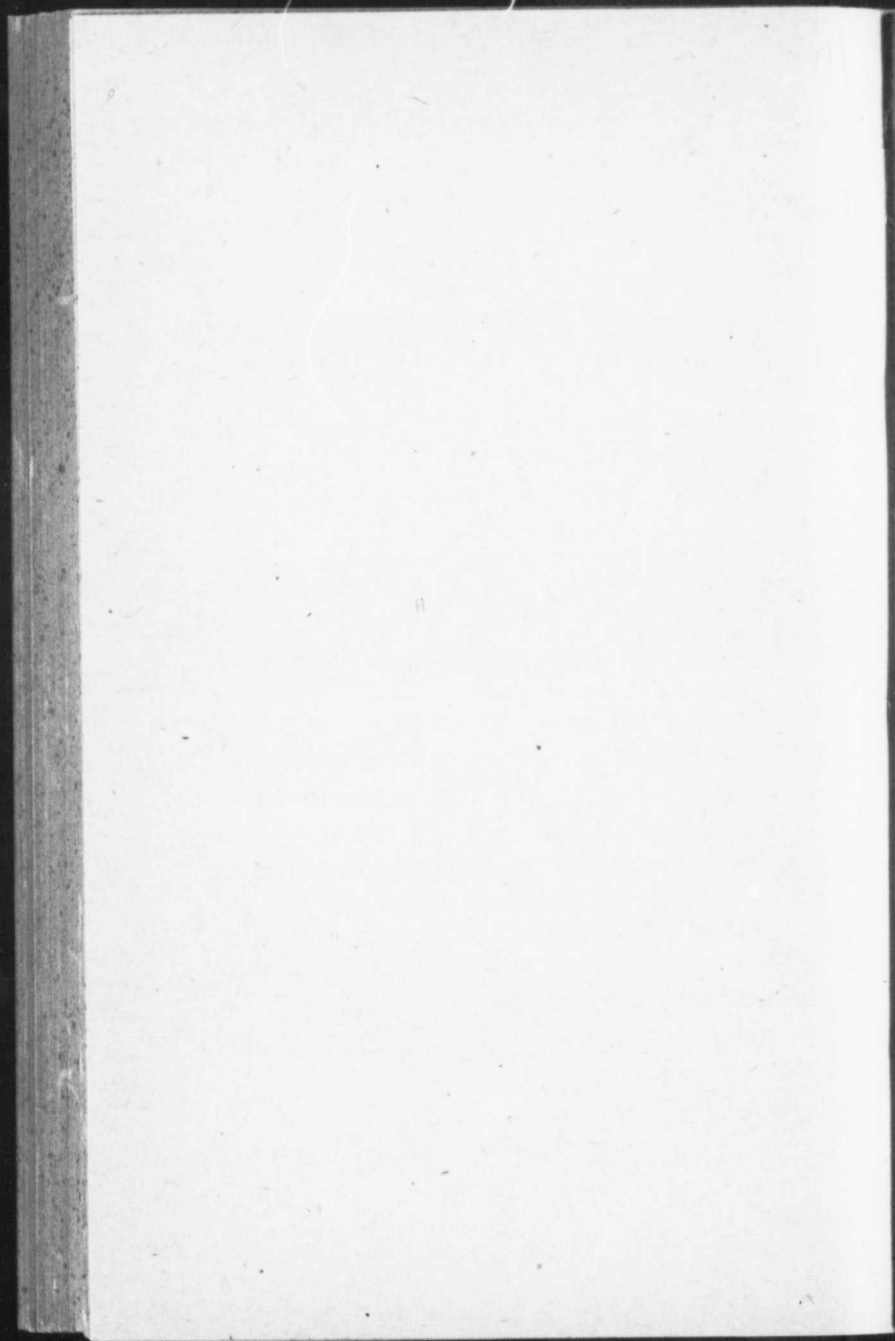
J'ignore ce qui a pu être fait par les autres gouvernements des Dominions, mais ce que je sais c'est que le parlement du Canada n'a jamais donné son consentement à cela. La politique de la préférence impériale a été introduite en 1897 par le gouvernement de cette année-là, lequel demanda alors une préférence impériale en faveur de toutes les marchandises anglaises entrant au Canada au taux de 12½%. Cette préférence fut dans la suite portée à 25% et de nouveau à 33%. Dans ce temps-là notre politique fut condamnée par le parti conservateur qui nous blâma de ne pas avoir exigé en retour la même préférence. Nous refusâmes d'accepter une pareille politique. Nous donnâmes alors, de notre pleine volonté, notre préférence à la Grande-Bretagne. Nous décidâmes alors d'en agir ainsi parce que nous étions d'avis que cela était pour le meilleur intérêt du Canada, et à venir jusqu'à présent nous n'avons jamais eu occasion de le regretter. L'Angleterre est parfaitement libre de faire comme elle vou-

dra, et de choisir soit le libre-échange ou la protection.

C'est là une question qu'il appartient au peuple britannique de régler, mais dans toute la mesure où la voix du parti libéral pourra se faire entendre, nous ne demanderons jamais de répudier notre politique de préférence, et nous ne demanderons jamais à l'Angleterre de nous accorder des faveurs, si petites ou si considérables qu'elles soient. Mais, après tout, que sera cette politique? Dans les journaux d'hier, nous avons lu quelques déclarations de M. Bonar Law à ce sujet, mais ces déclarations sont tellement résumées que le sens n'en est pas aussi clair qu'il devrait l'être. M. Bonar Law a déclaré que ce qui sert à l'alimentation ne doit pas être taxé, et nous y consentons bien volontiers. Nous ne désirons pas au Canada taxer ce qui sert à l'alimentation de la classe ouvrière en Angleterre, et je dois dire que nos cultivateurs des provinces de l'Ouest ne veulent pas qu'il soit imposé de taxes sur les substances alimentaires qu'ils exportent dans la Grande-Bretagne. En servant ainsi les intérêts de l'Angleterre et de l'empire britannique, je dois répéter que je m' montre par là même un vrai Canadien, soit en premier ou en dernier lieu ou tout le temps. Pour ma part, je reste persuadé que si l'empire britannique doit continuer à se maintenir comme il l'a fait dans le passé, ce ne sera pas en décrétant des restrictions à aucune loi de liberté, mais bien plutôt en cherchant à faire participer la grande masse du peuple

à tous les privilèges de bonheur et de richesse. C'est là messieurs, la politique que nous espérons voir adoptée.

Quelle sera à l'avenir la politique générale des nations sur les questions tarifaires? Je ne saurais le dire. En tout cela, il est préférable que nous attendions ce que doivent nous apporter les événements. Pour le moment, je me contente de vous exposer les principes qui ont toujours guidé le parti libéral à venir jusqu'à présent.





DERNIER DISCOURS, DERNIERES PAROLES.

C'est le 14 février 1919 que Laurier prononçait son dernier discours, un mois avant sa mort, à une séance de la convention du parti libéral tenue à cette date à Ottawa.

Nous ne publierons pas ce discours en entier, car, venant après celui de London, il n'ajouterait rien à ses vues sur la politique du jour. Nous lui laisserons cependant la parole pour donner la péroraison pleine d'un intérêt poignant. On dirait, en la lisant toute teintée de tristesse, que c'est un adieu voilé à ses amis. C'est ce qui a frappé ses auditeurs qui sentaient les larmes leur venir aux yeux en l'entendant parler de sa santé affaiblie et de son état général qui le rendait, disait-il, de plus en plus mûr pour le Ciel. Cette pensée de son départ prochain traverse son discours comme un souffle de malheur. Mais ne voulant pas trop attrister ses amis, il lève les yeux vers les régions d'où viennent aux hommes les plus grandes consolations pour leur faire entendre ces sublimes paroles : Gloire à Dieu au plus haut des Cieux et sur la terre Paix aux hommes de

bonne volonté! Il ne pouvait donner un couronnement plus élevé à sa carrière politique.

Voici un fragment de ce dernier discours :

“ Vous avez tantôt parlé de moi et exprimé la satisfaction que vous a causée la direction que j'ai donnée au parti libéral. Je me rends compte que j'ai commis bien des erreurs et aussi que j'ai parfois déçu quelques-uns de mes amis, mais si un autre avait été à ma place, connaissant le pays aussi bien que je le connais, dans l'ensemble des éléments qui le composent, je suis certain qu'il se serait rendu compte que j'avais eu en vue de gagner la guerre, et de promouvoir les intérêts les plus élevés du Canada. En même temps, je reconnais que c'est un privilège de tout libéral de conserver en entrant dans nos rangs le sentiment de sa conscience, et de ne pas la mettre à la disposition d'un autre, mais de faire en sorte qu'elle ne relève que de son Créateur et de Lui seul. J'ai gagné la confiance du parti libéral autant que tout autre chef de ce parti dans notre pays, mais il n'y a pas un homme parmi nous qui puisse dire que j'ai voulu influencer sa conscience. En toute occasion, j'ai toujours dit à ceux qui me faisaient l'honneur de me consulter, que chacun était son propre juge, et que si son opinion était contraire à la mienne il n'en resterait pas moins mon ami, tout comme si nos opinions s'accordaient. Tel est encore mon principe dirigeant.

“ Quelques libéraux ont différé d'opinion avec moi dans le passé, et même très récemment, mais cette divergence s'est produite sur une question transitoire qui ne reparaitra pas, car Lloyd George lui-même ne s'est-il pas engagé à ne plus demander la conscription. Donc, j'ai le droit de dire “ Oublions le passé, et soyons encore des libéraux bien unis, n'agissant que sous l'inspiration de leur conscience ”.

Si un de mes amis vient à moi et me dit : “ J'ai été unioniste à la dernière élection, ” je lui répondrai : “ Je ne vous en ferai aucun reproche, vous vous êtes déjà blâmé suffisamment vous-même, donnez-moi la main. “ Ne regardons pas au passé, mais seulement à l'avenir. Seulement dans cette direction nous trouverons l'horizon du parti libéral.”

“ J'ai été choisi comme chef il y a bien des années. Il y a si longtemps que je ne veux pas les compter. D'un jour à l'autre, je me sens de plus en plus mûr pour le Ciel. Je démissionnerais volontiers. J'abandonnerais la tâche que m'a confiée l'amitié du parti libéral pour la laisser à des mains plus jeunes : mais tant que Dieu me donnera la santé dont je jouis présentement,—bien qu'elle ne soit pas aussi bonne qu'elle l'était jadis, cependant, je crois qu'il me reste un bras assez vigoureux pour m'en servir à l'occasion. Je resterai à mon poste pour faire ma part. Et je ferai ma part dans toute position qui me sera assignée par le parti, quelle qu'elle soit celle de gé-

néral, de capitaine ou de simple soldat dans les rangs. Quelle que soit ma charge, je remplirai mon devoir avec joie et bonheur. Rien ne me serait plus agréable, maintenant que je sens le poids des ans, de passer ma tâche à un général plus jeune que moi. Que cette satisfaction me soit accordée ou non, mon devoir sera toujours de me battre. Et je me battrai tant que Dieu me donnera de la santé. Je regrette de ne pas avoir vingt ans de moins et de ne pas pouvoir combattre le bon combat avec la même vigueur qu'autrefois.

“ Mais la bonne cause se dresse toujours devant nous avec un horizon qui s'est élargi d'un jour à l'autre. Notre idéal est de plus en plus élevé, et notre cause est si excellente que personne n'a droit de faiblir en la défendant, mais que chacun doit faire sa part selon sa capacité. Jetant un regard sur l'avenir, j'espère que le jour n'est pas éloigné où nous entendrons encore dans les Cieux ce message plein d'espérance apporté à la terre par les Anges; Gloire à Dieu au plus haut des Cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté.”

Cet adieu de Laurier devait être bientôt suivi du grand deuil qui s'étendit sur tout le Canada et qui atteignit à l'étranger ceux qui l'avaient connu. En pensant à sa disparition, l'admiration enthousiaste que les Canadiens lui avaient vouée se fit douloureuse. Frappé mortellement à la suite d'un dîner au

Canadian Club, il fut transporté chez lui et ne retrouva sa connaissance que pour prononcer quelques paroles, — les dernières qu'il devait prononcer — encore, empreintes celles-là du sentiment religieux qui semblait ne plus fléchir dans son esprit.

A la bonne sœur mandée à son chevet, sa garde-malade lors de sa maladie, l'année précédente, qui lui demandait s'il la reconnaissait, il répondit : " Oui, vous êtes une épouse de Jésus-Christ qui êtes venue aider un grand pécheur à paraître devant Dieu." Une double pensée religieuse vint ainsi clore sa carrière politique et sa vie de chrétien.

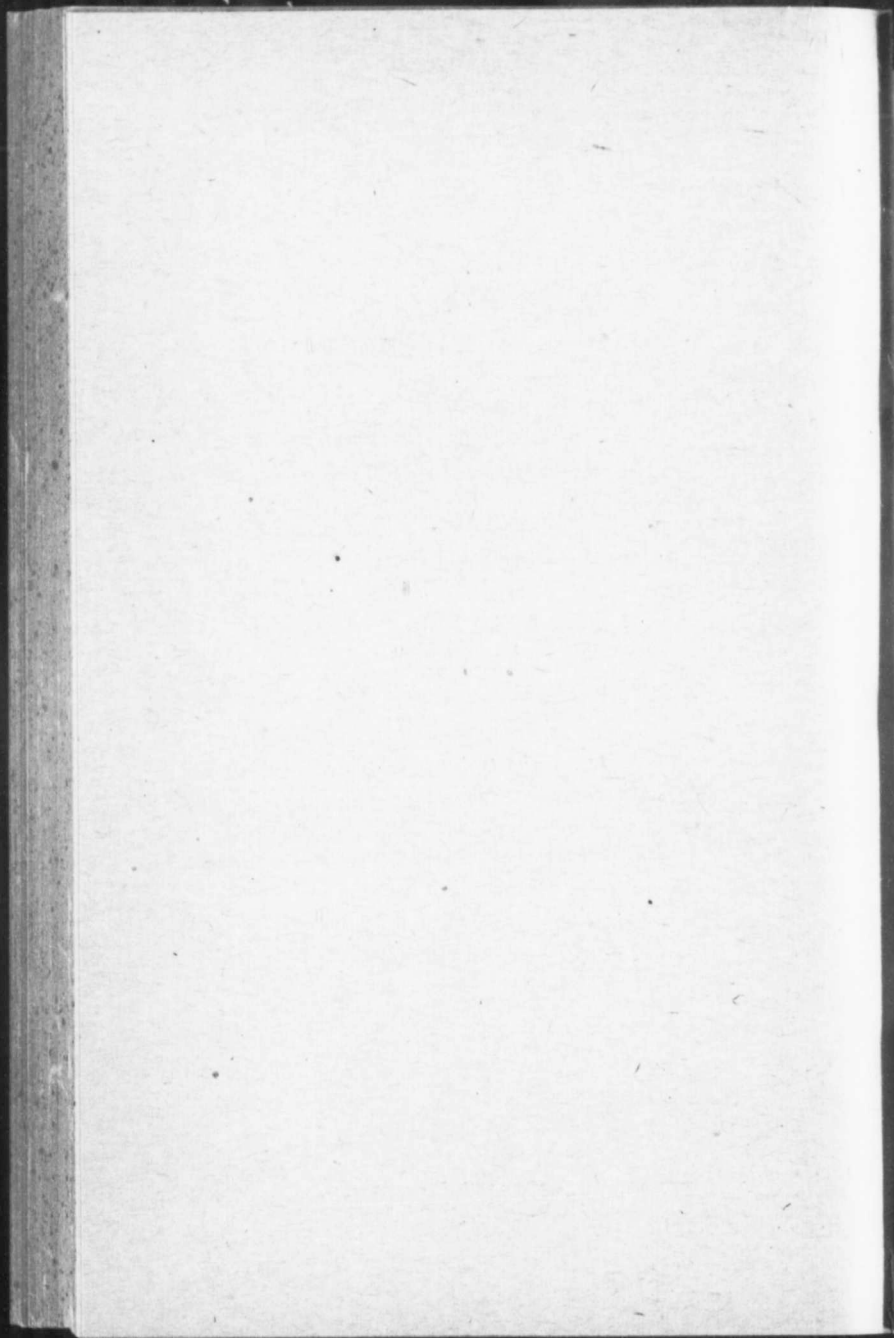




TABLE DES MATIERES

	PAGE
INTRODUCTION	I
Discours Trois-Rivières — 1911	5
Après sa défaite — Montréal, mai 1912	13
Après sa défaite — Montréal, janvier 1912	32
Discours sur la guerre — 1914	75
Discours sur la motion Lapointe — 1916	87
Discours sur la conscription — 1917	128
Manifeste aux électeurs — 1917	171
Discours London — 1918	195
Discours Ottawa — 1919	215

